Petit manuel d'économie responsable. Vers une symbiose territoriale.

Cécile Perret

▶ **To cite this version:**

Cécile Perret. Petit manuel d'économie responsable. Vers une symbiose territoriale.. École thématique. France. 2018. cel-01889971v2

HAL Id: cel-01889971

https://shs.hal.science/cel-01889971v2

Submitted on 11 Dec 2018 (v2), last revised 20 Aug 2020 (v3)

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Petit manuel d'économie responsable

Vers une symbiose territoriale

Cécile PERRET
Maître de conférences (IREGE, CRDT)
IUT de Chambéry, Département GACO
Université Savoie Mont Blanc

Petit manuel d'économie responsable
Vers une symbiose territoriale

Mots clefs : développement territorial viable, écologie industrielle, ÉSS, innovations sociales, finance solidaire, communs, monnaies locales complémentaire, symbiose territoriale

Ce manuel est dédié à mes étudiants à l'IUT de Chambéry. Le choix de le mettre librement à disposition va dans le sens de l'économie du libre et du don. Il pourrait aussi devenir participatif si vous partagez avec moi vos expériences ou critiques constructives. La version ici présentée est donc une première version.
Toutes les erreurs et omissions incombent, néanmoins, à l'auteur.

Contact de l'auteur : cecile.perret@univ-smb.fr

Le manuel peut, cependant, faire l'objet de citations.

Cécile Perret. Petit manuel d'économie responsable. Vers une symbiose territoriale. École thématique. France. 2018. 〈cel-01889971〉

Je souhaite, ici, remercier mes collègues du département GACO de l'IUT de Chambéry pour leur regard bienveillant envers cette initiative.

À D.O.A, merci pour ta patience et ta confiance…

Achevé le 8 octobre 2018.

Sommaire

	Page
Introduction	3
Module 1 – Quelques définitions	7
Module 2 – Le développement territorial viable	23
Module 3 – Les outils de la responsabilité sociétale de l'entreprise	38
Module 4 – Les statuts des entreprises de l'ÉSS et la finance solidaire	59
Module 5 – Les systèmes d'échange locaux (SEL) et les monnaies locales complémentaires	69
Module 6 – Les communs, les communautés et les identités	72
Module 7 – Innovation sociale et créativité	78
Module 8 - Altruisme et économie	91
Module 9 – Vers une symbiose territoriale	94
Conclusion	103

Pour introduire ce cours… et rêver un peu, je conseille ce film aux étudiants :

FILM à voir : https://www.youtube.com/watch?v=Vbp7pqolp3U

Introduction

Nous sommes aujourd'hui à la jonction de 4 crises[1] :
- Une crise économique – qui renvoie aux inégalités persistantes au niveau mondial et au sein des pays ayant un PIB par tête élevé.
- Une crise écologique – qui renvoie à la dégradation de la Biosphère, soit l'ensemble des écosystèmes vivants de la Terre,[2] et aux menaces sur la biodiversité, soit la diversité des espèces vivantes présentes dans un milieu. Pourtant, le potentiel économique de la biodiversité est immense, comme en atteste le cas de la forêt amazonienne qui pourrait propulser le Brésil au rang d'une « puissance de la biodiversité », si toutefois le pays en faisait le choix.[3]
- Une crise politique – qui renvoie à la méfiance généralisée des populations à l'égard de la démocratie représentative et de leurs représentants, de même qu'à l'incapacité des gouvernants à aller dans le sens de l'intérêt du bien commun[4].
- Et une crise sociale – qui renvoie à la polarisation de plus en plus grande entre les groupes sociaux (Nord/Sud, pauvres/riches, *etc*.), au délitement du lien social, *etc*.

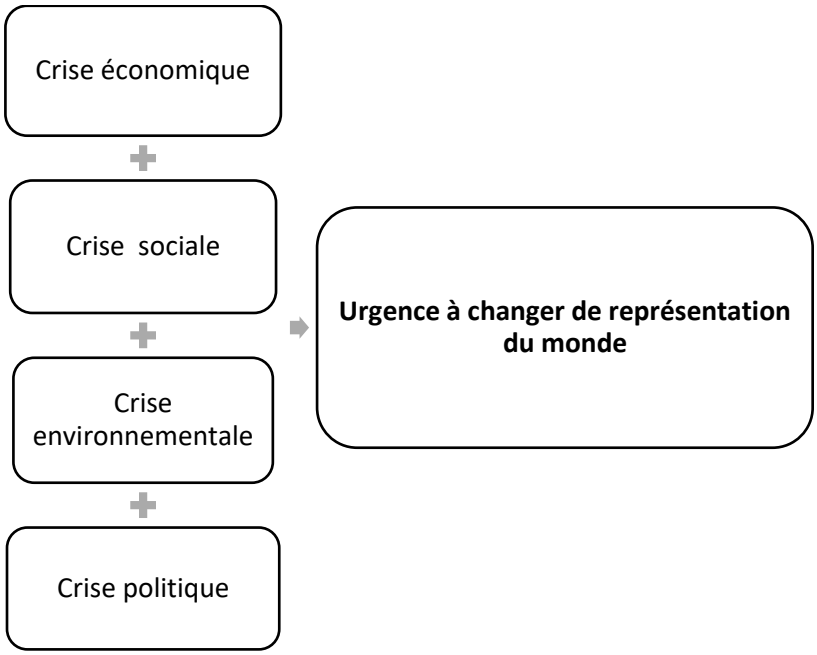

Ces 4 crises nous invitent à changer de paradigme, à changer notre représentation du monde et notre rapport aux autres et à notre environnement. Il faut alors intégrer dans nos modes de gouvernance, nos outils de gestion et d'évaluation cette quadruple contrainte sociale, économique, environnementale et politique. L'économie dite sociale et solidaire peut-elle nous y aider ? C'est ce que nous allons tenter de voir à travers les différents modules de ce cours.

[1] MOOC Management Responsable, 2018, Université de Laval, Luc K. Audebrand, Ph.D.
[2] La Terre, du point de vue écologique, est constituée de : 1) l'hydrosphère – océans, milieu aquatique, 2) de la lithosphère – couche la plus superficielle de l'écorce terrestre et 3) de l'atmosphère – bulle de gaz entourant la terre gaz entourant la terre.
[3] *Courrier international*, « Amazonie. Le laboratoire du futur », n° 1455 du 20 au 26 septembre 2018.
[4] En tant que bien profitable à long terme pour l'ensemble des membres de la société.

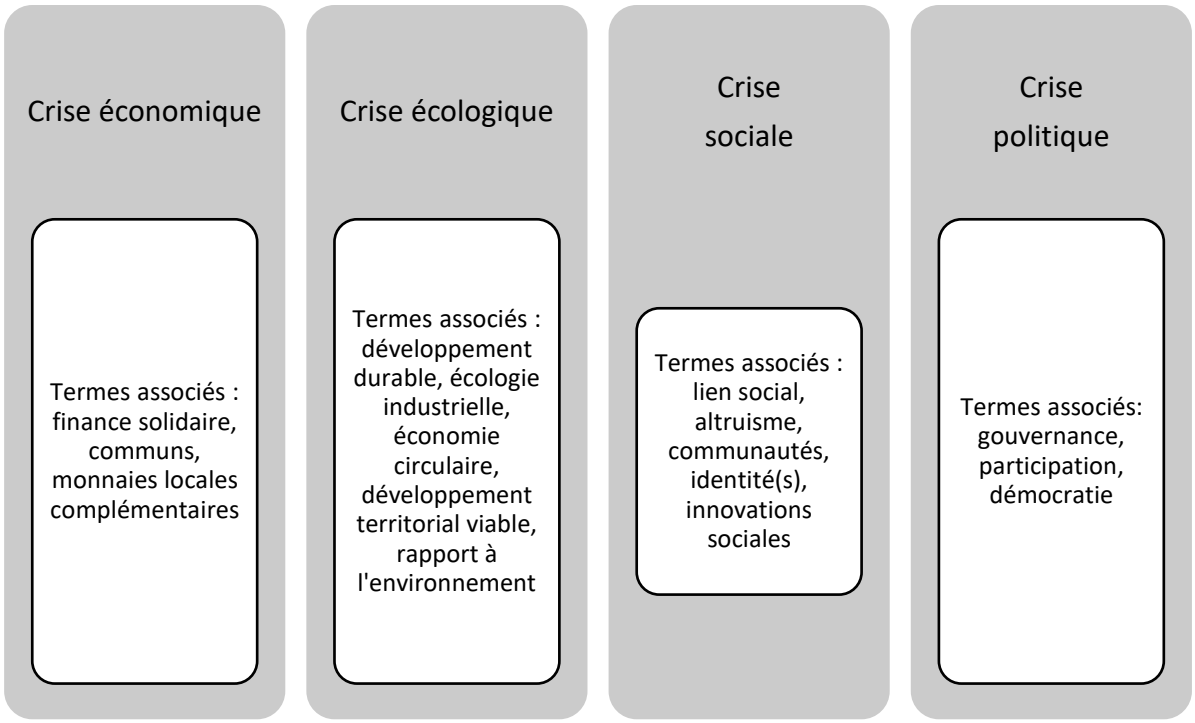

Dans un contexte d'insécurité économique et sociale, les initiatives de coopération se multiplient. Elles sont souvent initiées par les organisations et réseaux de l'ÉSS, organisations fréquemment socialement innovantes. L'ÉSS n'est ni une économie caritative, ni une économie d'insertion pensée uniquement comme un secteur de transition, un sas vers l'économie de marché.[5] Elle peut être pérenne et génératrice d'emploi. Au cœur de l'ÉSS, l'on trouve les notions de solidarité, de lien social, de citoyenneté, de démocratie, de responsabilité, de transformation des formes institutionnelles et/ou organisationnelles, d'innovations sociales et de territoire.

Ces notions répondent à différents enjeux[6] :

1) Imprimer une dimension sociale et le souci de solidarité dans tout projet économique,
2) S'ouvrir sur le développement local et particulièrement sur les territoires les plus fragiles,
3) Veiller à la satisfaction des besoins collectifs et des services aux personnes mal satisfaits par le marché et l'économie monétaire,
4) Et, enfin, créer des emplois nouveaux liés à ces besoins et former, accompagner dans leur aptitude sociale et professionnelle ceux qui sont appelés à les exercer.

L'ÉSS remet donc en son centre un certain nombre de notions et de thèmes qui leur sont associés et qui sont ci-dessous schématisés.

[5] Eme et Laville, 2004.
[6] http://www.lelabo-ess.org/

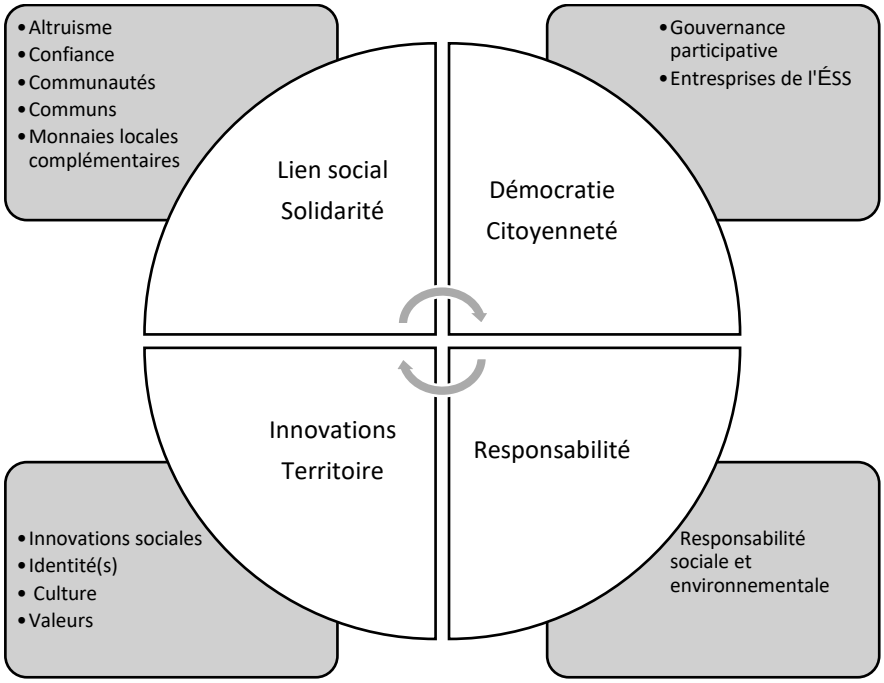

Ce manuel choisit de développer certains modules qui mettent en évidence l'importance du retour à ces notions, en particulier les notions de responsabilité, de lien social, de solidarité ou de confiance, aujourd'hui reconnues comme des facteurs du développement durable ou viable des territoires. Nous considérons également que si la qualité des liens entre acteurs est un élément important du développement, le lien des acteurs à leur environnement naturel et/ou leur territoire est aussi primordial (EX : on peut aimer la nature, la respecter, s'identifier à son environnement naturel, *etc*.).

Le **Module 1** définit un ensemble de termes abondamment utilisés dans la littérature économique ou la presse quotidienne. Il permet, notamment, de préciser, voire de critiquer la notion de développement économique ou de développement durable. Ceci nous amène à souligner, dans le **Module 2**, qu'une approche par le développement territorial viable respectueuse de la dimension sociale est possible. La définition d'un développement territorial viable nous conduit, notamment, à préciser notre acception du territoire et de ses ressources. Ce territoire étant aussi une réalité cristallisée dans différentes configurations, nous en présentons quelques-unes.
Le **Module 3** propose, ensuite, quelques outils de gestion utilisables par les entreprises sociétalement responsables et qui ne sont, bien entendu, pas exclusifs aux entreprises du secteur de l'ÉSS. Un détour par la définition du terme de déchets est proposé au lecteur. Elle permet d'aborder la question de la gestion des déchets et du marché des sous-produits.
Le **Module 4** propose une monographie des entreprises du secteur de l'ÊSS, suivie d'une présentation de la finance dite solidaire à laquelle elles ont accès.
Comme les échanges entre les acteurs peuvent aussi être réalisés dans un cadre non monétaire – en particulier dans les périodes de crise et de pauvreté monétaire – nous abordons les systèmes d'échange locaux et les monnaies locales complémentaires dans le **Module 5**.
Il existe un espace social qui permet un usage collectif des ressources qui ne relève pas exclusivement de l'action publique ou du seul marché, tout en préservant la lisibilité et la légitimité des intérêts de chacun : les communs. Le **Module 6** propose alors un détour par les communs chers à Elinor Ostrom, ce qui nous amène à discuter la notion de communauté et celle d'identité territoriale.
Le contexte actuel des 4 crises citées précédemment et les formes diverses des entreprises de l'ÉSS font émerger de nouvelles formes d'organisation que l'on peut qualifier de socialement innovantes. Le **Module 7** s'attache alors à préciser la notion d'innovation sociale et celle d'innovation territoriale.

Enfin, pour aller dans le sens d'un futur désirable, les rapports des acteurs entre eux et leur rapport à l'environnement doivent évoluer. Le **Module 8** propose alors un retour sur la notion d'altruisme tandis que notre **Module 9** propose la notion de symbiose territoriale.

Des travaux et exercices sont proposés dans les encadrés de couleur verte. Des lectures ou de visionnages de films sont également conseillés. Vous les trouverez dans les encadrés de couleur bleue. Enfin, les encadrés de couleur orange présentent des illustrations des différents thèmes abordés.

Module 1 – Quelques définitions

Ce module présente un certain nombre de définitions qui permettent de différencier plusieurs termes abondamment utilisés dans la presse.

1. Croissance et développement économique

Le terme de développement est apparu pour la première fois dans un discours du président américain Harry Truman en janvier 1949 qui divise les pays de la planète en deux blocs : ceux qu'il appelle les pays développés et ceux qu'il appelle les pays sous-développés.[7] Cette conception va dans le sens des travaux de l'économiste libéral Walt Whitman Rostow. Selon la théorie des étapes de la croissance économique de Rostow, une société devrait passer par les 5 phases présentées ci-dessous (Figure 1). Ce modèle a, par la suite, essuyé de nombreuses critiques.

Figure 1 – Les étapes de la croissance de Rostow

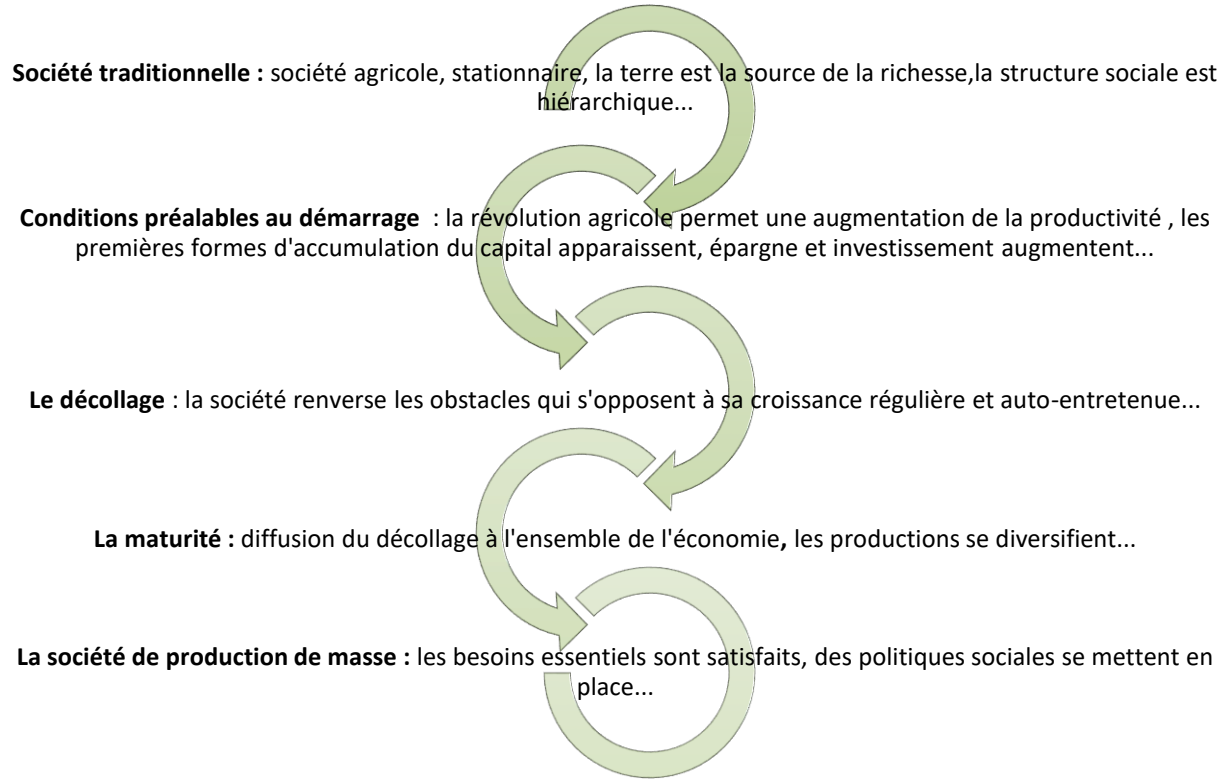

Cette vision du développement implique qu'il passe par la croissance économique, soit l'augmentation durable de la richesse produite appréhendée comme la valeur ajoutée, ou l'accroissement de la production globale sur un territoire administratif donné. Mais le développement rime-t-il forcément avec croissance économique ? Les tenants de la décroissance, tel Serge Latouche, répondent non à cette question :

> « Pour concevoir la société de décroissance sereine et y accéder, il faut littéralement sortir de l'économie. Cela signifie remettre en cause sa domination sur le reste de la vie, en théorie et en pratique, mais surtout dans nos têtes ». [8]

[7] « Le mythe du développement durable », Rofhain et Llena : https://www.entropia-la-revue.org/IMG/pdf/pre_ventique_RodhainLlena.pdf

[8] https://www.monde-diplomatique.fr/2003/11/LATOUCHE/10651

Ce qui est certain, c'est qu'un indicateur comme le taux de croissance du PIB a été au fil du temps complété par d'autres indicateurs tel l'Indice de Développement Humain (IDH)… voire le Bonheur National Brut (BNB). Le BNB, imaginé par Jigme Singye Wangchuck, alors jeune roi du Bouthan en 1972, est un indicateur subjectif qui inclut la croissance et le développement économique, la conservation de la culture, la préservation de l'environnement et la gouvernance responsable.

Ces indicateurs, tous porteurs d'une vision du monde – soit centrée exclusivement sur la richesse matérielle, soit plus holistique – renversent la cartographie et notre perception du monde (cf. Figure 2). Ainsi, en 2018, la France se place au 23ème rang des 156 pays classés selon leur niveau de bonheur – qui prend en compte des critères comme la compassion, la liberté, la générosité, l'honnêteté, *etc*. – par le « *World Happiness Report* »[9]. Les États-Unis se contentant, eux, de la 18ème ; illustrant le paradoxe de Richard Easterlin.[10]

Figure 2 - Niveau de satisfaction de vie selon le World Happiness Report 2018

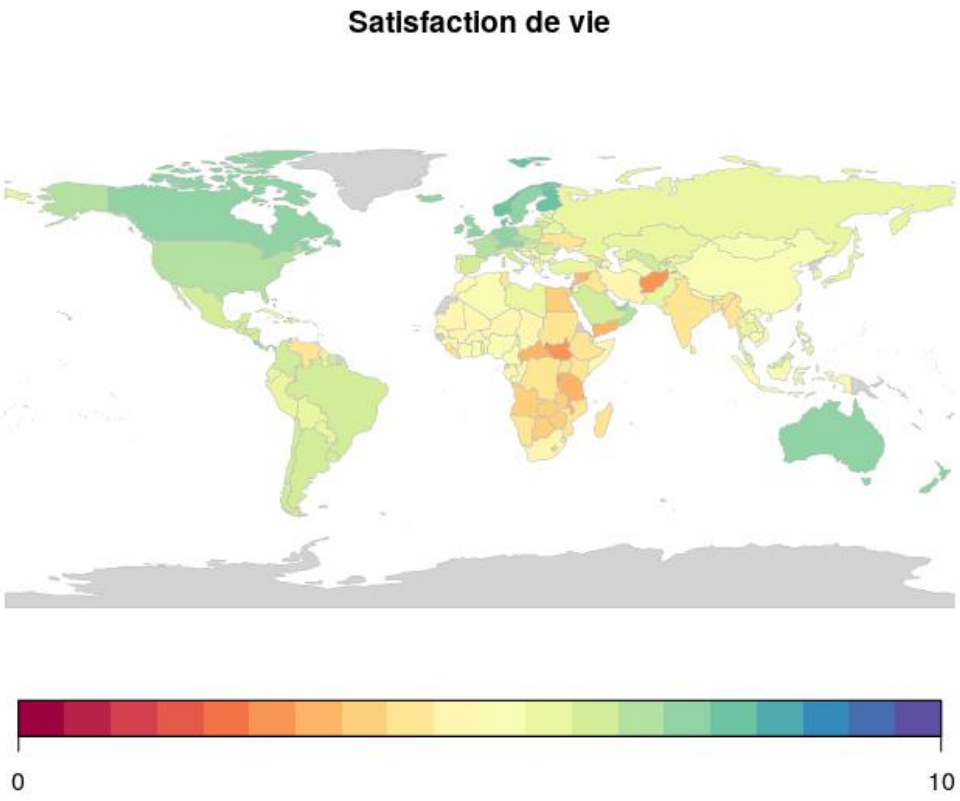

Source : https://obe.hypotheses.org/61

Depuis le début des années 70, la date dite du Jour du Dépassement Mondial, qui correspond à la date de l'année où l'humanité est supposée avoir consommé l'ensemble des ressources que la planète est capable de régénérer en un an ne cesse de diminuer (cf. Figure 3). En 2018, c'était le 1er août, date la plus précoce jamais enregistrée depuis le lancement du Jour du Dépassement Mondial. Ce, dans un

[9] http://worldhappiness.report/ed/2018/

[10] Ce paradoxe montre que la hausse du PIB n'est pas forcément à l'origine du bien-être ressenti par la population. Plus précisément, une hausse du PIB traduit bien une augmentation du bonheur des individus jusqu'à un certain seuil à partir duquel un surplus de richesses n'apporte que peu ou pas de bonheur supplémentaire.

contexte de croissance continue de la population mondiale et d'inégalités persistantes mesurées par le coefficient de Gini[11] (cf. Figure 4).

Figure 3 – Jour du Dépassement Mondial 2017

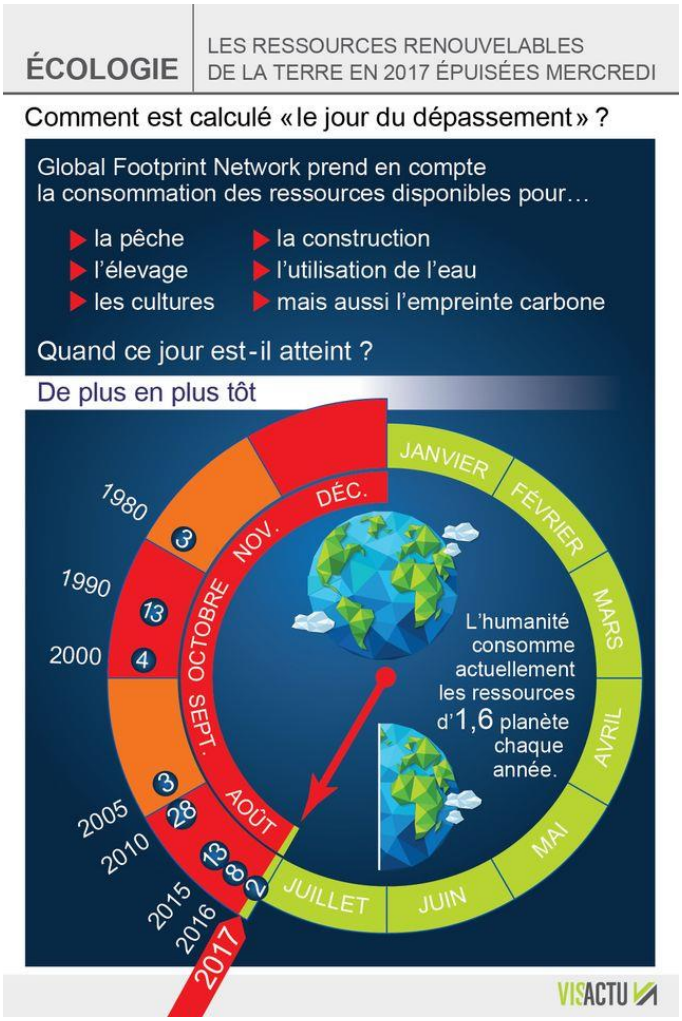

Source : https://www.franceinter.fr/sciences/jour-du-depassement-mondial-nous-vivons-de-plus-en-plus-a-credit-sur-les-ressources-naturelles

[11] Le coefficient de Gini est une mesure statistique qui permet de mesurer des disparités, notamment de revenus, au sein d'une population donnée.

Figure 4 – Inégalités dans le monde

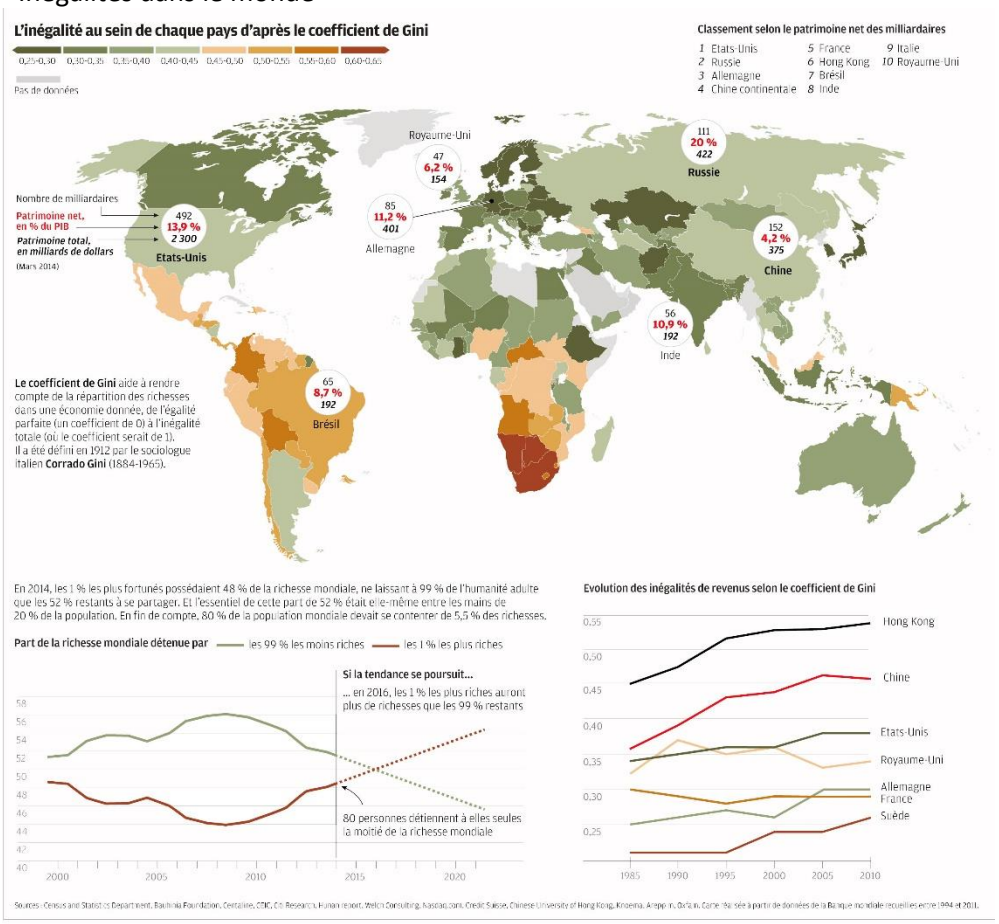

Source : https://www.populationdata.net/wp-content/uploads/monde-gini.jpg

Si, comme tous les indicateurs, celui du Jour du Dépassement Mondial peut être sujet à critique, il n'en reste pas moins qu'il est le reflet d'une réalité : l'inadéquation de nos modes de production et de consommation avec la finitude de la Terre au sens écologique du terme.

2. Développement durable

En 1987, la Commission des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement publiait un rapport intitulé « *Our Common Future* » dit Rapport Brundtland, du nom de sa présidente, Gro Harlem Brundland. Il souligne que si depuis quelque temps nous nous soucions des effets de la croissance économique sur l'environnement, il faut désormais « nous inquiéter des effets des agressions contre l'environnement – dégradation des sols, du régime des eaux, de l'atmosphère, des forêts – sur nos perspectives économiques ». Ce document est devenu la conception directrice du développement durable.

Le développement dit durable doit permettre « de répondre aux besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations à venir de satisfaire les leurs » (cf. Encadré 1).

Encadré 1 – Extrait du rapport Brundtland

« *Le genre humain a parfaitement les moyens d'assumer un développement durable, de répondre* ***aux besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations à venir de satisfaire les leurs****. La notion de développement durable implique certes des limites. Il ne s'agit pourtant pas de limites absolues mais de celles qu'imposent l'état actuel de nos techniques et de l'organisation sociale ainsi que de la capacité de la biosphère de supporter les effets de l'activité humaine. […] Pour que le développement durable puisse advenir dans le monde entier, les nantis doivent* ***adopter un mode de vie qui respecte les limites écologiques*** *de la planète. Cela vaut pour la consommation d'énergie, par exemple. En outre, une croissance démographique trop forte peut accroître les pressions qui pèsent sur les ressources et freiner l'amélioration du niveau de vie; le développement durable n'est donc possible que si la* ***démographie et la croissance*** *évoluent en harmonie avec le* ***potentiel productif de l'écosystème*** ».

« Rapport Brundtland », p. 14.

Défini à l'intersection de l'économique, du social et de l'environnemental (cf. Figure 5) il n'a, pour autant, pas donné lieu à des changements suffisants de nos modes de production et de consommation ou à une répartition plus équitable des revenus. Preuve en est par la dégradation de notre environnement naturel, de notre faune – voir le cas des néonicotinoïdes accusés de décimer les colonies d'abeilles –, par la qualité de notre alimentation souvent contaminée de résidus de pesticides, de nos vêtements ou produits d'hygiène pollués par des perturbateurs endocriniens, ou des presque 9 millions de Français vivant en dessous du seuil de pauvreté monétaire[12].

L'usage du terme développement durable est même, au fil du temps, devenu pour certaines organisations, synonyme de *greewashing*, soit la publicisation de pratiques dites écologiques à des fins mercantiles.

[12] Le seuil de pauvreté monétaire correspond à 60 % du niveau de vie médian de la population. Il s'établit à 1 015 euros par mois pour une personne seule en 2015 (INSEE).

Figure 5 – Les piliers du développement durable

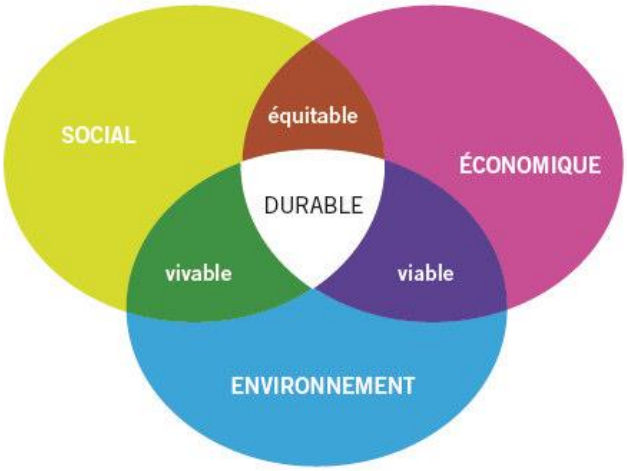

Source : https://www.mtaterre.fr/dossiers/le-developpement-durable/cest-quoi-le-developpement-durable

D'autre part, les aspects culturels et sociaux étant souvent oubliés, d'autres visions ou représentations iconographiques du développement durable ont été imaginées. La fleur du développement durable proposée par l'Association Adéquation (cf. Figure 6) en présente ainsi une image plus holistique.

Figure 6 – La fleur du développement durable

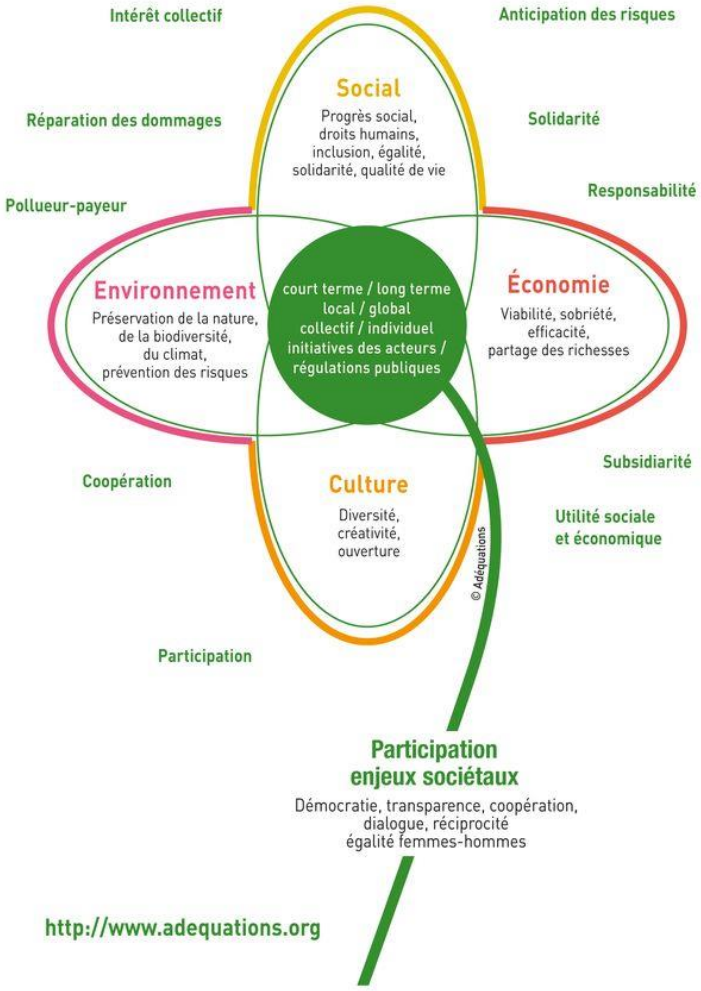

Source : http://www.adequations.org/

3. Économie circulaire

L'économie circulaire (Figure 7) – qui s'oppose à la notion d'économie linéaire (Figure 8) – s'inscrit dans le cadre du développement durable. Son objectif est de produire des biens et des services tout en limitant la consommation et le gaspillage des matières premières, de l'eau et des sources d'énergie.

Figure 7 - Économie circulaire

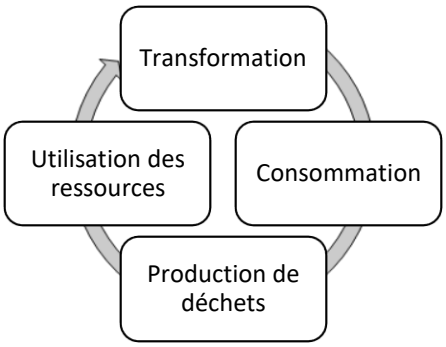

Figure 8 - Économie linéaire

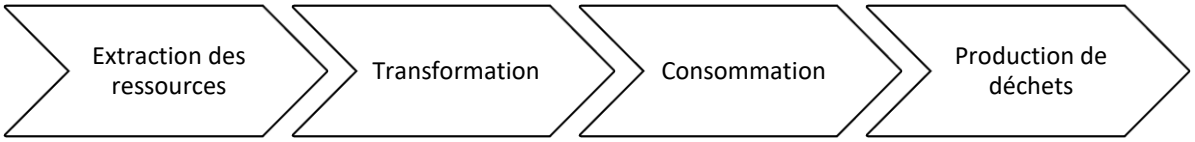

Le principe de base de l'économie circulaire est de « refermer le cycle de vie » des produits, des services, des déchets, des matériaux, de l'eau et de l'énergie.

VOIR le film : https://www.youtube.com/watch?v=dO3uPq8erc0

Les activités de surcyclage, parfois appelé *upcycling,* font partie de l'économie circulaire. Le surcyclage c'est l'idée de transformer un matériau, quel qu'il soit, en objet qui a de la valeur (EX : transformer des palettes en meubles, des bidons métalliques en fauteuils, des pneus de vélo en ceintures, *etc*.). De nombreuses associations participent à l'économie circulaire. Des recycleries, comme les Chantiers Valoristes, naissent un peu partout en France. Elles récupèrent, détournent et/ou transforment des objets pour leur donner une seconde vie.

En Pays de Savoie, quelques 150 acteurs de l'économie circulaire ont été recensés.
Des Associations : Banque Alimentaire, Chantiers Valoristes, Emmaüs, *etc.*
Des entreprises
Des collectivités
EX EMPLE : Usine Placoplatre de Chambéry.
20% des plaques sont issus du recyclage ce qui permet un allongement de la durée de vie des carrières de gypse.« Ce sont désormais 25 000 tonnes de gypse issu du traitement de 27 000 tonnes de déchets de plâtre qui se substitueront au gypse de carrière »[13]

[13] Source : https://france3-regions.francetvinfo.fr/auvergne-rhone-alpes/savoie/entrepreneurs-main-main-savoie-recycler-platre-1368075.html

4. Écologie industrielle

La notion d'écologie industrielle, soit l'apposition de deux termes qui peuvent paraître antithétiques au premier abord, a été popularisée dans les années 1990 sous l'impulsion de deux ingénieurs : Robert Frosch et Nicolas Gallopoulos, auteurs d'un article intitulé "*Strategies for manufacturing*" publié en 1989. Cette publication sera suivie en 1992 de la thèse de Brad Allenby qui théorise l'écologie industrielle et propose une méthode d'écoconception, c'est-à-dire l'intégration de critères de préservation de l'environnement dès la conception d'un projet et tout au long de son développement, ou à la récupération d'énergie fatale[14].

L'économie industrielle vise à réorganiser le système industriel de façon à ce qu'il soit compatible avec la Biosphère et viable à long terme[15] ; Robert Frosch[16] la définissant comme « l'ensemble des pratiques destinées à réduire la pollution industrielle ».

Si l'écologie industrielle a pu, au départ, être présentée comme une nouvelle pratique du management environnemental d'ingénieurs soumis à des évolutions règlementaires[17] et à des impératifs d'économies d'énergie, elle repose en réalité sur une approche globale du système industriel qui va au-delà des actions individuelles d'entreprises en faveur de l'éco-efficience.[18]

Deux visions théoriques de l'écologie industrielle s'opposent :

1) L'une axée sur le déterminisme technologique : l'écologie industrielle permet la durabilité et suppose une coordination marchande et le libéralisme économique.[19]
2) Et l'autre, développée par John Ehrenfeld, remet en cause le « paradigme social dominant » et place le facteur humain au centre.[20]

L'écologie industrielle s'inspire des écosystèmes naturels – on parle parfois de biomimétisme – et met en évidence l'importance des interactions dans la mise en place d'un fonctionnement circulaire de l'économie, moins consommateur de matières premières et d'énergies et moins producteur de déchets. L'objectif est en effet d'aboutir à une circularité des flux entre les acteurs d'un territoire, transformant les déchets des uns en ressources pour les autres, voire d'arriver à une situation de « zéro déchet ».

EXEMPLE : Les Pays de Savoie font partie des 58 lauréats de l'appel à projets « Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage » lancé par le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer en 2015 dans le but d'accompagner des collectivités volontaires dans une démarche participative de promotion de l'économie circulaire avec les acteurs locaux.

Voir le site : https://zero-gaspillage.fr/

VOIR le film : https://www.youtube.com/watch?v=L6vJuRcjteM

[14] Par exemple, les déchets ménagers contiennent des quantités importantes d'énergie résiduelle considérée comme fatale lorsque ces déchets sont enterrés. L'énergie peut être partiellement récupérée si ces mêmes déchets sont incinérés.
[15] Frosch et Gallopoulos, 1989
[16] Frosch, 1995, 148.
[17] Dannequin et Diemer, 2009 cité par Diemer, 2012, 74.
[18] Ayres et Ayres, 2002 cité par Beaurain et Varlet, 2015.
[19] Allenby, 1992
[20] Brullot, 2009.

La circularité des flux peut être obtenue de différentes manières[21]:

1) La valorisation systématique des déchets et des sous-produits grâce à des activités de recyclage, voire de surcyclage.

2) La réduction des pertes par dissipation d'énergie ou émissions polluantes. Elles peuvent donner lieu à des démarches d'écoconception.

Et 3) l'économie dématérialisée qui, à travers l'économie de fonctionnalité – soit la vente de l'usage d'un bien et non du bien, donne lieu à la création de systèmes produits-services dont la valeur résulte d'avantage du résultat que de la valeur intrinsèque du produit.

L'écologie industrielle suppose donc la création de liens entre les acteurs et l'existence de synergies de substitution – flux de matières ou d'énergies pouvant être réutilisées comme nouvelles ressources dans les processus de production – et/ou de mutualisation – regroupement de moyens pour réduire les coûts de gestion des ressources ou des services.[22] Elle peut faire émerger des configurations territoriales tels les écoparcs industriels au sein desquels les entreprises coopèrent pour optimiser l'usage des ressources, notamment en valorisant mutuellement leurs déchets. Les écoparcs réalisent ainsi une « symbiose industrielle » achevée.[23] La notion de symbiose est empruntée au vocable de la biologie en tant qu'association durable entre deux ou plusieurs organismes vivants et profitable à chacun d'eux.

L'exemple le plus abouti et cité de symbiose industrielle au plan international est le parc industriel de Kalundborg près de Copenhague, qui s'est historiquement constitué autour de quelques grandes entreprises fortes consommatrices de matières premières.

LIRE le texte : http://www.ecoparc.com/ecologie-industrielle/kalundborg.php

Cependant, si les symbioses réalisées à Kalundborg ont donné lieu à des bénéfices économiques sociaux et environnementaux conséquents, peu de projets à travers le monde semblent afficher des résultats si aboutis et consolidés.[24]

TRAVAIL à faire

Réaliser une fiche synthétique de 1 page. Un tableau comparatif peut être conçu.

Vous irez chercher des informations sur l'écoparc de Kalundborg :

a) Sa genèse (année de création, situation géographique ? *etc.*)
b) Ses spécificités (entreprises concernées, firmes pivot, *etc.*)
c) Et ses résultats (type d'économies générées, *etc.*).

Vous choisirez ensuite un écoparc français et le décrirez de la même façon.

Construire une maison à base d'urine (si si ce n'est pas une blague !) : http://etudiant.lefigaro.fr/article/des-etudiants-creent-la-premiere-brique-a-base-d-urine-au-monde_0ea58f14-de85-11e8-ba30-3ab75dcee0d5/

5. Économie bleue

[21] Erkman, 2001.
[22] Beaurain et al., 2017.
[23] Gibbs et Deutz, 2007 cités par Beaurain et Brulot, 2011, 318.
[24] http://ressources.fondation-uved.fr/Grains_Module4/Kalundborg/site/html/Kalundborg/Kalundborg.html

Le concept « d'économie bleue », qui s'inspire du bio-mimétisme, a été développé par Gunter Pauli, auteur du livre « *L'économie bleue : 10 ans, 100 innovations, 100 millions d'emplois ».* Il faut, selon lui, aller vers une économie intégrée, systémique, non polluante et circulaire, en s'inspirant des écosystèmes de la nature. En effet, dans la nature il n'y a pas de déchets, tout est réutilisé (EX : la feuille qui tombe de l'arbre devient humus et lui sert à croître).

Gunter Pauli distingue :

1) L'économie rouge qui représente l'ère industrielle où chaque élément n'a qu'un seul usage, avec un prix toujours plus bas ; ce modèle-là fait, selon lui, de gros dégâts et ne parvient pas à répondre aux besoins de tous ;
2) L'économie verte du développement durable ;
3) Enfin, l'économie bleue qui s'inspire des écosystèmes pour produire sans détruire, pour transformer nos déchets.

VOIR le film : https://www.youtube.com/watch?v=3oiEkSDBoDE

6. Économie collaborative

L'économie collaborative vise à produire de la valeur en commun et elle repose sur de nouvelles formes d'organisation du travail et les nouvelles technologies. Dans un sens large, elle inclut : la consommation collaborative (EX : covoiturage), les modes de vie collaboratifs (EX : colocation, *coworking, etc.*), la finance collaborative (EX : finance participative ou *crowdfunding*), la production contributive (EX : les Fab Labs qui sont des lieux ouverts à tous et où il est mis à disposition du public toutes sortes d'outils pour la conception et la réalisation d'objets – imprimantes 3D en particulier) et la culture libre (EX : logiciels libres utilisables par tous).

L'économie collaborative est ainsi inspirée par les mouvances 1) du libre, 2) du don et 3) de l'économie de la fonctionnalité décrites par le Rapport Terrasse de février 2016.[25]

1) La mouvance du libre est caractérisée par le passage d'une logique de propriété – fondée sur la protection des droits de propriété et des droits d'auteur – à une logique d'accès libre, gratuit et universel des utilisateurs *via* des systèmes ouverts (EX : logiciels libres comme Linux).
2) La mouvance du don recouvre les modes d'échange dans lesquels les biens et services en circulation ne sont pas considérés pour leur valeur d'échange (EX : les magasins éphémères gratuits).
3) L'économie de la fonctionnalité « vise à optimiser l'utilisation des biens et services, se concentre sur la gestion des richesses existantes, sous la forme de produits, de connaissances ou encore de capital naturel. L'objectif économique est de créer une valeur d'usage la plus élevée possible pendant le plus longtemps possible, tout en consommant le moins de ressources matérielles et d'énergie possible ». La notion de vente du bien est remplacée par celle de la vente de l'usage du bien (EX : Michelin ne vend plus des pneus mais un nombre de kilomètres parcourus, soit un usage du bien).

La crise économique n'est pas étrangère à ces évolutions. Si les Français utilisent Airbnb ou Blablacar c'est parce que la consommation collaborative : 1) leur permet de réaliser des économies, 2) limite le gaspillage ou donne une seconde vie aux objets et 3) leur permet de faire de nouvelles rencontres, voire d'aider des personnes dans le besoin ; l'économie collaborative étant ainsi créatrice de lien social.

[25] https://www.gouvernement.fr/partage/6421-rapport-de-pascal-terrasse-sur-le-developpement-de-l-economie-collaborative

Attention, l'économie collaborative n'est pas une zone de non droit. Ainsi, le propriétaire qui propose son appartement en location sur Airbnb n'est pas exempt de fiscalité et doit se poser les questions suivantes :

1) À quel niveau mes revenus sont-ils imposables ?
2) À partir de quel moment suis-je considéré comme un professionnel ?
3) Quelles sont les démarches à suivre pour me mettre en règle vis-à-vis des obligations de la profession ?

L'économie collaborative n'est pas non plus exempte de problèmes. Ainsi, la justice a confirmé l'interdiction d'Airbnb à Berlin du fait de la pénurie de logements pour les résidents.

LIRE le texte : http://www.liberation.fr/planete/2016/06/08/la-justice-confirme-l-interdiction-de-airbnb-a-berlin_1458199

7. La troisième révolution industrielle

C'est Jeremy Rifkin, auteur du livre « *La troisième révolution industrielle* » qui a popularisé ce terme. La « troisième révolution industrielle » désigne une nouvelle révolution industrielle et économique permise par le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication et des réseaux dits intelligents (*smart grids*) qui ambitionnent de mieux gérer la production, la distribution et la consommation d'énergie tout en maintenant sa bonne qualité.

Les 5 piliers de la troisième révolution industrielle sont, selon Jeremy Rifkin :

1) Produire l'énergie verte ;
2) Distribuer l'énergie par les bâtiments ;
3) Stocker l'énergie sous forme d'hydrogène ;
4) Partager la production et l'utilisation de l'énergie – on parle de prosommateur qui est à la fois producteur et consommateur ;
5) Et, enfin, rouler électrique.

Zero Emission Valley

Le bassin de vie entre Chambéry et Aix-les-Bains a été désigné territoire d'expérimentation dans le cadre du projet Zero Emission Valley (ZEV). Il vise à développer la mobilité hydrogène en région Auvergne-Rhône-Alpes par, notamment, la création de 20 stations de recharge hydrogène alimentées par 15 électrolyseurs et le financement d'une flotte de 1000 véhicules à pile à combustibles. La première station de recharge hydrogène sera opérationnelle à Chambéry en 2019.
VOIR : https://www.zev-chambery.fr/

VOIR le film : https://www.youtube.com/watch?v=eZYuo2FlVI0

Jeremy Rifkin pense que nous allons vers une nouvelle ère post carbone caractérisée par des comportements coopératifs, les réseaux sociaux, des petites unités de main d'œuvre techniques et spécialisées et le passage d'une organisation hiérarchique du pouvoir à un pouvoir latéral (cf. Figure 9).

Figure 9 – Piliers de la troisième révolution industrielle dans le cadre d'une économie circulaire et de la fonctionnalité

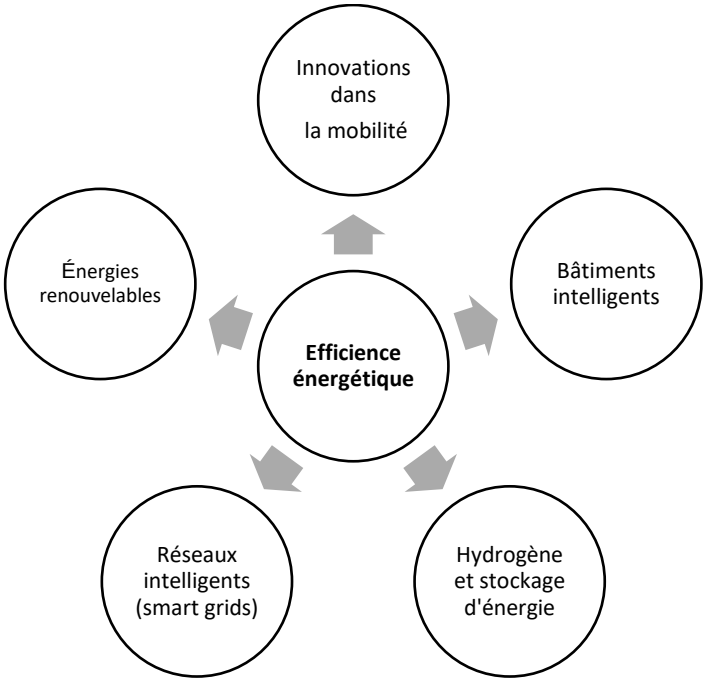

LIRE le texte : http://demarchesterritorialesdedeveloppementdurable.org/plateau-de-la-leysse-france/

Grâce à l'émergence des réseaux dits intelligents certains parlent même de villes intelligentes (*smart cities*). Pour autant, ce ne sont pas les villes ou les territoires qui sont intelligents mais bien leurs acteurs. Cependant, si l'intelligence territoriale est liée à sa capacité d'innovation, le territoire peut alors effectivement être analysé suivant une approche neuronale.

Un réseau de neurones est un système organique qui permet une adaptation aux tâches complexes. Il possède deux qualités essentielles : il est robuste aux pannes car il continue de fonctionner même en cas de lésion et il possède des capacités d'apprentissage, de généralisation et d'auto organisation. L'approche neuronale est, elle-même, renforcée par la multiplication des technologies dites intelligentes et des objets communicants dans divers domaines :

- Énergie : par exemple, à Brooklyn, la coopérative TransActive Grid a créé un réseau d'électricité locale qui combine énergie renouvelable et économie du partage grâce à la technologie *blockchain* qui permet des échanges d'énergie décentralisés et sécurisés entre particuliers.
- Mobilité : par exemple l'application pour smartphone Stationnement à Mulhouse[26].
- Santé : par exemple les textiles intelligents qui peuvent intégrer de l'électronique ou laisser passer des informations numériques sur la mesure de la température, de la tension artérielle ou d'autres indicateurs.
- *Etc.*

Ces techniques et objets permettent une modernisation du pilotage et une gestion plus fine des services publics ou des territoires. Selon l'institut Gartner, entre 2015 et 2020, le nombre d'objets connectés utilisés dans les *smart cities* (transports, logements, hôpitaux…) devrait ainsi être multiplié par 9.

[26] Innovation mise au point par SFR en partenariat avec la ville de Mulhouse.

TRAVAIL à faire

Vous irez rechercher quels sont les avantages et défis de la prosommation d'électricité en France. Vous synthétiserez votre travail en 1 page.

Pour vous aider, lire les textes suivants :

http://parisinnovationreview.com/article/les-trois-defis-de-lenergie-electrique
https://www.wedemain.fr/A-Brooklyn-les-habitants-echangent-de-l-energie-solaire-locale-grace-a-la-blockchain_a1780.html

8. La « croissance verte »

Le 50ème prix de la Banque de Suède – « prix Nobel »[27] d'économie 2018 – a été attribué aux Américains William Nordhaus et Paul Romer, prix éminemment politique, alors que les conséquences de l'activité économique sur le climat sont un sujet sensible. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIÉC)[28] vient, en effet, de sortir un bilan préoccupant, mais qui n'est pas nouveau (cf. Figure 10) de l'impact de l'activité humaine sur le climat. Arriver à allier innovation, climat et économie pour plus de « croissance verte », tel est le problème.

Figure 10 – Quelques indicateurs (GIEC, 2013)

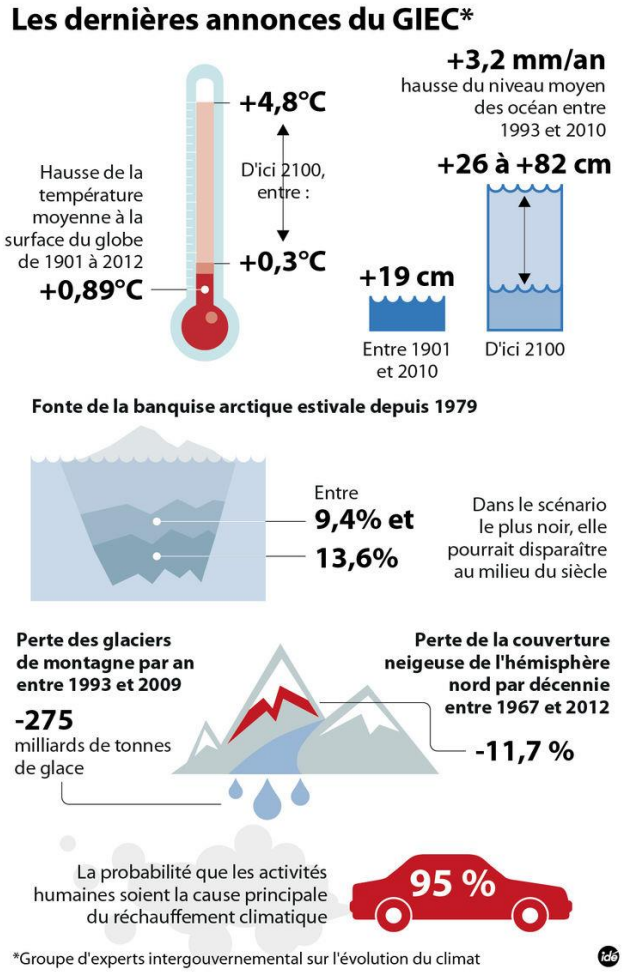

https://www.franceculture.fr/environnement/rechauffement-climatique-et-maintenant

[27] Il s'agit d'un prix de la Banque de Suède en mémoire d'Alfred Nobel,
[28] http://www.ipcc.ch/home_languages_main_french.shtml

William Nordhauss a travaillé sur l'impact économique du réchauffement climatique. Il milite pour la taxation par des droits de douane des pays qui ne respecteraient pas leurs engagements en matière de réduction des émissions de carbone. Il s'agit d'une généralisation du principe de taxation du pollueur payeur (cf. Encadré 1). L'argent ainsi collecté pouvant être utilisé pour financer la recherche sur le climat.[29]

Tableau 1 – Le principe du pollueur payeur

Il s'agit de prendre en compte les externalités négatives – telle la pollution – des processus de production.

L'article L 110-1 du Code de l'Environnement précise ainsi que les frais résultant des mesures de prévention, de réduction et de lutte de la pollution doivent être pris en charge par le pollueur.

Le principe du pollueur-payeur a été adopté par l'OCDE en 1972. La plupart des pays développés l'intègrent à leur politique environnementale. En France, il apparaît dans la loi Barnier de 1995. L'application de ce principe est, cependant, sujet à certaines limites :

- Si le pollueur est introuvable ?
- Si le pollueur est insolvable ?
- S'il est en mesure de jeter le doute sur sa responsabilité ?

LIRE le texte : https://www.lesechos.fr/22/11/1993/LesEchos/16522-102-ECH_pollution--la-grande-illusion-du-principe-pollueur-payeur.htm

Paul Romer a, pour sa part, notamment travaillé sur l'importance de l'innovation technologique pour une croissance responsable.

> « Nombreux sont ceux qui pensent que la protection de l'environnement est si coûteuse et difficile à mettre en œuvre qu'ils préfèrent ignorer le problème, voire nier son existence » (Paul Romer).[30] « Nous pouvons vraiment réaliser des progrès substantiels pour protéger l'environnement sans pour autant renoncer à assurer une croissance durable ».[31]

[29] https://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/la-croissance-durable-priorite-des-deux-nobel_2038940.html

[30] https://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/nobel-d-economie-william-nordhaus-et-paul-romer-recompenses_2038797.html

[31] https://www.lecho.be/actualite/archive/Le-Nobel-d-economie-a-deux-precurseurs-de-la-croissance-verte/10057061

ILLUSTRATION : *Smart Grids* et maîtrise du territoire

Des chercheurs de l'Université de Strasbourg et de l'Université de Haute-Alsace travaillent ainsi sur une approche neuronale de l'électricité capable, à termes, de générer des économies substantielles. Les Smart Grids constituent un levier essentiel de la transition énergétique et cristallisent des enjeux industriels. Dans le schéma traditionnel des réseaux électriques, la communication se fait de la source vers le consommateur (réseau globalement descendant). Dans les nouveaux réseaux électriques (*Smart Grids*), l'information est multidirectionnelle et l'on parle d'approche connexionniste. Il s'agit de gérer de façon « plus intelligente » le parc électrique pour plus d'efficacité, de sécurité, de rentabilité et de propreté. Les *Smart Grids* conjuguent les technologies de l'information, de la communication, de l'observation, de la métrologie et du contrôle en vue d'optimiser les ressources énergétiques produites ou acheminées.

Dans la figure de synthèse présentée ci-dessous, les informations sont multidirectionnelles. (1) L'électricité est générée (centrales nucléaires, hydroélectriques…) et acheminée grâce aux lignes de transmission. (2) Le transit de puissance est amélioré grâce à des systèmes flexibles de transmission. (3) Les relais de protection protègent et détectent les anomalies dans les lignes. (4) Les nouvelles sources d'énergie (éolien, solaire, géothermie) peuvent être individuelles ou collectives et alimentent le réseau. (5) Les consommateurs (bâtiments industriels, collectifs, individuels) envoient des informations aux fournisseurs d'énergie (compteurs intelligents…). (6) Les voitures électriques ou hybrides sont chargées aux heures creuses et renvoient de l'énergie au réseau en cas de pics de consommation. Elles pourraient jouer, à terme, le rôle de batterie de stockage mobile.

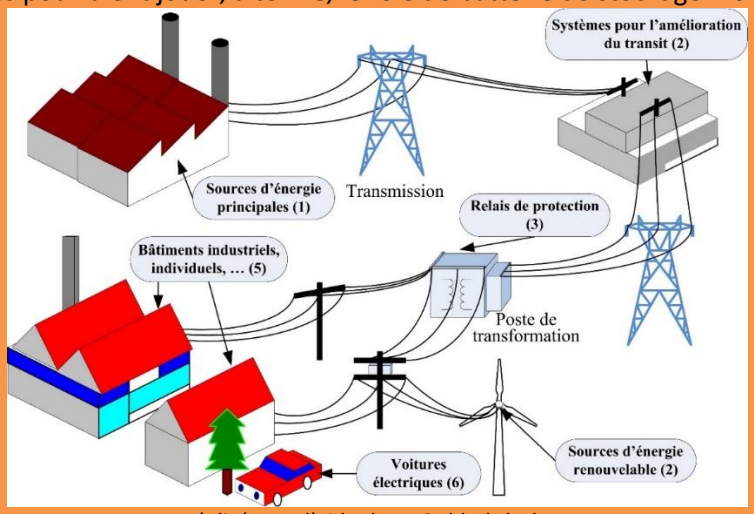

Réalisé avec l'aide de D. Ould Abdeslam.

Source : Cécile Perret. Vers une approche collaborative du développement des territoires. Le cas de la Haute Alsace. 2015. <halshs-01185752v2>. URL : https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01185752v2/document

EN ACTION !
Atelier pratique !

Apportez chacun un objet que vous n'utilisez pas au prochain cours.
Posez-le sur une table.
En fin de cours, servez-vous sur cette table librement.
S'il reste des objets sur la table, apportez-les dans une recyclerie :

- Chantiers valoristes : http://www.chantiers-valoristes.fr/
- Emmaüs73 : http://www.emmaus73.fr/

Module 2 - Le développement territorial viable

Le développement dit viable imprime une transformation sociale en faveur de l`humain, de la vie, ce qui induit des valeurs et des choix politiques et sociaux d`équité, de paix, de solidarité et une réponse satisfaisante aux besoins humains fondamentaux[32]. Pour présenter la notion – très utilisée au Québec – de développement territorial viable, revenons à la notion de territoire.

1. Le territoire

Un territoire peut être conçu non pas en tant que découpage administratif, mais comme un système ouvert en coconstruction entre les acteurs et leur environnement. Il peut être analysé comme le résultat d'une proximité des acteurs, notamment en terme de logique d'adhésion ou de similitude. Les valeurs ou les croyances qui sous-tendent un territoire ainsi défini peuvent mobiliser des rapports d'entraide et de collaboration

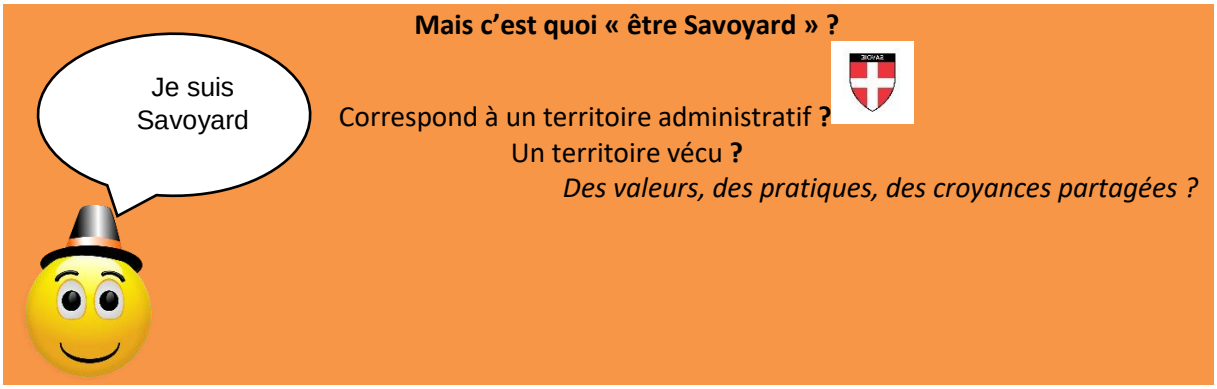

Notons qu'étymologiquement, le terme gouvernance a la même origine que celui de gouvernement, c'est à dire le verbe latin *gubernare* qui signifie "diriger le navire". Ce terme peut être utilisé dans divers domaines (entreprises, collectivités publiques) et à différents niveaux institutionnels (État, collectivités locales, *etc.*). La gouvernance territoriale serait caractérisée par trois grands principes : 1) une façon holistique de concevoir et résoudre les problèmes, 2) le rôle de l'État, qui accorderait une place plus grande à la société civile, et 3) un mode de coordination horizontal qui privilégierait le partenariat.[33]

2. Les ressources du territoire

Tout territoire dispose de ressources ; certaines lui sont spécifiques, d'autres sont génériques.

2.1. La nature des ressources territoriales

Réaliser un diagnostic territorial permet d'identifier les ressources potentielles et les avantages compétitifs qui vont différencier un territoire, lui permettre de définir les facteurs de son attractivité

[32] http://demarchesterritorialesdedeveloppementdurable.org/

[33] Fortin, M-J., 2005, Paysage industriel, lieu de médiation sociale et enjeu de développement durable et de justice environnementale : les cas des complexes d'Alcan (Alma, Québec) et de Pechiney (Dunkerque, France), thèse de doctorat, Université du Québec à Chicoutimi, 541 p

et, ainsi, orienter son offre. Les ressources sont des facteurs à révéler ou à organiser. Une fois révélées, elles deviennent des facteurs en activité, soit des actifs.[34]

Les ressources et les actifs peuvent être distingués en fonction de leur nature spécifique ou générique.[35] Moins un actif est spécifique, plus son transfert dans d'autres régions est facile et peu coûteux. Un actif générique peut devenir un actif spécifique en acquérant un cachet unique. La différence entre les deux tient au degré de transférabilité, qui détermine la spécificité. Le développement d'un avantage compétitif, susceptible de rendre le territoire attractif, nécessite une différenciation qui ne peut se fonder que sur des ressources spécifiques en interaction avec des actifs spécifiques.

On peut distinguer quatre cas de figure dont peut se prévaloir un territoire.[36] Ces situations sont récapitulées dans le tableau suivant inspiré de l'analyse de Bernard Pecqueur :

Tableau 1 - Typologie des facteurs compétitifs d'une région

	Génériques	**Spécifiques**
Ressources	Potentiel non encore exploité, hors marché. EX : un étang non aménagé et sans particularité	Avantage révélé Résultat de la mise en relation créatrice des acteurs locaux. EX : des savoir-faire locaux domestiques uniques
Actifs	Facteurs locaux en activité, définis par un système de prix. Ils sont faciles à délocaliser. EX : production industrielle de biscuits	Projet porté par les acteurs locaux et valorisé par le marché. EX : projets d'Appellation d'Origine Contrôlée

Cette typologie permet de définir des stratégies de développement susceptibles de transformer un espace – au sens d'un endroit passif où se concentrent des activités – en territoire, en tant que système innovant en co-construction avec ses acteurs.

2.2. La valorisation des ressources territoriales

Les deux piliers de la construction territoriale sont la coordination des acteurs et la valorisation d'une ou de ressources.[37] Les ressources ne peuvent être réduites à leur dimension naturelle et, comme le territoire, elles sont des construits sociaux.[38] Elles sont, en effet, le résultat d'une construction, d'une « coordination des acteurs autour d'un objet, pas nécessairement matériel, qui peut être une histoire, un mythe, une identité ou une valeur commune ».[39]

Les ressources, qu'elles soient naturelles, cognitives ou paysagères peuvent être qualifiées de territoriales « lorsqu'elles sont l'objet d'une construction sociale qui prend son origine dans des processus dits de « spécification » par lesquels des liens se tissent entre produits et lieux ».[40] La ressource territoriale est alors « une ressource spécifique révélée selon un processus intentionnel

[34] Colletis et Pecqueur, 1993.
[35] Colletis et Pecqueur, 1994.
[36] Pecqueur, 2005.
[37] Lamara, 2009.
[38] Khan, 2007.
[39] Lamara, 2009, 11.
[40] Peyrache-Gadeau, Perron et Janin, 2010, 1.

engageant une dynamique collective d'appropriation par les acteurs du territoire »[41]. La notion d'intentionnalité est donc importante et les convergences stratégiques d'acteurs peuvent créer une offre spécifique de site qui permet de valoriser les ressources territoriales.[42]

Toute ressource peut être transformée en actif dès lors qu'elle est organisée et valorisée et elle peut devenir un facteur de différenciation entre les territoires. Si les stratégies de différenciation font valoir le caractère local des productions à partir de l'origine géographique liée à l'espace de production, les processus de construction de spécificité territoriale nécessitent, eux, de mobiliser des contenus plus complexes.

Certains auteurs[43] distinguent deux logiques :

1) Une logique de territorialisation où une cohérence s'établit entre l'espace de spécificité de la production et de l'origine du produit et l'espace sur lequel une demande de liens, d'ancrage territorial se manifeste. Cette première logique sous-tend des démarches de projets partagés qui peuvent associer des acteurs privés et des acteurs publics en vue de générer une dynamique de développement local. Elle suppose une démarche collective de valorisation des ressources
2) Et une logique de territorialisation combinée à une logique de patrimonialisation. Cette deuxième logique mobilise l'idée de construction identitaire, la dimension patrimoniale se référant à la reconnaissance de valeurs partagées. Au centre de ce processus, les organisations de producteurs jouent un rôle important.
   Les projets d'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) peuvent relever de ce type de démarche s'ils associent autour du produit un ensemble d'objets induits ou complémentaires (conservation du patrimoine naturel ou architectural par exemple). L'AOC peut être considérée comme un mode de *clusterisation*[44] qui puise son avantage dans la spécificité du produit lui-même.[45]

[41] François, Hirczak, Senil 2005 *in* Peyrache-Gadeau, Perron et Janin, 2010, 1.
[42] Roux**,** Vollet et Pecqueur, 2006.
[43] Peyrache-Gadeau, Perron et Janin, 2001, 7.
[44] Situation dans laquelle des entreprises et des institutions géographiquement proches entretiennent des relations de complémentarité entre elles.
[45] Pecqueur, 2007.

EXEMPLE : La Marque Alsace

La Marque Alsace, qui est une marque partagée, a pour principal objectif de développer l'attractivité et le rayonnement de la région en s'appuyant sur les atouts de ce territoire.

Nous présentons ci-dessous les valeurs portées par la Marque Alsace, qui sont regroupées sous 5 items classés en 3 groupes. Après chaque item nous indiquons les mots clefs associés.

1) LES VALEURS DU FAIRE
   Excellence et Pionnier : excellence, travail, exigence, qualité, fiabilité, pragmatisme, adaptabilité, ponctualité, leader, pionnier, innovation, formation, ambition, créativité, développement, enthousiasme.
2) LES VALEURS DE L'ÊTRE
   Humanisme et Citoyenne du monde : éthique, valeurs, sens, savoir-être, respect, responsabilité, citoyenneté, démocratie, écologie, générosité, solidarité, engagement, adaptabilité, Europe, ouverture, multiculture, intégration.
3) LES VALEURS TRANSVERSALES :
   - Intensité et Plaisir : intensité, spectaculaire, émotions, passion, jovialité, humour, plaisirs, goûts, convivialité, unique, singulier, beauté, richesse, contrastes, authenticité, arts.
   - Équilibre et Création de liens : racines, fidélité, fierté, dynamique, réseaux, collectif, rencontre, partage, esprit festif, accueil, générosité, solidarité, citoyenneté, transmission, complémentarité.
   - Optimisme et Pragmatisme : espoir, positif, avenir, confiance, espérance, philosophe, entrepreneur, croire, opportunité, rêve, à l'œuvre, action, savoir-faire, bien faire, goût du concret, maîtrise, apprentissage, solution, agir, motivation.

Source : http://www.marque-alsace.fr

En raison des qualités spécifiques de certains terroirs et des efforts des producteurs locaux, une valeur particulière a été attachée à l'indication de la provenance ou de l'origine géographique de certains produits alimentaires. La mise en avant de l'origine des productions locales peut effectivement apporter une plus-value économique réelle aux territoires concernés. Deux critères permettent d'englober l'ensemble des productions localisées : la profondeur historique et les savoir-faire partagés.[46] Les productions alimentaires entretiennent, en outre, une relation particulière à l'espace et leur inscription en un lieu les immerge dans la culture locale. La production localisée, contrairement au terme générique de produit de terroir, renvoie à la culture locale. « Un foie gras fabriqué à la ferme en Normandie est un produit fermier ; dans le Périgord c'est une production localisée ».[47] Ces production localisées peuvent faire l'objet d'une appellation d'origine contrôlée ou protégée, voire d'une Indication géographique protégée (cf. Encadré 1)

Encadré 1 –Appellation d'origine contrôlée ou protégée et Indication géographique protégée

La mise en place de dispositifs de protection à l'échelle européenne n'a fait que renforcer l'attention aujourd'hui portée aux productions localisées. La France et l'Europe sont pionnières en la matière. On distingue :

1) Les AOP (Appellations d'origine protégée qui correspondent aux AOC françaises mais au niveau européen)
2) Et les IGP (Indications géographiques protégées) européennes.

Toutes assurent la protection d'une relation à un lieu.

[46] Bérard et Marchenay, 2007, 7.
[47] Bérard et Marchenay, 2007, 10-11.

La mention AOC identifie un produit qui tire son authenticité et sa typicité de son origine géographique. Elle garantit un lien intime entre le produit et le terroir. La notion de terroir englobe des facteurs naturels et humains et signifie que le produit qui en est issu ne peut être reproduit hors de son territoire.

L'AOP désigne la dénomination d'un produit dont la production, la transformation et l'élaboration doivent avoir lieu dans une aire géographique déterminée avec un savoir-faire reconnu et constaté.

Un terroir est :

> « un espace géographique délimité, défini à partir d'une communauté humaine qui construit au cours de son histoire un ensemble de traits culturels distinctifs, de savoirs, et de pratiques, fondés sur un système d'interactions entre le milieu naturel et les facteurs humains. Les savoir-faire mis en jeu révèlent une originalité, confèrent une typicité et permettent une reconnaissance pour les produits ou services originaires de cet espace et donc pour les hommes qui y vivent. Les terroirs sont des espaces vivants et innovants qui ne peuvent être assimilés à la seule tradition. »

Définition proposée par un groupe de travail INRA/INAO et validée lors des Rencontres internationales de l'UNESCO – 10 novembre 2005 .[48]

EXEMPLES d'AOP :

En France, les premiers miels de terroir à avoir obtenu une appellation d'origine contrôlée et protégée sont les miels de Corse (AOP Miel de Corse-Mele di Corsica dont la gamme est composée de 6 miels) et le miel de sapin[49] des Vosges. Cette reconnaissance a permis aux apiculteurs corses, par l'intermédiaire du coordinateur ministériel en charge de l'apiculture et du syndicat AOC Miel de Corse, d'être sollicités par le Groupe Carrefour dans le cadre de la mise en place d'une gamme de miels de qualité issus des régions françaises. L'enseigne a souhaité travailler directement avec les groupements d'apiculteurs en privilégiant les circuits courts et la saisonnalité des miels.[50]

Les effets de la mise en œuvre d'AOP peuvent cependant parfois être contrastés. Des chercheurs[51] ont analysé le cas de l'AOP d'huile d'olive de Sierra Mágina en Andalousie[52] et, plus particulièrement, son impact en termes de gouvernance territoriale et de développement rural. Ils montrent que si l'AOP a permis d'obtenir des résultats significatifs en matière d'organisation interprofessionnelle de la filière huile d'olive locale, elle n'a apporté que peu de dynamisme en matière d'innovations organisationnelles liées au développement de la commercialisation en commun, au traitement en commun des résidus de la chaîne oléicole et de la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel de ce système agricoalimentaire localisé (SYAL). D'autre part, les inconvénients des processus d'intensification des techniques de production ont, selon eux, mis en évidence la nécessité de promouvoir des attributs de qualité environnementale.

[48] Source : http://www.suaci-alpes.fr/IMG/pdf/Partie_theorique_9_1_.pdf

[49] Le miel de sapin ne provient pas de fleurs mais de la collecte du miellat par les abeilles.

[50] « AOC miel Corse : Un partenariat avec Carrefour pour 9 apiculteurs », Charles Monti, mardi 25 février 2014, Corse Net Infos (http://www.corsenetinfos.fr).

[51] Cañada et Macías Vásquez, 2008.

[52] Approuvée par l'Union Européenne en 1999, cette AOP représente la plus grande surface de terrains oléicoles inscrits dans une AOP au niveau mondial (62 000 hectares).

3. Une définition du développement territorial viable

Selon Christiane Gagnon[53], le développement territorial viable (DTV) met l'accent sur les relations entre les composantes sociale, économique et environnementale et leur viabilité, selon des valeurs et objectifs de développement humain. Au fil du temps et du développement de ce champ de recherche, cette définition a été enrichie par le concept de capital social, ancré dans des pratiques d'acteurs sur un territoire donné et aujourd'hui largement reconnu par la communauté scientifique. Le développement territorial viable intègre une approche humaniste, plus globale, qui fait appel aux notions de valeurs, d'équité, de justice sociale et dc l'épanouissement humain et de ses *capabilités* (ou libertés d'action) au sens de l'économiste Amartya Sen.

Amartya Sen est un économiste et philosophe indien, prix Nobel de sciences économiques en 1998. Ses travaux sont reconnus pour leur apport majeur à l'analyse des inégalités et aux théories philosophiques de la justice. Pour Sen, il faut prendre en compte ce que possèdent les individus mais aussi leur liberté à utiliser leurs biens et choisir leur propre mode de vie leurs *capabilités*.

Le concept de viabilité permet donc d'élargir et de mieux préciser le concept popularisé de la durabilité, qui est largement confondu avec celui de la temporalité du développement, c'est à dire une activité qui peut durer dans le temps, sans aucune référence à la qualité et objectifs poursuivis par une telle durabilité : sont-ce les ressources naturelles qui doivent durer pour une exploitation pérenne, source de profits, dans une sorte de « *business as usual* » ?

La pertinence du concept de viabilité c'est que :

1) Il associe différentes formes de capital ;
2) Il concerne les territoires et les établissements humains ;
3) Il s'appuie sur les capacités de seuil des écosystèmes et leurs usages modérés, l'atteinte de cibles d'équité générationnelle et intergénérationnelle et d'éthique, la promotion de valeurs de paix et d'humanisme, l'identité territoriale.
4) Il considère les forces des institutions mobilisatrices, dont l'État et les forces de la société civile.

Cela dit, les territoires viables ou durables n'existent pas ! Ils sont plutôt en devenir, sur la base des démarches territoriales de développement durable, initiatives répandues sur tous les continents et répondant à différentes appellations, allant de la ville verte, à l'agenda 21 en passant par ville en transition (cf. Encadré 2).

> « L'Agenda 21 local est un processus multisectoriel et participatif destiné à atteindre les buts de l'Agenda 21 au niveau local et au moyen de la préparation et de la mise en œuvre d'un plan stratégique d'action sur le long terme, plan qui traite des enjeux locaux et prioritaires de développement durable.» .[54]

[53] Gagnon, 1994.
[54] https://www.iclei.org/

Encadré 2 – L'agenda local 21

Depuis 1972, l'Organisation des Nations unies s'alarme de la détérioration de notre environnement planétaire.

Des rencontres entre dirigeants du monde sont organisées pour stimuler la capacité collective de gérer ces problèmes planétaires et montrer l'importance du respect des contraintes écologiques. Ces sommets de la Terre ont débuté à Stockholm en 1972. La Conférence des Parties (COP) est une réunion périodique des États signataires de la Convention sur la biodiversité, texte issu du premier sommet de la Terre en juin 1992.

Vingt ans après avoir été adopté au sommet de la Terre à Rio, l'Agenda 21 local, est devenu en France un véritable outil de développement durable pour les collectivités et les territoires. C'est un outil, pour les collectivités, de mise ne place d'une politique de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).

C

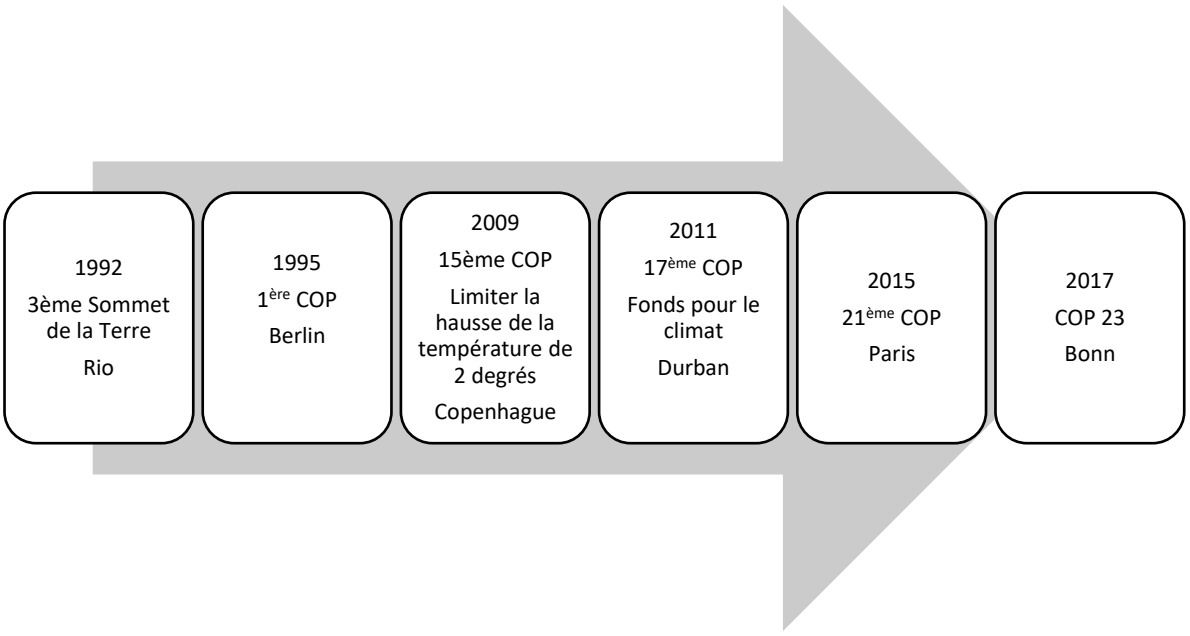

Nous allons maintenant détailler ce que recouvrent les termes de capital social et capital environnemental qui sont au cœur du DTV.

3.1. Le concept de capital social

Max Weber faisait déjà remarquer dans son ouvrage posthume « *Économie et société* » publié en 1921 que l'homme dispose de trois types de ressources pour améliorer ses conditions de vie : des ressources économiques, des ressources politiques et des ressources symboliques. Toutefois, jusqu'à la fin des années 1970, le concept de capital social ne sera que peu utilisé dans la recherche en économie.

En 1980, Pierre Bourdieu en donne la définition suivante :

> « Le capital social est l'ensemble des ressources actuelles ou potentielles qui sont liées à la possession d'un réseau durable de relations plus ou moins institutionnalisées d'interconnaissance et d'inter-reconnaissance ; ou, en d'autres termes, à l'appartenance à un groupe, comme ensemble d'éléments qui ne sont pas seulement dotés de propriétés communes (susceptibles d'être perçues par l'observateur, par les autres ou par eux-mêmes) mais sont aussi unis par des liaisons permanentes et utiles ».

En 1988, James Coleman suggère, lui, une définition plus fonctionnelle du capital social : c'est une ressource incorporée dans les relations interindividuelles, une forme particulière de capital qui rend possible l'action sociale ; il est à l'origine des relations développées entre les agents (capacité à collecter et faire circuler l'information, existence de règles et de sanctions qui s'imposent dans une communauté particulière, *etc*.). Le capital social est défini par les relations interindividuelles qui caractérisent une structure sociale et il fait référence : aux obligations, aux attentes et aux relations de confiance dont un individu jouit auprès des autres personnes d'un réseau, aux possibilités d'accès à l'information d'un individu, aux normes et sanctions admises par les membres de son organisation, à l'autorité et aux responsabilités qu'il détient en tant que membre et, enfin, aux types d'organisations auxquelles il appartient de façon volontaire (par exemple en étant membre d'une association). James Coleman met également en évidence l'existence de liens entre le niveau microéconomique et le niveau macroéconomique puisque les ressources (privées) qu'un individu retire de la valorisation de son capital social ont des répercussions au plan macroéconomique.

Il est de fait que si le concept de capital social a d'abord été associé à une utilité strictement individuelle, il s'est rapidement rattaché à des préoccupations plus collectives comme la gouvernance et le développement des communautés. Ainsi, selon Robert Putnam dans son ouvrage intitulé « *Making democracy work »* publié en 1993, si le Nord de l'Italie a mieux réussi économiquement que le Sud de l'Italie, cela provient sans doute de la « communauté civique » (capacité à créer des liens entre acteurs, capacité à s'organiser, *etc*.) dans laquelle baigne chacune de ces régions.

3.2. Capital social et niveaux d'action

Une typologie du capital social qui distingue trois niveaux d'action est concevable :

1) L'approche microéconomique, qui met en évidence la valeur d'action collective du capital social.
2) L'approche macroéconomique, qui met en évidence sa valeur d'intégration et de cohésion sociale.
3) Et l'approche méso économique, qui met en lumière sa valeur instrumentale.

Le tableau 2 présenté ci-dessous met en évidence les caractéristiques de ces trois approches.

Tableau 2 – Une typologie du capital social

	Approche microéconomique	**Approche macroéconomique**	**Approche méso économique**
Met l'accent sur	Nature et les formes des comportements de coopération.	Conditions favorables ou nuisibles de coopération.	Structures de mise en œuvre de la coopération.
Centrée sur	La **valeur d'action collective** du capital social. S'intéresse à la propension des acteurs à coopérer pour atteindre certains objectifs.	La **valeur d'intégration et de cohésion sociale.** Met l'accent sur l'environnement et les structures sociales et politiques des collectivités qui véhiculent des normes et des valeurs.	La **valeur instrumentale** du capital social. Associe le concept au potentiel des réseaux sociaux à produire des ressources : information, *etc.*
Théories mobilisables	Théorie des jeux	Théories de l'institutionnalisme	Théorie de la mobilisation
Le capital social	Est produit des motivations des acteurs à s'associer (valeurs…), des comportements (modes d'association…), et de la perception des enjeux collectifs (croyances et influences culturelles).	Est le produit de structures qui favorisent ou non confiance et réciprocité. Le capital social est un bénéfice collectif.	N'est ni une propriété individuelle, ni une propriété collective mais une propriété de l'interdépendance entre les individus et les groupes au sein d'une communauté.

Réalisation personnelle et source des données : Sandra Franke, 2005, La mesure du capital social. Document de référence pour la recherche, l'élaboration et l'évaluation des politiques publiques, Projet du PRP, Le capital social comme instrument des politiques publiques, Canada, 1-3.

3.3. Nature des liens et développement

La nature des liens entre les agents a été précisée par la typologie aujourd'hui bien connue proposée par la Banque mondiale (2000). Elle distingue le lien qui unit (*bonding)*, le lien qui lie (*linking*) et le lien qui relie (*bridging*).

Les liens de type *bonding* unissent des individus de statut identique – liens dits horizontaux. Ils caractérisent des liens au sein d'une même communauté (famille, village, tribu, *etc*.). S'ils caractérisent des relations de type communautaire, soit des personnes adhérant à un même système de représentation, ils tendent vers une « fermeture relationnelle »[55], voire peuvent déboucher sur de la discrimination.

Les liens de type *linking* caractérisent des interactions entre des agents aux statuts différents. Ces liens sont dits verticaux. Ces liens intergroupes nécessitent d'être réaffirmés et se caractérisent par des transactions de réciprocité qui obligent à la poursuite des échanges. La fréquence des interactions tend à déboucher sur la convergence des représentations.

Enfin, les liens de type *bridging* lient des agents distants, cette distance peut être géographique - par exemple un membre du village qui a émigré - ou le lien n'est pas activé en permanence. Le *bridging social capital* désigne un réseau virtuel. Les relations peuvent être ponctuelles, discontinues et les règles respectées s'apparentent à « une convention sans engagement réciproque ».[56] Pour la Banque Mondiale, le *bridging social capital* entre membres de la même communauté ou avec les membres d'autres communautés peut à la fois permettre d'obtenir de meilleurs services de l'État, permettre une amélioration des infrastructures ou l'accès à certains marchés ou au crédit.

[55] Coleman, 1988.
[56] Angeon, Caron et Lardon, 2006, 10.

L'intensité des liens de proximité entre acteurs est souvent présentée comme un élément explicatif discriminant du développement. Certains auteurs[57] soulignent ainsi que si l'Italie du nord s'est plus développée que l'Italie du sud c'est grâce à une meilleure dotation en capital social. En 2000, dans une recherche sur la Russie, Rose a montré que les leaders d'organisations telles que les églises, les clubs, les partis politiques… se mobilisent pour offrir les biens publics manquants en cas de défaillance de l'État.

Mais, capital social civil et capital social gouvernemental sont-ils substituables ? Selon Nicolas Sirven[58], le phénomène de complémentarité joue si les critères de bonne gouvernance sont respectés car la mise en place de liens avec la société civile favorise la cohésion sociale. Un danger peut tout de même apparaître, même en présence d'une bonne gouvernance, lorsque la société est formée de groupes isolés (le groupe le plus puissant peut alors s'accaparer les structures gouvernementales ; la société est en état de conflit latent). Lorsque le fonctionnement de l'État est jugé mauvais (mauvaise gouvernance, indice de perception de la corruption[59] faible), la société est en conflit avec elle-même et la situation peut dégénérer en guerre civile. Le manque d'efficacité de l'État peut alors être pallié par une informalisation importante de l'économie ou de l'organisation de la société civile. Nous avons adapté ci-dessous (Tableau 3) les différentes situations présentées par Nicolas Sirven.

Tableau 3 – Cas types

Capital social gouvernemental / **Capital social civil**	**Faible**	**Fort**
Faible	**(II)** ← Société en conflit avec elle-même (guerre civile, régionalisme exacerbé, *etc*.)	**(I)** Exclusion, accaparation des structures gouvernementales, *etc.*
Fort	**(III)** ▼ Informalisation de l'économie, débrouillardise, *etc.*	→ **(IV)** Bonne gouvernance et cohésion sociale, bien-être économique et social

Il y a substitution du capital social civil au capital social gouvernemental dans les cas (II) et (III) et complémentarité dans les cas (I) et (IV).

Les trois types de liens (*bonding*, *linking* et *bridging*) dessinent le maillage au sein de la communauté et son insertion/articulation dans/avec d'autres groupes. Cependant, un renforcement des liens de type *bonding* au détriment des autres peut signifier le repli sur soi, voire peut être un danger pour la cohésion du pays[60]. Mickael Woolcock[61] qualifie cette situation - intégration interne exagérée et manque de liaisons externes - d'« amoralisme familier »[62]. Les normes sociales sont alors déterminées par la communauté qui promeut l'unité interne et décourage, voire punit le contact ou la solidarité avec les membres extérieurs à la communauté. En sus, le renfermement dans des réseaux familiaux

[57] Putnam, Leonardi et Nanetti, 1993.
[58] Sirven, 2004, 136.
[59] L'Indice de Perception de la Corruption de Transparency International classe les pays en fonction du degré de corruption perçue dans les administrations publiques et la classe politique. Un indice faible montre une forte perception de la corruption.
[60] Colletta et Cullen, 2000.
[61] Woolcock, 1998.
[62] Cité par Martens, 2003, 117.

ou ethniques limite les ressources en capital social disponibles et, nuisant au développement des relations « ouvertes », peut avoir des effets négatifs sur le développement.[63] Tout le problème est alors de savoir à partir de quel seuil les liens affectifs peuvent devenir un obstacle.

ILLUSTRATION : Renforcer le capital social en puisant dans les valeurs. Les Journées citoyennes en Alsace.

La Journée Citoyenne est un exemple extrêmement intéressant du renforcement du capital social en Alsace. « En 2006, Fabian Jordan avait constaté un élan de solidarité et de convivialité entre les habitants de Berrwiller après d'importantes chutes de neige qui avaient paralysé la commune. Élu maire du village en 2008, il a lancé la Journée Citoyenne pour recréer cet élan collectif permettant de souder la communauté autour de valeurs partagées ». Cette initiative a rapidement fait des émules dans les communes de l'agglomération mulhousienne et, en 2013, déjà plus de 20 communes organisaient une Journée Citoyenne. Le principe de la Journée Citoyenne est simple : il s'agit de mobiliser les habitants de façon bénévole autour d'un projet d'amélioration de leur cadre de vie. Ces projets peuvent concerner des espaces verts (plantation d'arbres et de fleurs, taillage de haies…), des petits travaux (remise en état de bordures de platebandes, de barrières…), la propreté (remise en état des corbeilles à papier, nettoyage des lieux publics…) ou des actions de sensibilisation (à la biodiversité, au civisme…).
L'organisation d'une Journée citoyenne est réalisée suivant plusieurs étapes : choix du projet, appel aux volontaires, réunions publiques, appels aux entreprises susceptibles de fournir bénévolement du matériel…
Si dans un contexte de crise économique l'on comprend immédiatement l'intérêt de cette démarche, la mobilisation à, en outre, l'intérêt de favoriser la communication et les échanges entre les habitants. Un petit manuel de l'organisation de ces Journées Citoyennes conseille d'ailleurs d'organiser des actions conviviales durant leur déroulement et de communiquer sur leurs résultats de façon à mettre en valeur les participants.
Comme le résume justement René Wunenburger, Maire de Griesheim sur Souffel, « La journée Citoyenne, c'est une manière de décliner localement la devise républicaine de notre pays. Liberté : parce que chacun est libre d'adhérer ou non au projet. Égalité : parce que sur un chantier, dans une équipe, il n'y a pas de différence entre l'ingénieur, le technicien, l'ouvrier. Fraternité : parce que c'est la concrétisation de l'esprit d'entraide qui existait autrefois et qui n'existe plus aujourd'hui dans nos villages ».
Faire appel aux valeurs qui font le territoire et les réactiver au travers de pratiques en impliquant les citoyens est primordial pour le futur du développement territorial et l'implication des citoyens dans un projet de société. La rencontre entre citoyens d'horizons divers et des représentants des collectivités permet de créer trois types de liens : *bonding* (habitants d'un même quartier), *linking* (l'ingénieur et l'ouvrier) et *bridging* (deux habitants d'une rue éloignée qui ne se croisent que rarement, un citoyen avec un représentant des collectivités locales…). L'intensité de la fréquence des rencontres grâce à ces travaux d'intérêt général peut permettre une convergence des représentations, telle que l'importance accordée au « bien vivre-ensemble », ce qui, dans le contexte actuel est primordial.

Source : Cécile Perret. 'Vers une approche collaborative du développement des territoires. Le cas de la HauteAlsace », 2015. <halshs-01185752v2>URL : https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01185752v2/document

[63] Bucolo, 2004, 71.

3.4. Le concept de capital environnemental

Le capital environnemental réfère au patrimoine naturel et construit des collectivités territoriales, mais aussi aux échelles nationale (politiques de protection par exemple) et planétaire (patrimoine UNESCO). Toutefois, certaines personnes sont réfractaires à l'usage de ce concept, y voyant une marchandisation et une exploitation des ressources qui ne s'inscrirait pas dans une viabilité à long terme. Si la notion de capital environnemental est en construction, pour les chercheurs, l'environnement est défini comme une construction politique et sociale, issue des interactions entre une matérialité biophysique et les représentations sociales dont elle fait l'objet, ce dans le cadre des dynamiques sociales qui structurent les comportements individuels. Le capital environnemental peut alors être présenté comme l'ensemble des investissements – socio-économiques, politiques, émotionnels, *etc*. – liés à l'environnement et réalisés par des acteurs qui ont des représentations, des intérêts et des systèmes de valeurs spécifiques.[64]

Dans la société traditionnelle kabyle, la notion de parole donnée est primordiale. Traditionnellement, « c'est par le dit et ses métaphores, la loyauté, la bravoure, la science et la connaissance et la valeur du serment et de la parole donnée que l'homme peut prétendre au qualificatif de riche » selon Younès Adli.[65]
Ce sont ces valeurs immatérielles (*tirugza*) qui définissent l'*argaz*[66] (*tabargazt* au féminin), terme que l'on pourrait traduire par homme « de parole », courageux ou honnête. Cette valeur (*tirurgza*) est fondamentale au bon fonctionnement de la société traditionnelle kabyle puisqu'un *argaz* participe aux travaux collectifs du village, tient sa parole, *etc*. et donc participe à la cohésion et au développement du village.

Sources :

Perret C., Abrika B., 2014, « Les systèmes de gouvernance traditionnels en Kabylie à la lumière du concept de capital social », *Mondes en développement*, Vol.42-2014/2-n°166, p. 131-144.
PerretC, Abrika B., 2016, « Capital social, confiance et développement territorial. Une étude appliquée en Kabylie », *Développement Durable et Territoire*, Vol.7, n°2, Juillet 2016.

LIRE le texte : https://www.erudit.org/fr/revues/es/2014-v44-n1-2-es03232/1041609ar/resume/

4. Les configurations territoriales

Le territoire est une réalité qui se cristallise dans différentes configurations telles que les districts industriels, les milieux innovateurs, *etc*.

4.1. Les districts industriels

Les districts industriels (DI) renvoient à ce que Giacomo Becattini (1979) a dénommé « la troisième Italie », soit à des régions qui se positionnent entre le type d'industrialisation classique du triangle Milan/Turin/Gênes et les régions « sous-développées » d'un point de vue économique. Pour Giacomo Becattini, le DI doit son succès à un mélange d'émulation, de coopération et de concurrence entre des PME spécialisées dans la même branche de production.

[64] Beaurain et al., 2017.
[65] Adli, 2010, 18.
[66] Argaz (au pluriel *irgazen*) signifie Homme (adulte, en âge de porter les armes) chez les tous Berbères du Nord (Touaregs exclus). Le sens de la racine lexicale (RGZ), bien conservé en touareg, signifie précisément marcher en file indienne. *Argaz*, qui a une structure morphologique d'adjectif, est donc étymologiquement le marcheur, le piéton, le fantassin (échange avec Salem Chaker).

Le DI comporte deux réseaux distincts et imbriqués : un réseau économique dense formé d'entreprises qui appartiennent au même secteur et qui sont capables d'innover et un réseau social de travailleurs flexibles capables de s'adapter à des changements d'entreprises et de statuts.[67] Dans les années 60, de nombreux vestiges d'anciens districts, survivance de la proto-industrie, existaient en France : à Romans-sur-Isère dans la Drôme pour les chaussures, dans la Vallée de l'Arve pour la mécanique de précision, à Thiers pour la coutellerie, *etc.*

En parallèle aux travaux sur les DI, une École américaine, l'École californienne de géographie économique, explore le dynamisme localisé en milieu urbain dans la région de Los Angeles. Allen, Scott, Stroper ou Walker s'intéressent aux métropoles et mégalopoles et à leurs espaces générateurs d'innovation.[68] Ils analysent le développement des pôles de croissance dans des régions traditionnellement peu touchées par l'industrialisation et dans lesquelles des formes plus flexibles de production semblent avoir émergé comme dans la Silicon Valley, constituée à partir du parc industriel de l'Université de Stanford. Leurs résultats indiquent que l'émergence de ces pôles peut s'expliquer par une nouvelle forme de la division du travail : la désintégration verticale.

4.2. Les milieux innovateurs : une question d'atmosphère

La théorie des milieux innovateurs (MI) est née des travaux menés par le Groupe de Recherche Européen sur les Milieux Innovateurs (GREMI) créé par Philippe Aydalot qui constate qu'à partir de 1974 les grandes entreprises ne semblent plus jouer un rôle prépondérant dans la génération de l'innovation. Des dynamiques territoriales endogènes semblent à l'œuvre dans la structuration de l'espace économique français.[69] La question soulevée est alors : « Pourquoi certains territoires se développent et innovent alors qu'ils avaient été sous-développés tandis que des territoires très industrialisés tombent dans la crise et n'arrivent pas à faire surface ? ».

Philippe Aydalot propose d'aborder la question en considérant le territoire et la façon dont il secrète l'innovation. La thèse des MI explore l'idée que l'innovation pourrait ne pas venir simplement des entreprises mais préexisterait à celles-ci. Elle serait contenue de façon latente dans certains territoires, le MI étant caractérisé « une culture économique longuement mûrie, créatrice d'une ambiance ou d'une atmosphère dans laquelle les acteurs économiques dépassent les seules relations de marché et entretiennent des relations privilégiées de proximités, […] qui intègre du capital relationnel ».[70]

Avec les travaux du GREMI, l'innovation est au cœur des interactions marchandes et non marchandes. La révolution technologique permet aux PME de régénérer leur production mais l'innovation n'est pas spontanée, elle « nécessite l'acquisition de technologies nouvelles et implique que les entreprises développent une logique organisationnelle qui permette leur intégration au processus de production ».[71] Les PME doivent coopérer entre elles ainsi qu'avec d'autres acteurs et il convient d'étudier le milieu naturel dans lequel elles sont insérées.

Philippe Aydalot distingue trois modes d'innovation possible :

1) La connaissance interne à l'entreprise générée au sein du processus de production : c'est celle de l'ingénieur.

[67] Parodi, 2005, 3.

[68] Darchen S, Tremblay D-G, 2008, « Les milieux innovateurs et la classe créative : revue des écrits et analyse de leur application en milieu urbain », Note de Recherche de la Chaire de Recherche du Canada sur les enjeux socio-organisationnels de l'économie du savoir.

[69] Matteaccioli et Tabariès, 2007 et Tabariès, 2006 cités par Darchen et Tremblay, 2008, 6.

[70] Maillat cité dans Parodi, 2005, 5.

[71] Darchen et Tremblay, 2008, 7.

2) La connaissance interne à l'entreprise générée dans des unités séparées du processus productif : c'est celle des laboratoires de recherche internes à l'entreprise.
Et 3) la connaissance créée hors de l'entreprise : c'est celle des universités et des laboratoires de recherche publics qui est par la suite intégrée à l'entreprise.

La théorie des milieux innovateurs s'articule en définitive autour des trois axes décrits par Olivier Crevoisier[72] :

1) Le paradigme technologique, soit le rôle des techniques dans la transformation du système économique. L'innovation est alors perçue comme un processus de différenciation face à la concurrence.
2) Le paradigme organisationnel qui rend compte des facteurs qui facilitent ou non les relations entre les acteurs.
3) Le paradigme territorial qui rend compte des propriétés du territoire en ce qui concerne le regroupement de certaines ressources (savoir-faire, compétences et capital) et la présence d'acteurs (organisations, entreprises ou institutions) requis dans le processus d'innovation. Certains territoires sont donc pourvus d'un savoir-faire propre généré par l'activité économique et les différentes institutions de formation présentes.

Peut-on comparer le milieu innovateur et le milieu urbain et jusqu'où va cette comparaison ? La ville en tant qu'organisation sociale vouée aux échanges et à la performance économique peut en effet être comprise comme une configuration capable, grâce à sa capacité à mettre en réseau, d'articuler le local et le global.[73] Mais la ville est complexe et hétérogène : diversification des activités économiques, contraintes dues à la limitation du foncier, mobilité de la main d'œuvre, hétérogénéité sociale, *etc*. D'autre part, elle s'organise plus sur le mode du marché que de la concurrence / coopération et n'est pas forcément incubatrice de l'innovation. Elle ne fonctionne donc pas comme un MI.

Ceci dit, l'insertion du local dans le global ne nécessite pas l'urbanité. Les nouvelles technologies de l'information et de la communication facilitant cette insertion, même dans le cas de territoires isolés.

4.3. Les classes créatives

Milieux innovateurs et classe créative, quelles différences ? Si la théorie des MI s'attache à identifier les mécanismes créateurs de l'innovation au sein d'un territoire, celle de la classe créative repose sur une analyse sociologique qui vise à déterminer les éléments d'un milieu urbain susceptibles d'attirer un groupe de personnes censées constituer un facteur prépondérant de la dynamique territoriale.[74]

La thèse de Richard Florida est organisée autour de l'idée que les entreprises, notamment celles des secteurs de la haute technologie, sont attirées par la présence d'une certaine classe d'individus appelée « classe créative » (écrivains, musiciens, peintres qui privilégient les villes de tolérance et de diversité) et des scientifiques (ingénieurs, informaticiens, professeurs) que l'auteur qualifie de « classe super-créative ».

En considérant une quinzaine de régions métropolitaines des États-Unis, Florida montre en 2005 qu'il existe une corrélation significative entre les régions métropolitaines qui affichent des taux élevés

[72] Crevoisier, 2001, 155.
[73] Crevoisier, 2001, 26.
[74] Darchen S, Tremblay D-G, 2008, « Les milieux innovateurs et la classe créative : revue des écrits et analyse de leur application en milieu urbain », Note de Recherche de la Chaire de Recherche du Canada sur les enjeux socio-organisationnels de l'économie du savoir.

concernant l'indice de créativité[75], leur potentiel en termes d'innovation[76] et leur performance en ce qui concerne la concentration d'entreprises dans les secteurs de la haute technologie. Pour Richard Florida, la ville doit donc s'adapter afin d'attirer à elle les acteurs créatifs qui sont vus comme des facteurs attractifs des entreprises des secteurs de haute-technologie.

Richard Florida s'inscrit dans différentes traditions. Premièrement, celle de Veblen qui a anticipé la théorie de la croissance endogène en montrant que le changement technologique est essentiellement le produit d'un processus de transformation culturelle. Deuxièmement, celle des théories sociales héritées de l'École de Chicago qui mettent en avant l'influence du mode de vie sur la personnalité des individus[77] et, troisièmement, celle des chercheurs de l'Université de Lund en Suède, qui ont mis en évidence le fait qu'un milieu urbain créatif est le produit de différents facteurs (stabilité financière, infrastructures de transport efficaces et instabilité quant à l'avenir technologique et scientifique)[78] réunis dans un même espace.[79]

Dans le prolongement de cette idée, des espaces dédiés à la stimulation de la créativité naissent ainsi un peu partout dans certains territoires français. En Alsace, par exemple, trois lieux emblématiques ont été choisis : sites KMØ[80] et DMC[81] à Mulhouse et Le Shadok à Strasbourg. L'ambition de KMØ est de créer les conditions d'un maillage entre le tissu industriel (textile, mécanique, bâtiment) et le numérique pour faciliter la transition digitale de l'économie régionale. Il se veut dans l'esprit post-industriel de la Tate Modern londonienne et vise à créer un écosystème favorisant les échanges entre les différents acteurs du numérique. L'Association Motoco créée en 2012 – dont le slogan initial était "*mobilize to co-create*" et qui est devenu "*more to come*" – est une expérience trinationale entre la France, la Suisse et l'Allemagne et qui a élu domicile sur la friche industrielle de l'usine textile DMC au cœur de Mulhouse. Le projet Motoco est de « stimuler les modèles sociétaux de l'ère post-industrielle » en libérant les créateurs et les étudiants en design de leur enfermement dans des espaces, règles et cadres trop académiques. Des artistes ou artisans divers (photographes, peintres…), ont investi le lieu. Le Shadok de Strasbourg se veut, lui, être un lieu qui favorise la rencontre, le partage et l'émergence de nouvelles pratiques artistiques liées au numérique, être une vitrine pour les initiatives innovantes des entrepreneurs et créatifs strasbourgeois.

[75] L'indice de créativité qu'il définit tient compte du degré de « tolérance » d'une région, mesurée en considérant les indices gai et bohémien.

[76] Cet index, calculé par région, prend en compte le nombre de brevets pour 10 000 habitants.

[77] Lang, 2006, 317.

[78] Andersson (1985) identifiait des facteurs qui correspondent à ces milieux favorables à l'innovation : une stabilité sur le plan financier, des infrastructures de transport efficaces qui facilitent les communications, ainsi qu'une certaine instabilité en ce qui concerne l'avenir technologique et scientifique, qui est une condition du développement d'un milieu créatif (cité par Darchen et Tremblay, 2008).

[79] Darchen et Tremblay, 2008, 28-30.

[80] L'implantation du quartier KMØ à Mulhouse est hautement symbolique. C'est en effet sur le site de l'ancienne Société Alsacienne de Construction Mécanique (SACM) d'où est partie la première ligne de train internationale au 19ème siècle que ce quartier est prévu.

[81] L'entreprise Dollfus-Mieg et Compagnie (DMC) est une entreprise textile alsacienne créée à Mulhouse en 1746.

Module 3 – Les outils des entreprises sociétalement responsables

Si la durabilité environnementale a reçu beaucoup d'attention ces dernières années dans le monde des affaires, la durabilité sociale, quant à elle, a souvent été écartée des réflexions. Pourtant, les entreprises sont des acteurs incontournables de la durabilité sociale. Leurs pratiques et mode de gouvernance participent à la prévention de la survenance de tensions ou conflits autour de l'environnement et du social.[82]

Il n'existe pas de définition universelle d'un management responsable. Luc Aubebrand, dans son approche axiologique du management responsable, le définit comme un management qui intègre, dans ses activités et ses outils, la triple contrainte sociale, économique et environnementale du développement durable. Il propose une nouvelle orientation au management traditionnel en lui infusant des valeurs inspirées de l'interaction entre ces trois dimensions.[83]

Certains outils de gestion permettent déjà au chef d'entreprise d'aller dans le sens d'une gestion plus sociétalement responsable, soit d'une prise en compte de la durabilité environnementale ou sociale dans ses pratiques et mode de gouvernance. La loi, de son côté connaît des évolutions afin de s'adapter aux enjeux. Ainsi, L'article 1833 de la loi PACTE[84], qui prévoit que « toute société doit avoir un objet licite et être constituée dans l'intérêt commun des associés », va être complétée par un alinéa qui prévoit que « la société est gérée dans son intérêt social et en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité ».[85]

1. Des outils pour améliorer sa durabilité environnementale

1.1. Analyse du cycle de vie

Toute production a un impact sur l'environnement. Le cycle de vie d'un produit est caractérisé par quatre phases : son lancement, sa croissance, sa maturité et son déclin. L'analyse de ces 4 phases permet de comptabiliser les impacts environnementaux. L'impact de l'activité de l'entreprise doit être mesuré à tous les stades du cycle de vie du produit : extraction des matières premières, production, transport, consommation et destruction (cf. Figure 1 ci-dessous).

[82] Audebrand, 2018.
[83] Aubebrand, 2018, 42.
[84] Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises.
[85] https://www.lepoint.fr/economie/comment-le-gouvernement-entend-renforcer-la-responsabilite-environnementale-des-entreprises-05-10-2018-2260686_28.php

Figure 1 - Le cycle de vie du produit

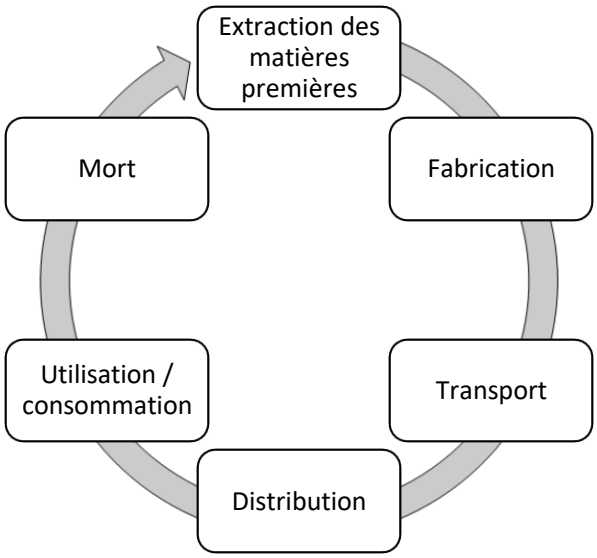

« L'Analyse de Cycle de Vie (ACV) d'un produit vise à évaluer systématiquement les effets environnementaux de la vie du produit de son « berceau à sa tombe », c'est-à-dire d'évaluer les flux (de matières ou d'énergie) entrant et sortant à chaque étape de la vie d'un produit, depuis l'extraction des matières premières jusqu'aux déchets ultimes. ».[86] C'est une nouvelle approche de notre système de production. Les ACV sont normalisées par les normes ISO (14040 à 14043).

Tous les flux entrants et sortants nécessaires à la fabrication, le transport, l'utilisation et la destruction d'un produit doivent être pris en compte : matières premières utilisées, énergie consommée, rejets dans l'environnement – pollution des sols, de l'eau ou de l'atmosphère –, *etc.*[87] Il faut alors faire un inventaire du cycle de vie (cf. Figure 2)

[86] http://les.cahiers-developpement-durable.be/outils/analyse-du-cycle-de-vie/
[87] http://www.vedura.fr/economie/eco-conception/cycle-vie-produit-environnement

Figure 2 – L'inventaire de cycle de vie (ICV)

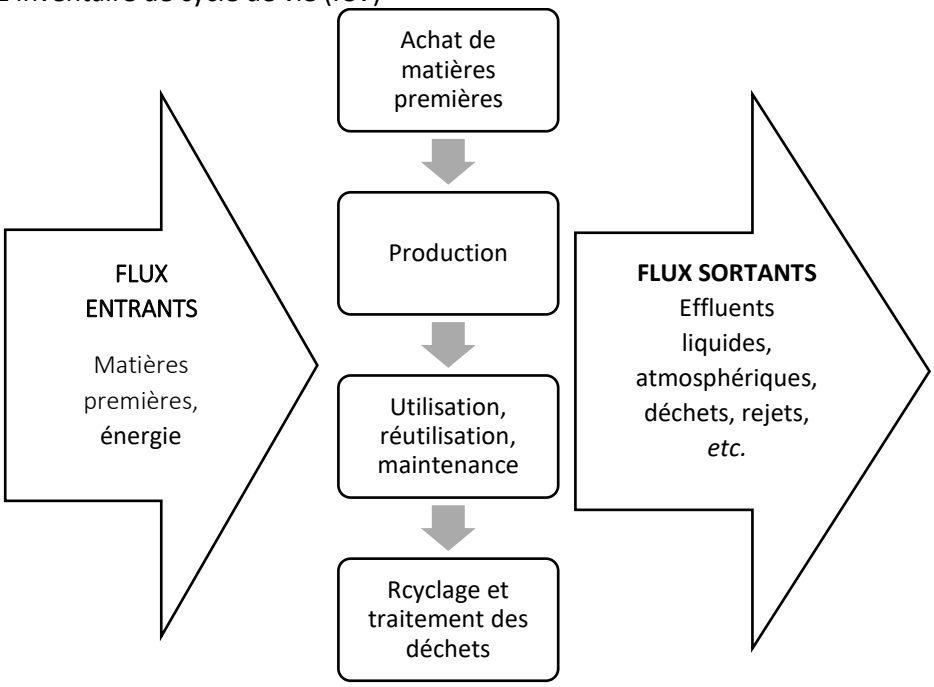

EXEMPLE
Analyse du cycle de vie d'un pot de yaourt

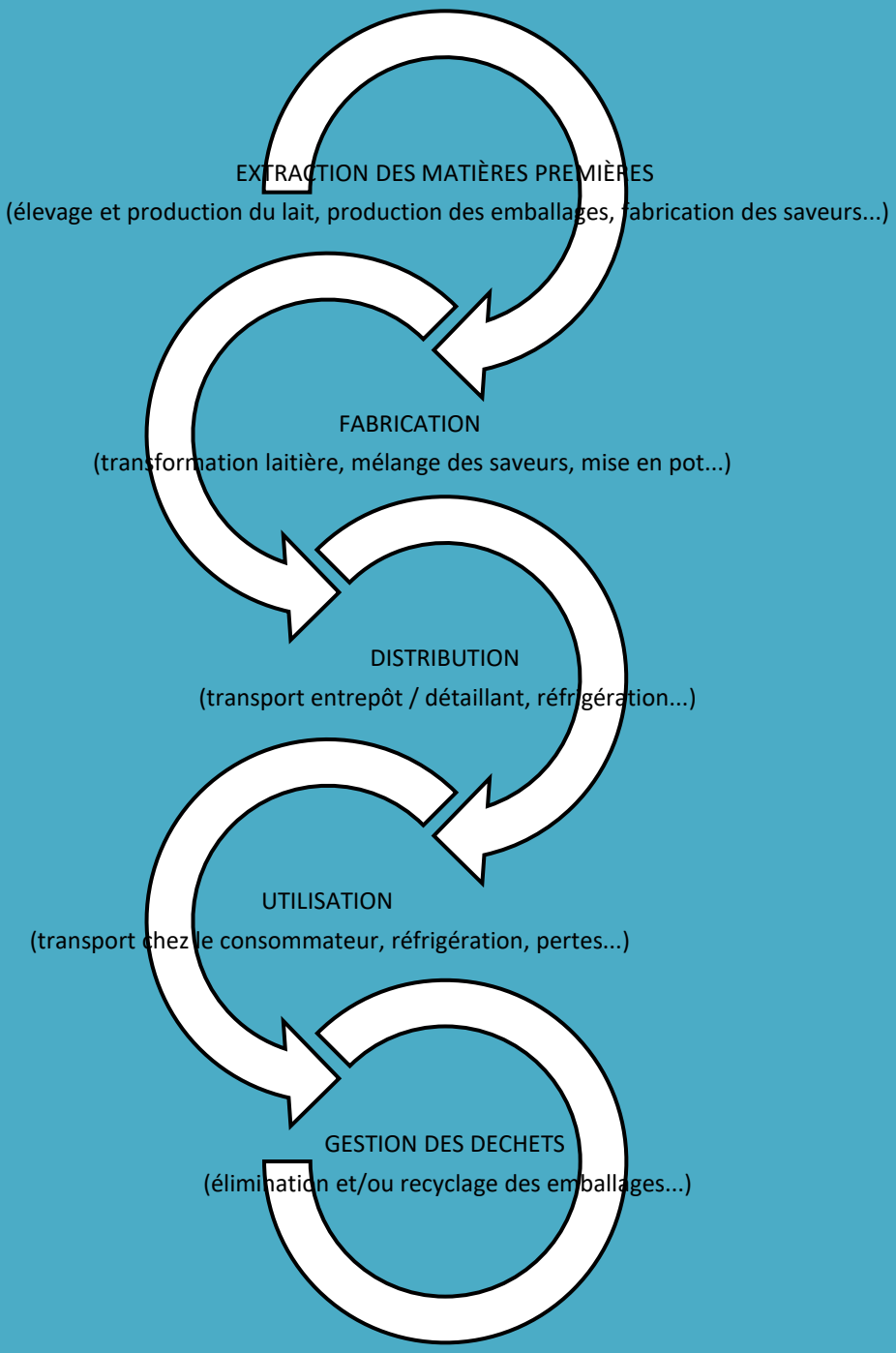

VOIR le film : https://www.youtube.com/watch?v=SJq7i_3UODM

TRAVAIL à faire (1 page)

1) Vous irez chercher en quoi consiste la norme ISO 14001.
2) À quoi sert-elle à l'entreprise ?
3) Définir la notion de Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE).

Une fois l'inventaire du cycle de vie réalisé, il faut ensuite évaluer l'ensemble des impacts environnementaux émanant des flux liés à la production, consommation et destruction d'un bien. On prend alors en compte l'épuisement de certaines ressources naturelles, la destruction de la biodiversité, la pollution des sols, de l'air, de l'eau, les déchets, *etc*. Certaines entreprises vont jusqu'à mettre en place un système de management environnemental qui leur permet de structurer leur gestion environnementale et d'améliorer leurs performances en matière d'environnement. La norme internationale 14001 leur fournit un cadre (cf. Encadré 1).

Encadré 1 – La norme ISO 14001

La **norme ISO 14001** (International Organisation for Standardization) est la plus utilisée des normes dites ISO 14 000 qui concernent le management environnemental.
Elle repose sur le principe d'amélioration continue de la performance environnementale de l'entreprise par la maîtrise des impacts liés à son activité. Cette démarche est souvent représentée comme suit par la roue de Deming :

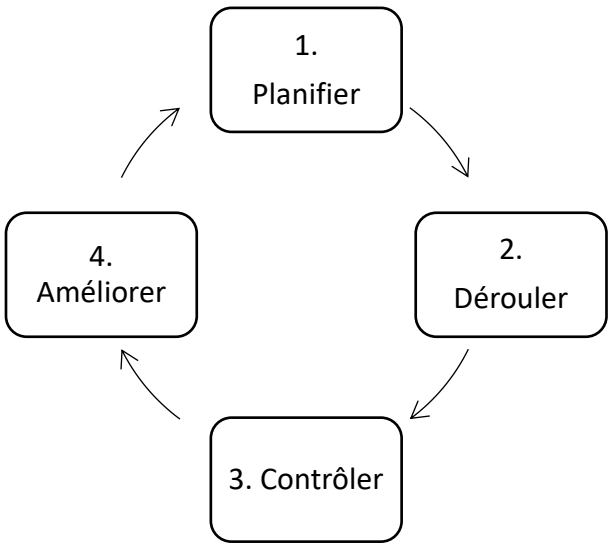

En vue d'une certification ISO 14001 ou de la mise en place du règlement Environmental Management Audit Systeme **(**EMAS qui est un Eco-audit), un système de management de l'environnement peut être mis en œuvre.

Lire : http://www.iso14001.fr/pdf/ms40P4&5_14001.pdf

TRAVAIL à faire (1 page)

Lire l'étude conduite par l'entreprise Tetra Pak :
http://www.emballagedigest.fr/dotclear/images/BONUS%202008/avril_08/Tetra%20PaK%20ACV.pdf

a) Quels sont les 3 conditionnements comparés par l'étude ?
b) Quels sont les 5 indicateurs d'environnement sélectionnés par l'étude ?
c) Quel est le périmètre d'analyse ?
d) Quelles conclusions sont tirées de l'étude ?

1.2. Les outils d'écoresponsabilité

On peut recenser plusieurs outils d'écoresponsabilité :

1) Les Agenda 21 (cf. Module 1) qui, à travers une démarche participative, ont pour objectif d'impulser une dynamique de développement durable et viable sur un territoire.

EXEMPLE d'Agenda Local 21 à Rimouski au Québec : http://demarchesterritorialesdedeveloppementdurable.org/galeries-dexperiences/au-quebec/rimouski/

2) Les chartes de développement durable ou chartes éthiques.
   a. Chartes de développement durable des établissements publics et entreprises publiques, expression d'une démarche volontaire de progrès incitant ces derniers à mettre en œuvre les stratégies européenne et nationale de développement durable dans le cadre de l'article 6 de la charte de l'environnement, inscrite dans la Constitution le 28 février 2005.[88]

EX EMPLE de Charte de Développement Durable au Centre hospitalier La Chartreuse à Dijon : http://www.ch-lachartreuse-dijon-cotedor.fr/wp-content/uploads/2014/07/Guide-Bonnes-Pratiques-DD.pdf

   b. Chartes d'entreprises privées.

3) Les systèmes de certification environnementale (ISO 14001 et ISO 26000 qui contient des lignes directrices et non des exigences – et qui définit la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)). Le RSE est au centre d'un certain nombre de thèmes ci-dessous synthétisés (cf. Encadré 2).

[88] https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/CDDEP_charte_developpement_durable_des_etablissements_et_des_entreprises_publics.pdf

Encadré 2 - Thèmes de la RSE

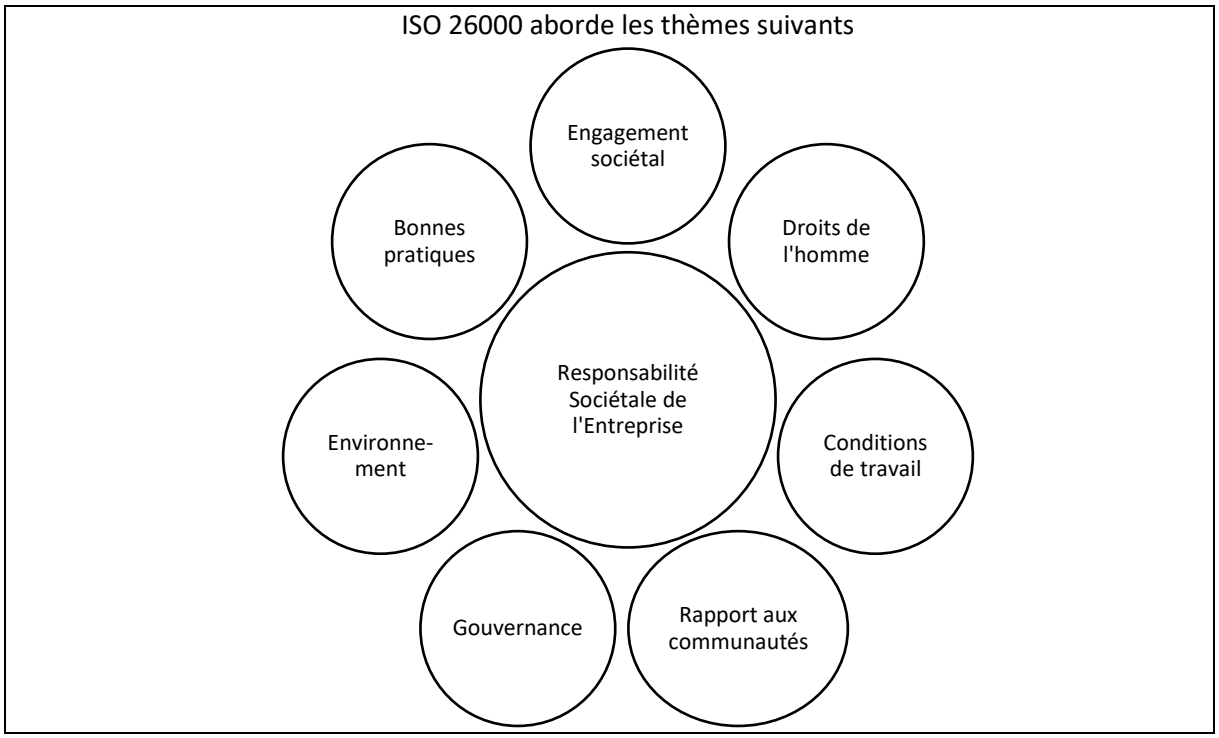

EXEMPLE : Carrefour a réalisé en 2012 un diagnostic de sa RSE en se basant sur les 7 questions posées par la norme internationale ISO 26000 ainsi déclinées :

1) Intégrer la Responsabilité Sociétale dans les décisions
2) Agir pour promouvoir l'application des droits de l'homme dans tous les pays avec lesquels nous exerçons une activité
3) Viser un impact positif de nos magasins sur l'environnement et lutter contre les gaspillages de toute nature
4) Exercer notre métier avec loyauté et éthique
5) S'impliquer localement sur les territoires
6) Créer des conditions de travail bénéfiques pour tous
7) Proposer des produits sûrs, sains et respectueux de l'environnement

Source : http://www.carrefour.com/fr/

Dans l'entreprise, un audit peut être réalisé sans contrainte règlementaire ou avec contrainte réglementaire. Environmental Management Audit Systeme **(**EMAS qui est un Éco-audit), système de management et d'audit environnemental, est un règlement européen d'application volontaire entré en application le 11 janvier 2010 et révisé par la suite. Il permet à tout type d'organisation d'évaluer, de publier et d'améliorer sa performance environnementale.

1.2.1. Les avantages de l'enregistrement Environmental Management Audit System

EMAS est fondé sur la norme internationale de système de management environnemental ISO 14 001 (plus des exigences complémentaires). Un enregistrement EMAS nécessite la réalisation d'un audit et la validation d'une déclaration environnementale par un vérificateur accrédité. L'organisation qui satisfait aux exigences est alors enregistrée EMAS pour une durée de trois ans, sous réserve qu'elle respecte la réglementation environnementale en vigueur et que sa déclaration environnementale

actualisée soit validée lors d'un audit annuel de suivi.[89] Les auditeurs annuels sont accrédités par le comité français d'accréditation (Cofrac) et extérieurs à l'organisation.

Les avantages de l'enregistrement EMAS sont notamment :

1) L'amélioration des performances environnementales et financières ;
2) L'optimisation de la gestion du risque et des opportunités ;
3) Une meilleure réputation, plus de crédibilité et de transparence ;
4) De meilleures relations avec les parties prenantes de l'entreprise (cf. Encadré 3) et son environnement ;
5) Une implication des employés.

Encadré 3- La théorie des parties prenantes d'Ed Freeman

Le terme de parties prenantes (*stakeholder*) nous renvoie à la théorie des parties prenantes (TPP) développée par Ed Freeman. Elle propose une vision alternative à la théorie de l'agence de ce qu'est le but ou la raison d'exister d'une entreprise. La TPP se veut être une théorie managériale et une théorie normative en éthique organisationnelle.[90]

Les parties prenantes d'une entreprise ne sont pas uniquement ses actionnaires mais tous ceux qui ont un lien avec son activité, la subissent ou ont une influence sur elle. De façon générale, la TPP recouvre un ensemble de propositions qui suggèrent que les dirigeants de la firme ont des obligations éthiques envers leurs parties prenantes.

1.2.2. Les étapes de la démarche

Pour être enregistrée dans le cadre de l'EMAS, une organisation doit procéder selon les étapes suivantes (cf. Figure 3).[91]

[89] https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/systeme-management-et-daudit-environnemental

[90] Mercier S., « L'apport de la théorie des parties prenantes au management stratégique : une synthèse de la littérature ».
URL :
https://mozartconsulting.sharepoint.com/Documents/theorie%20des%20parties%20prenantes%20au%20management%20strategique.pdf

[91] http://ec.europa.eu/environment/emas/pdf/leaflets/emasleaflet_fr.pdf

Figure 3 – Les étapes pour une certification EMAS

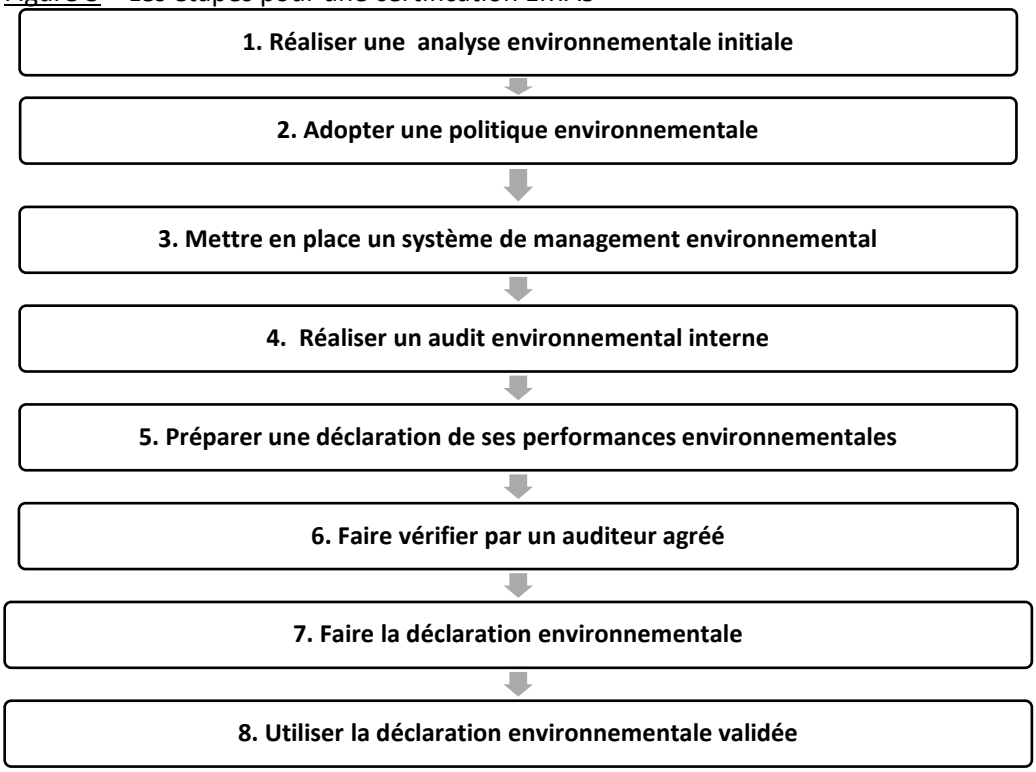

Étape 1

Réaliser une analyse environnementale initiale des incidences de ses activités sur l'environnement.

a) Consommation d'énergie
   a. Quantités (électricité, hydrocarbures, gaz, *etc.*)
   b. Part des énergies renouvelables
   c. Autoconsommation…
b) Consommation d'intrants
   a. Quantités
   b. Part du bio
   c. Nombre de références éco-labellisées
c) Consommation de ressources naturelles (eau)
   a. Points de l'entreprise les plus consommateurs
d) Utilisation de produits auxiliaires
   a. Solvants
   b. Détergents
   c. Lubrifiants
   d. Fournitures de bureau
   e. Ordinateurs…
e) Émissions dans l'atmosphère (rejets de fumées, *etc.*) et adéquation à la législation en vigueur…
f) Pollution du sol
g) Rejets dans l'eau
h) Produits non dangereux (plastiques, carton, papier, *etc.*)
   a. Tonnage trié
   b. Nombre de bouteilles en plastique
   c. Nombre de bouteilles en verre…
i) Produits dangereux (huiles, solvants, *etc.*)
   a. Quantité

b. Destination…

j) Nuisances locales (bruit, odeur, poussières, etc.)

k) Transports

a. Nombre de véhicules par catégorie

i. Diesel

ii. Sans plomb

iii. Électricité

iv. Hydrogène

1. Kilométrage

2. Émissions...

Émission au kilomètre	Véhicules légers	Véhicules lourds	*Etc.*
Dioxyde de carbone			
Oxyde d'azote			
Dioxyde de soufre			

Pour des données, consulter : https://www.ademe.fr/consommations-carburant-emissions-co2-vehicules-particuliers-neufs-vendus-france

l) Risques d'accidents (explosions, contaminations, *etc*.)

a. Antécédents

m) Performance environnementale des fournisseurs

n) Performance environnementale des acteurs (tabagisme, surconsommation d'énergie, *etc.)*

Étape 2

Adopter une politique environnementale respectant toute législation pertinente liée à l'environnement et tendre vers l'amélioration continue de ses performances environnementales.

Étape 3

Mettre en place un système de management environnemental

Une fois les 2 premières étapes réalisées, il faut déterminer les objectifs, les moyens, les procédures, les besoins en formation, les systèmes de contrôle et de communication.

EX :

a) Création d'un groupe de travail papier dont l'objectif est de faire baisser de 10% la consommation annuelle d'ici 2021.

a. Quels bureaux sont de gros consommateurs ? Pourquoi ?

b) Installation de poubelles de tri sélectif dans les bureaux de l'administration,

c) Sensibilisation des personnels : organisation de réunions semestrielles.

a. Demander au personnel d'éteindre les ordinateurs avant de partir.

b. Débrancher les téléphones portables une fois chargés.

c. Utiliser les imprimantes réseaux plutôt que personnelles.

d. Éteindre la lumière en sortant d'une pièce.

e. Penser au tri

Étape 4

Exécuter un audit environnemental interne

Vérifier la mise en œuvre effective de ce qui a été décidé en amont.

Étape 5

Préparer une déclaration de ses performances environnementales.

Étape 6
Faire vérifier par un auditeur agréé les conclusions de l'analyse environnementale, le système de management environnemental, la procédure d'audit ainsi que la déclaration environnementale.

Étape 7
La déclaration environnementale validée doit être envoyée à l'organisme EMAS compétent pour être enregistrée et rendue publique.

Étape 8
Utiliser la déclaration environnementale validée (logo EMAS, communication, *etc*.).

2. Un management sociétalement responsable

Les enjeux concrets du développement durable sont gérés par et pour les personnes, les entreprises et les sociétés en général. Des pratiques inspirées par des valeurs inspirantes (honnêteté, gentillesse, respect de l'autre, *etc*.) doivent alors être adoptées par les gestionnaires.

Dans son approche axiologique du management responsable, Luc Audebrand[92] décline les grands axes d'un management responsable. Chacun de ces axes peut être envisagé au niveau individuel, au niveau organisationnel et au niveau sociétal.

1) L'**efficacité**, c'est-à-dire la qualité que doit posséder une personne, une chose ou une approche pour produire les résultats attendus. Il s'agit d'utiliser efficacement les ressources rares (ressources financières, matières, compétences, *etc.)*
    a. Niveau individuel : bien utiliser ses talents, ses dons, ses compétences.
    b. Niveau organisationnel : atteindre les objectifs attendus par les parties prenantes de l'entreprise.
    c. Niveau sociétal : pertinence et cohérence des solutions apportées pour répondre aux besoins des populations et de la planète.

2) L'**intégrité**, une valeur fondamentale dans une période de crise de confiance généralisée. Ainsi, en France, les scandales politiques à répétition ont dégradé tant l'image des hommes politiques que la confiance en leurs actions pour le bien public.
    a. Niveau individuel : un leadership qualifié d'authentique est alors nécessaire.

Le leadership authentique[93] incarne des convictions et contribue au bien commun. Il est caractérisé par 4 compétences :
1) Une conscience de soi élevée, qui se manifeste par la quête de rétroaction afin d'améliorer ses relations avec les autres et d'être capable de décrire de façon claire comment les autres la perçoivent.
2) Une transparence relationnelle (capacité à communiquer les informations et ses sentiments).
3) Un traitement équilibré de l'information qui tient compte des différents points de vues.
4) Une perspective morale autorégulée guidée par des valeurs et des standards moraux.

    b. Niveau organisationnel : l'intégrité suppose une cohérence entre les valeurs et les actions de l'entreprise. Il s'agit de congruence.
    c. Niveau sociétal : respect de la biodiversité environnementale et culturelle de la planète.

[92] Audebrand, 2018.
[93] Walumbwa et coll., 2008, 121 cité par Aubebrand, 2018, 50.

3) Le **dévouement**, c'est-à-dire la disposition à servir une personne ou une communauté pour son bien-être, ou à se consacrer à une cause qui la dépasse.
    a. Niveau individuel : nécessite écoute active (se référer aux travaux de Carl Rogers), empathie, *etc.**
    b. Niveau organisationnel : prendre soin de ses employés et de sa communauté.
    c. Niveau sociétal : bienveillance de la société envers ses membres les plus fragiles (exemple : filet social, *etc*.).

4) **L'audace**, c'est-à-dire la capacité à se dépasser et à innover, mais aussi à affronter ses peurs et à prendre des décisions courageuses ou qui sortent des sentiers battus.
    a. Niveau individuel : un leadership transformationnel.
    b. Au niveau organisationnel : entreprises apprenantes et innovantes.
    c. Niveau sociétal : innovations sociales et transformation sociale.

5) La **solidarité,** qui renvoie d'abord au rapport d'interdépendance entre des personnes ayant conscience de la communauté d'intérêts qui les pousse à se porter une aide mutuelle.
    a. Niveau individuel : des gestes de camaraderie, de courtoisie, de gentillesse, *etc*.
    b. Niveau organisationnel : promotion de la diversité au sein des entreprises, soutien d'initiatives citoyennes d'économie solidaire, *etc*.
    c. Niveau sociétal : solidarité internationale basée sur un partenariat d'égal à égal entre les populations et solidarité écologique basée sur la refonte de nos relations avec les autres espèces vivantes.

6) L'**humilité**
    a. Niveau individuel : capacité d'accepter ses limites ou ses torts, de reconnaître ses erreurs et de chercher de l'aide quand on en a besoin.
    b. Niveau organisationnel : savoir apprécier le travail des employés et montrer une sincère gratitude pour l'aide reçue, pour le travail bien fait.
    c. Niveau sociétal : redonner à l'espèce humaine sa juste place dans l'écosystème terrestre, adopter une vision moins anthropocentrée.

7) L'**agilité**, soit la capacité à s'adapter à la complexité et aux conditions changeantes de son environnement.
    a. Niveau individuel : intelligence émotionnelle.
    b. Niveau organisationnel : entreprise agile.
    c. Niveau sociétal : se manifeste notamment dans la manière par laquelle une collectivité gère les paradoxes inhérents au développement durable.

TRAVAIL à faire

Analyser ce cas au regard du management responsable défini par Luc Audebrand.

Les Indiens Guarani-Kaiowa du Brésil et Paî Tavyterâs du Paraguay ont découvert la stévia, qu'ils nomment *ka'a he'e a*, il y a des siècles. Ils s'en servent traditionnellement pour adoucir leur maté avec ses feuilles fraîches ou infusées, et l'utilisent à des fins médicinales. Son pouvoir sucrant serait 300 fois plus élevé que le saccharose.
Dans les années 70, l'industrie japonaise flaire la bonne affaire. Elle prélève alors près de 500 000 plantes sauvages dans les régions d'origine. « En 2009, l'Organisation mondiale pour la santé estimait que les glycosides de stéviol pourraient bientôt remplacer 20 à 30 % de tous les édulcorants, sucre de canne compris. Les majors de l'agrobusiness n'ont pas raté la manne. En 2015, on estimait que les boissons édulcorées à la stévia représentaient un marché de 8 à 11 milliards de dollars. Celui des glycosides de stéviol eux-mêmes visait alors les 275 millions de dollars pour 2017 ».[(2)] Cargill, un

géant de l'agroalimentaire mondial, en est aujourd'hui l'un des principaux producteurs ; Coca-Cola et PepsiCo comptent parmi ses principaux clients.
Aux yeux des patrons des entreprises Coca-Cola ou de PepsiCo, la stevia est un ingrédient miracle. Cette plante amazonienne possède des propriétés édulcorantes permettant d'offrir aux consommateurs des boissons naturellement allégées en calories. Ces entreprises géantes ont alors proposé des boissons à base de stévia, engrangeant des bénéfices importants.
Désormais essentiellement cultivée en Chine, *ka'a he'e a* a pour ainsi dire, disparu du quotidien des communautés indiennes. On ne la trouve pratiquement plus à l'état sauvage. De nombreux pays se sont cependant mis à la culture de la stévia : Afrique du Nord, Amérique du Sud, Australie, Canada, États-Unis, Inde, Israël, Russie et, depuis 2010, la France.
Selon ces communautés, les entreprises Coca-Cola et PepsiCo se sont appropriées leurs ressources génétiques et leurs connaissances traditionnelles à des fins commerciales et à leurs dépens. Pour dénoncer cette « usurpation de leur savoir ancestral », ces peuples se fondent sur le rapport intitulé *Stevia, une douceur au goût amer* réalisé par des ONG et des universitaires.
En juillet 2016, les Guaranis se sont réunis au Paraguay afin de former une « *assemblée permanente* » et décider de la stratégie à adopter face à ce qu'ils considèrent comme une biopiraterie. Ils disposent de l'appui de La Fondation France Libertés-Danielle Mitterrand, alliée à la plateforme de mobilisation internationale SumOfUs et aux ONG suisses Public Eye et Pro Stevia Schweiz pour lancer une campagne de sensibilisation. Cette coalition exige que les entreprises qui profitent du savoir des Guaranis reconnaissent ce qu'elles leur doivent. Les organisations souhaitent voir Coca-Cola engager des négociations avec les populations concernées.
Un accord international – le protocole de Nagoya, adopté en 2010 dans le cadre de la Convention des Nations unie sur la biodiversité – indique que les détenteurs de savoirs traditionnels doivent bénéficier des avantages tirés de leur commercialisation. Le Brésil a ratifié ce protocole.

Sources :

(1) « La stevia au cœur d'un scandale de biopiraterie », par Patricia Jolly, *Le Monde*, 29/11/16.
(2) « Biopiraterie. Les Guarani réclament les fruits de la stévia à Coca », par Marie-Noëlle Bertrand, *L'Humanité*, 16 juin 2017.

Idée de lecture : *Le pouvoir des gentils de Franck Martin*

Les 16 attitudes indispensables à la relation de gentillesse, selon Franck Martin, sont :

1) Faire confiance *a priori*
2) Être respectueux
3) Être bienveillant
4) Être honnête, intègre
5) Savoir compatir
6) Être humble
7) Pratiquer la gratuité et le don
8) Être passionné de rencontres et d'ouverture à l'autre
9) Être patient
10) Faire preuve de gratitude
11) Penser positif
12) Être déterminé
13) Rire, avoir de l'humour et être léger
14) Être congruent encore et toujours
15) Définir un cadre et le faire respecter
16) Communiquer, échanger, s'informer

3. Les déchets ultimes et les sous-produits : un problème environnemental et économique

Aller dans le sens du zéro déchet signifie transformer en ressources les déchets de certaines activités au profit d'autres activités productives, soit les transformer en sous-produits ou matières secondaires. Pour bien comprendre, revenons à la notion polysémique de déchets.

3.1. *Déchets et sous-produits*

La notion de déchets est difficile à cerner car[94] :

1) Ils sont divers : on parle de déchets ménagers, de déchets agricoles, de déchets dangereux et toxiques, *etc.*
2) Ils sont instables : certains sont biodégradables, d'autres non.
3) Leurs procédés de traitement et/ou d'élimination sont divers : incinération, enfouissement, *etc.*
4) Certains sont sujets à dispersion dans J'atmosphère quand d'autres, notamment les déchets liquides, se dissolvent dans le milieu aquatique.
5) Certains peuvent aisément remplacer des matières premières, devenant ainsi des ressources, sous-produits ou produits secondaires.
6) Enfin, les déchets se caractérisent par leur relativité : un produit qui apparaît inutilisable à un moment donné, dans un endroit déterminé et pour une personne donnée ne l'est pas forcément à un autre endroit, à un autre moment et pour une autre personne.

Les déchets qui ne sont plus valorisables – ni par recyclage, ni par valorisation énergétique – sont réglementairement les seuls à pouvoir être enfouis dans un Centre de Stockage des Déchets Ultimes (CSDU). Le déchet ultime est défini[95] comme « un déchet, résultant ou non du traitement d'un déchet, qui n'est plus susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques du moment, notamment par extraction de la part valorisable ou par réduction de son caractère polluant ou dangereux ».[96]

En France, il existe 3 catégories de centres de stockage des déchets ultimes[97] : CSDU 1 pour les déchets industriels dangereux, CSDU 2 pour les déchets ménagers et assimilés et CSDU 3 pour les déchets dits inertes[98] qui sont essentiellement minéraux (béton, tuiles et briques, agrégats d'enrobés, *etc*.). En 2010, 244 installations de stockage de déchets non dangereux ont reçu près de 20 millions de tonnes de déchets dont 36 % d'ordures ménagères résiduelles. En 2012, le prix moyen du stockage des déchets non dangereux pour les collectivités était en moyenne de 79 € par tonne stockée. Ce coût reste inférieur aux filières de valorisation, même si l'écart tend à se resserrer.[99]

Les déchets inertes représentent un enjeu majeur de réduction de la production de déchets du secteur Bâtiments et Travaux Publics (BTP). Ils peuvent être valorisés de deux façons : le réemploi – encore faut-il qu'il existe des filières pour les réemployer – ou les actions de gestion optimisée des matériaux d'un site ; par exemple la reprise de bétons de démolition de bâtiment « propres » concassés comme

[94] « Les déchets, les résidus et les sous-produits Une trilogie ambiguë », Nicolas de Sadeleer : http://www.tradevenvironment.eu/uploads/papers/18.pdf
[95] Article L 541-1 du Code de l'Environnement.
[96] https://www.actu-environnement.com/ae/dictionnaire_environnement/
[97]https://www.actuenvironnement.com/ae/dictionnaire_environnement/
[98] Les déchets inertes ne se décomposent pas, ne brûlent pas et ne produisent aucune réaction physique ou chimique.
[99] https://www.ademe.fr/expertises/dechets/passer-a-laction/dossier/stockage/installation-stockage-dechets-non-dangereux

matériaux de nivellement du site.[100] Un objectif de 70 % de valorisation matière des déchets du BTP est fixé par la directive-cadre 2008/98/CE sur les déchets, à l'horizon 2020.[101]

Une substance ou un objet issu d'un processus de production dont le but premier n'est pas la production de cette substance ou cet objet peut être considéré comme un sous-produit et non comme un déchet au sens de l'article L. 541-1-1 du Code de l'environnement que si certaines conditions sont remplies[102] :

1) Une utilisation ultérieure certaine ;
2) Une utilisation directe et sans traitement supplémentaire autre que les pratiques industrielles courantes ;
3) Sa production fait partie intégrante d'un processus de production ;
4) Répondre à toutes les prescriptions relatives aux produits, à l'environnement et à la protection de la santé prévues pour l'utilisation ultérieure ;
5) Pas d'incidences globales nocives pour l'environnement ou la santé humaine.

3.2. Le tri des déchets

La gestion des déchets ultimes pose un problème environnemental évident tandis que les sous-produits ont un marché. Le tri des déchets permet, en effet, d'en recycler une grande partie. Les produits ou déchets sont triés par famille : plastique, papier carton, métaux, verres, déchets organiques, bois, textile, cuir, mobilier, électronique/électrique, déchets du bâtiment, déchets dangereux, divers.[103]

La quantité de déchets ménagers triée dépend du comportement des consommateurs, en particulier de leur mode de consommation et de leur sérieux dans le tri de leurs poubelles. Cependant, malgré les campagnes d'information, nombreux sont encore les ménages qui ne savent pas vraiment trier les déchets. La Figure 4 ci-dessous présente, à titre d'exemple, les règles du tri sélectif dans la Communauté de Communes du Canton de Rumilly en Savoie.

Figure 4 – Les règles du tri sélectif dans la Communauté de Communes du Canton de Rumilly

Source : https://www.mairie-rumilly74.fr/actualite/nouvelles-consignes-de-tri-bref/

[100] https://www.ademe.fr/expertises/dechets/quoi-parle-t/types-dechets/dechets-inertes
[101] https://www.ademe.fr/expertises/dechets/quoi-parle-t/types-dechets/dechets-inertes
[102] https://www.actu-environnement.com/ae/dictionnaire_environnement/definition/sous-produit.php4
[103] https://recyclage.ooreka.fr/astuce/voir/745361/tri-selectif

En France, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, adoptée en août 2015, a pour ambition de [104] :

1) Généraliser le tri des déchets des entreprises et des administrations (tous les matériaux recyclables doivent être triés depuis le 1er juillet 2016).
2) Généraliser le tri à la source des biodéchets – qui permettent de produire du compost – d'ici 2025.
3) Déployer une tarification incitative pour l'enlèvement des déchets ménagers et assimilés. Il s'agit d'introduire une part variable dans la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour récompenser les bons trieurs.
4) Étendre les consignes de tri des emballages ménagers à l'ensemble des emballages en plastique d'ici 2022, dont les films et barquettes en plastique (jusqu'ici, seules les bouteilles et les flacons en plastique devaient être triés).
5) Harmoniser progressivement les consignes de tri et les couleurs des poubelles dans la France entière d'ici 2025.
6) Mettre en place un réseau de déchèteries professionnelles du BTP sous la responsabilité des distributeurs de matériaux de construction, pour reprendre les déchets pré-triés de leurs clients.

3.3. Le marché des sous-produits

Le tri des déchets permet de les transformer en ressources. Le potentiel des biodéchets est considérable, notamment pour améliorer la qualité des terres et la biodiversité. L'huile peut servir à produire du biocarburant (cf. Figure 5), le marc de café peut être valorisé en bûches de chauffage, *etc.*

Figure 5 – De l'huile de cuisine au biocarburant

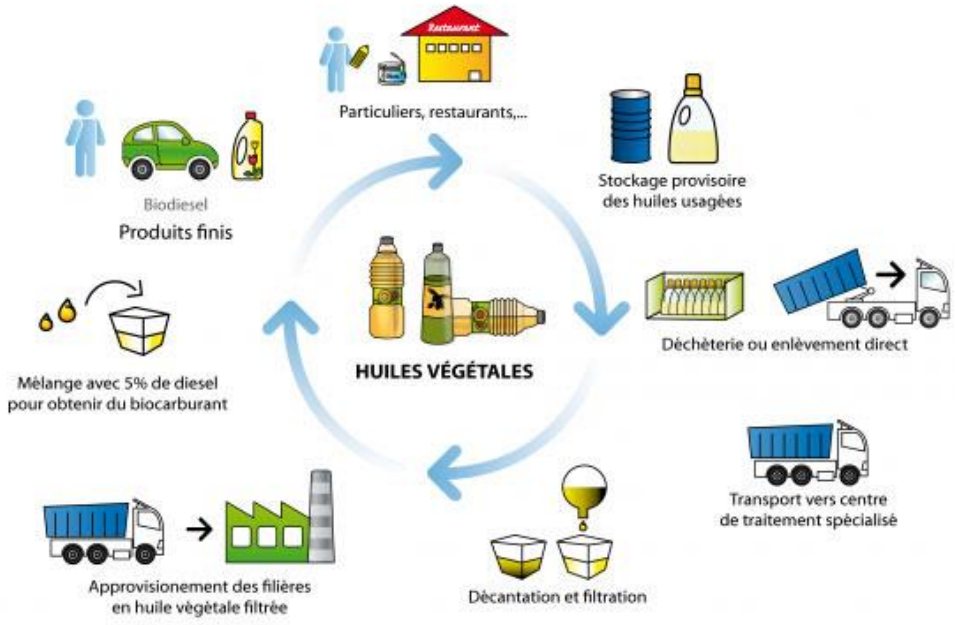

Source : Schroll sur le site : http://encyclopedie-energie.org/articles/la-valorisation-énergétique-des-déchets-alimentaires

LIRE le texte : https://www.lemonde.fr/planete/article/2014/05/28/comment-san-francisco-s-approche-du-zero-dechet_4421676_3244.html

[104] https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/tri-des-dechets

Depuis de nombreuses années, la Chine importait des sous-produits d'Europe ou des États-Unis (la plupart des articles de presse parlent de déchets mais il s'agit bien de sous-produits). Depuis le 1er janvier 2018, le pays a fermé sa porte à 24 catégories de sous-produits solides (certains plastiques, papiers et textiles)[105], avançant des motifs écologiques. Ce qui est certain, c'est qu'auparavant, et pour nourrir son système productif, le pays en avait besoin. Ceci n'est plus vrai car le pays, en améliorant le taux de collecte et de recyclage des déchets à l'intérieur de ses frontières, devient moins dépendant.

Le cas du papier est très intéressant. La Chine, pays qui a inventé le papier, utilise pour le produire de la pâte à papier vierge et des vieux papiers, jusque-là importés. La forte demande chinoise en papier importé a, jusqu'à présent, permis au marché du recyclage d'être viable dans les pays qui collectent les papiers et les exportent. Une grande partie des papiers usagés venait des États-Unis, de l'Europe et du Japon. En recyclant les papiers importés, la Chine évitait l'utilisation du bois nécessaire à la fabrication de la pâte à papier vierge. La plupart de ces papiers recyclés en Chine finissaient ensuite en cartons servant à emballer les exportations de la Chine… retournant d'une certaine façon à l'envoyeur. La décision chinoise de cesser ses importations de papier risque d'augmenter sa demande en pâte à papier vierge, directement dérivée du bois, sollicitant davantage des pays où les forêts ne sont pas exploitées durablement.[106] Cet exemple montre, en outre, que le marché des matières secondaires ou sous-produits est lié au marché des matières premières, qui est par nature volatile.

La fermeture de la Chine à nos exportations de sous-produits représente un véritable *challenge* pour les industriels du recyclage qui fournissaient la Chine et les collectivités locales, notamment françaises, en charge de la gestion des déchets. Cependant, cela pourraient aussi être une chance pour nos économies car elles devront se montrer créatives et inventer les filières capables de les utiliser demain.

[105] Huit familles de plastiques (PE, films plastiques, styréniques, PVC, PET, PET Bouteilles, PC CD/DVD et autres), les papiers en mélange, certains textiles comme la laine et le coton, des sous-produits du fer ou de l'acier sont concernés.

[106] https://www.sciencesetavenir.fr/nature-environnement/la-chine-championne-du-papier-recycle_3912

La gestion des déchets ménagers dans l'agglomération de Chambéry

LIRE le texte : http://demarchesterritorialesdedeveloppementdurable.org/economie-circulaire-et-developpement-territorial-viable/

Depuis la mise en œuvre de la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République promulguée en août 2015, la Région a compétence de la planification des déchets non dangereux et des déchets issus de l'activité du bâtiment et travaux publics.

Des Plans déchets orientent et coordonnent l'ensemble des actions à mener par les pouvoirs publics et par les organismes privés : recyclage, filière de traitement, réduction des déchets, valorisation, optimisation de l'organisation des transports, suppression des mises en décharge de déchets bruts et d'information du public. La collecte et le traitement des ordures ménagères incombent néanmoins aux collectivités locales et sont réalisés par des agents intercommunaux.

Trois modes de collecte des quelques 69 000 tonnes de déchets et assimilés collectés par l'agglomération en 2017 coexistent : 1) la collecte en porte-à-porte (PAP)– soit deux tiers des tonnages d'ordures ménagères et de collecte sélective, 2) la collecte en apports volontaires (AV) aux conteneurs grands volumes et 3) les déchetteries (D) (cf. Tableau 1 ci-dessous).

Tableau 1 – Nature, type de collecte et destination des déchets

Nature des déchets	Nature des collectes	Destination déchets	Quantités collectées en AV en 2017 (Tonnes) (1)	Quantités collectées en PAP en 2017 (Tonnes) (1)
Ordures ménagères résiduelles	PAP, AV	UVETD (VE) (2)	9 335 T	23 650 T
Emballages recyclables et papier	PAP, AV, D	Tri et recyclage	2 382 T	4 523 T + cartons commerce : 242 T
Verre	PAV, D	Tri et recyclage	3 962 T	
Textile et chaussures	PAV	Emmaüs (revente et VE) (2)	311 T	
Pneus	D	Tri et recyclage		
Équipements électriques et électroniques	D	Tri et recyclage	6 540	
Mobilier	D	Tri et recyclage	1 701 T	
Gravats et plâtres	D	Tri et recyclage	978 T	
Encombrants	D	Tri et recyclage		
Bois	D	Tri et recyclage	3 881 T	
Métaux	D	Tri et recyclage	3 138 T	
Végétaux	PAP à Chambéry et D	Plateforme de compostage gérée par	1 701 T	428 T

		Suez Organique		
Déchets dangereux, huiles	D	Tri	397 + 312 T	
Total des déchets et assimilés collectés par l'agglomération			68 698 T	

(1) Source des données : *Rapport du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2017*, Chambéry métropole Cœur des Bauges, 46 p.

(2) VE = valorisation énergétique.

Réalisation personnelle.

Sur Grand Chambéry, 3 déchetteries sont réservées aux particuliers (Bissy, Saint-Alban en Leysse et la Ravoire) et 6 déchetteries privées sont réservées aux professionnels. Le seuil pour qu'une entreprise soit soumise à la redevance spéciale est le montant de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) En 2017, 221 contrats sont effectifs. Depuis plusieurs années, des distributions de composteurs individuels accompagnées d'une formation aux bonnes pratiques sont assurées par l'agglomération (7354 ont été distribués depuis 2003).

En Savoie, c'est le Syndicat Mixte de traitement des déchets, Savoie Déchets, qui gère les déchets. Depuis le 1er janvier 2017, suite à la mise en œuvre de la Loi NOTRe, 13 collectivités territoriales représentant 244 communes adhèrent à Savoie Déchets, soit un bassin de population de plus de 530 000 habitants, soit la quasi-totalité de la population du département de la Savoie (cf. Carte ci-dessous).[107]

Carte – Territoires et adhérents à Savoie Déchets

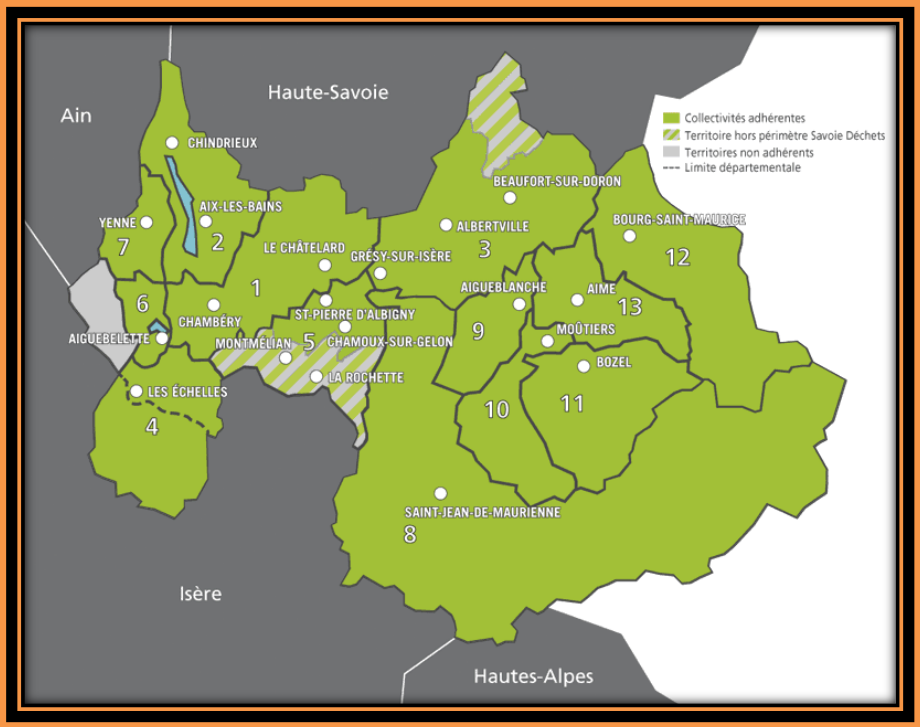

Source de la carte : http://www.savoie-dechets.com/Savoie-Dechets/Territoire-Adherents

[107] http://www.savoie-dechets.com/

Par application du Code général des collectivités territoriales (article L2224-13), l'agglomération est compétente pour la collecte et le traitement des déchets « ménagers et assimilés »[108].

Elle s'est engagée à adopter un contrat d'objectif déchets et économie circulaire financé par l'ADEME de 2018 à 2020. Elle s'engage ainsi : 1) à diminuer de 6% le ration de déchets produit par habitant, 2) de passer d'un taux de revalorisation matière de 45% à 55% et stabiliser le taux d'enfouissement des déchets à 4% et 3) à soutenir les initiatives en faveur de l'économie circulaire.

Le traitement des ordures ménagères et le tri des collectes sélectives est transféré à Savoie Déchets, dont le budget est de 24 millions d'euros par an et 80 agents (140 agents en réel). Ce syndicat mixte assure le traitement des déchets ménagers et assimilés, le tri et la valorisation des collectes sélectives et le traitement par incinération des boues des stations d'épuration. Ceci est réalisé sur le site de l'Unité de Valorisation Énergétique et de Traitement des Déchets en Savoie **(**UVETD= situé à Chambéry Bissy – tout comme l'usine de dépollution des eaux polluées (UDEP) – et les centres de tri des collectes sélectives de Chambéry et Gilly sur Isère.

L'UVETD – installation certifiée ISO 14 001 et ISO 50 001, normes relatives à l'amélioration des performances environnementales et énergétiques –, possède 3 lignes d'incinération pour une capacité de 120 000 t/an. Elle produit de l'énergie électrique et de l'énergie thermique. Une part importante des déchets ménagers collectés sont ainsi valorisés : plus de 42% sont incinérés avec valorisation énergétique et 42,5% sont recyclés. Savoie Déchets participe également au réseau de Coopération du Sillon Alpin pour le Développement Durable Déchets (CSA3D) dont l'un des objectifs est de développer une stratégie commune en matière de gestion et de traitement de déchets à l'échelle du sillon alpin.

L'UVETD fonctionne 365 jours par an en continu avec un effectif de 48 personnes, dont des agents très spécialisés. Elle traite des ordures ménagères (OM), des déchets d'entreprises (DIB) et des déchets d'activité de soins (DASRI). Tous ces déchets, après avoir subi un contrôle de la radioactivité sont stockés puis incinérés dans les fours. La combustion génère de l'énergie électrique et thermique mais aussi des résidus ferreux (3 188 t/an de ferraille recyclable), non ferreux (193 t/an) et les mâchefers (19 000 t/an utilisables pour les routes, terrassement, etc.). La production électrique de 34 300 MWh/an équivaut aux besoins annuels de 5 000 logements. Un tiers est autoconsommé par l'UVETD ; le restant est revendu à EDF. La production de vapeur est, elle, de 90 000 MWh/an, soit les besoins de 9000 logements par an, et revendue à la Société Chambérienne de Distribution de Chaleur (SCDC), filiale de Engie Réseaux à laquelle de la ville de Chambéry a confié le service public de production et de distribution de chaleur par un contrat de concession depuis 1987. Elle couvre ainsi un tiers des besoins de la Ville de Chambéry. L'UVETD produit bien évidemment des rejets atmosphériques contrôlés en sortie de cheminées et dans l'environnement ainsi que des rejets acqueux. Une surveillance de la nappe phréatique est bien entendue réalisée.

[108] Les déchets assimilés sont des déchets professionnels que les collectivités peuvent collecter et traiter sans sujétions techniques particulières.

TRAVAIL à faire (une page)

Quelles réflexions vous inspirent la photo et le dessin ci-dessous ?

Source photo : http://www.nature-obsession.fr/dechets/suremballage-fleau-environnemental.html

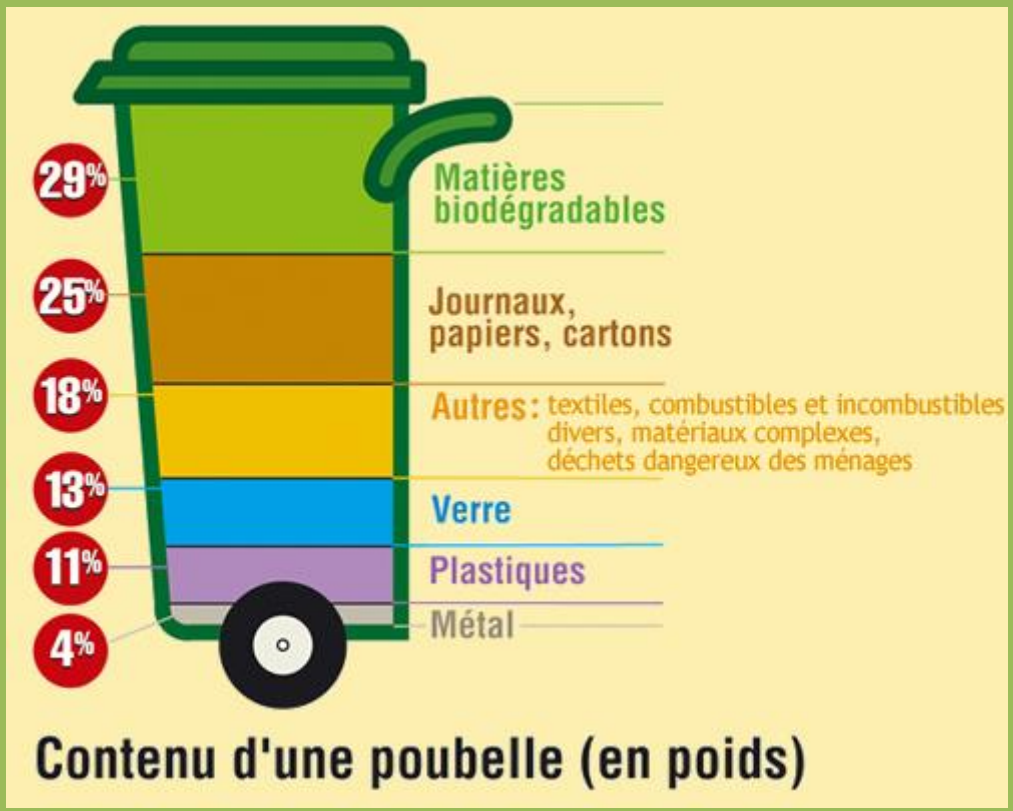

Source photo : https://www.notre-planete.info/ecologie/dechets/dechets_menagers.php

Module 4 – Entreprises de l'ÉSS et finance solidaire

Au sens strict, l'économie sociale et solidaire (ÉSS) peut être définie de la façon suivante : « un ensemble d'entreprises organisées sous forme de coopératives, mutuelles, associations, ou fondations, dont le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale ». En France, ce secteur est encadré par la LOI n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire. Les entreprises de l'ÉSS sont caractérisées par un projet économique, une utilité sociale, une gouvernance participative, une lucrativité raisonnée et un ancrage territorial.

On peut donc distinguer les 2 composantes à l'ÉSS :

1) La composante sociale : des « organisations dont l'objectif premier est de satisfaire les besoins de leurs membres selon une gouvernance démocratique » (EX : associations, fondations, coopératives, mutuelles) qui ont une finalité différente des sociétés de capitaux – qui est de rémunérer le capital investi – et un mode de décision spécifique (« une personne = une voix »).
2) Et la composante solidaire **:** des organisations d'utilité sociale (EX : des entreprises d'insertion, de commerce équitable, *etc.*).

1. Les entreprises de l'ÉSS

Dans ce point, nous présentons les statuts juridiques des entreprises de l'ÉSS – qui sont les entreprises organisées sous forme de coopératives, mutuelles, associations, ou fondations – dont le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale. Il existe également un agrément Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale (ESUS) qui permet de bénéficier d'aides et de financements spécifiques, notamment accession à l'épargne salariale solidaire et réductions fiscales.

1.1. Les coopératives

Il existe plusieurs catégories de coopératives :

- Les coopératives d'utilisateurs ou d'usagers

Les associés sont les utilisateurs des biens et des services produits (EX : coopératives de consommateurs, coopératives d'HLM).

- Les coopératives d'entreprises

Les associés sont les entrepreneurs (coopératives agricoles, coopératives artisanales, *etc*.).

- Les coopératives bancaires

Les associés sont les clients déposants ou emprunteurs (EX : Banques Populaires, Caisses d'épargne, Crédit Agricole, Crédit Coopératif, Crédit Mutuel).

- Les coopératives de production (SCOP)

Les associés sont les salariés. En France, en 2016, il existait 2298 SCOP et ce nombre est en augmentation constante (cf. Tableau 1).

Tableau 1 – Nombre de sociétés coopératives en France en 2016

Sociétés coopératives et participatives	**2 991**
Dont SCOP	2 298
Dont SCIC	627
Salarié(e)s	53 850
Salarié(e)s associé(e)s	27 800
Chiffre d'affaires	4,6 milliards d'€

Source : http://www.les-scop.coop/sites/fr/les-chiffres-cles/

VOIR le film : https://www.youtube.com/watch?v=4QhR_wM0MXk

- Les Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC)

Dans les SCIC, les associés sont multiples (usagers, salariés, personnes physiques, associations, entreprises, collectivités locales). Elles permettent de créer des coopérations territoriales pour répondre à de nouveaux besoins sociétaux :
- Pour les citoyens, elle peut répondre à certaines de leurs aspirations : recherche de nouveaux modèles économiques plus durables…
- Pour une collectivité, une SCIC permet de répondre à un besoin collectif identifié sur un territoire, puisque l'un de ses objets est de produire des biens ou des services présentant un intérêt collectif et un caractère d'utilité sociale et répondant à un besoin du territoire.
- Pour un territoire, la SCIC permet l'hybridation des ressources en associant différentes parties prenantes (bénéficiaires, salariés, collectivités locales, *etc*.).

- Les coopératives d'activité et d'emploi (CAE)

Une CAE est un regroupement économique solidaire de plusieurs entrepreneurs, une forme d'entrepreneuriat collectif qui permet à un porteur de projet qui la rejoint de bénéficier d'un statut d'entrepreneur salarié en contrat à durée indéterminée et d'une protection sociale. La gestion administrative, fiscale et comptable est mutualisée, permettant ainsi à l'entrepreneur de se concentrer sur son activité (EX : Oxalis).

1.2. Les mutuelles

Les mutuelles (EX : MACIF, MAIF, MAAF) sont des personnes morales de droit privé, régies par le code de la mutualité (prévoyance/santé) ou celui de l'assurance (biens/assurance-vie) qui conduisent des actions de prévoyance, de solidarité et d'entraide au moyen de cotisations versées par leurs membres et dans leur intérêt. Elles contribuent au « développement culturel, moral, intellectuel et physique des membres et à l'amélioration de leurs conditions de vie ».

1.3. Associations

Les associations sont des personnes morales de droit privé découlant de la loi du 1er juillet 1901 et sont sans but lucratif. Certaines sont reconnues d'utilité publique. Elles peuvent être liées à des fédérations.

Certains jardins partagés, qui se développement aujourd'hui dans les zones urbaines, sont gérés sous la forme associative. Les zones urbaines voient effectivement se développer de nombreux projets autour de l'agriculture, telles les fermes urbaines en culture hydroponique[109] sur les toits des immeubles.

Les Associations pour le maintien de l'agriculture paysanne (AMAP) sont un cas particulier car ce sont des associations lucratives. Les AMAP ont pour objectif de préserver l'existence et la continuité des

[109] L'hydroponie est une technique de production hors-sol grâce à un liquide nutritif.

fermes de proximité dans une logique d'agriculture durable. Elles aspirent à une agriculture paysanne écologique et socialement équitable qui permettrait :

1) Aux producteurs une rémunération à un prix juste ;
2) Aux consommateurs de connaître l'origine des produits et d'avoir accès à des produits de qualité ;
3) Et, enfin, de participer à la sauvegarde et au développement de l'activité agricole locale dans le respect d'un développement durable.

Une AMAP réunit un groupe de consommateurs et un agriculteur de proximité autour d'un contrat dans lequel chaque consommateur achète en début de saison une part de la production à venir. Les paniers sont donc livrés à un coût constant. Ce principe permet notamment à l'agriculteur de s'assurer d'une trésorerie.
La première AMAP a été créée en 2001 et, depuis, le nombre d'AMAP augmente de manière exponentielle. L'engouement des Français est tel que l'on en compte actuellement plus de 2000 en France, soit environ 250 000 amapien(ne)s.

VOIR le site : http://www.reseau-amap.org/amap.php

EXEMPLES en Savoie : http://amap-aura.org/je-cherche-une-amap/

Certaines AMAP, concernent même des fermes qui se sont lancées dans la permaculture[110] ou agriculture permanente qui s'inspire du fonctionnement des écosystèmes sauvages, à la fois autosuffisants, régénératifs et résilients.[111] La permaculture repose, en outre, sur de grands principes éthiques : prendre soin de la Terre, prendre soin de l'humain et partager équitablement.[112]

Voir le FILM sur la permaculture : https://www.youtube.com/watch?v=Y3AI3DkvE18

1.4. Les fondations

Les fondations sont des personnes morales de droit privé (définition par loi 23 juillet 1987). « Une ou plusieurs personnes physiques ou morales décident l'affectation irrévocable de biens, droits ou ressources à la réalisation d'une œuvre d'intérêt général et à but non lucratif ».[113]

Il existe des Fondations d'entreprise (EX : Fondation Cartier pour l'Art Contemporain). Certaines sont reconnues d'utilité publique (EX : Fondation Crédit Agricole Solidarité et Développement).

2. La finance solidaire

En France, face aux contraintes de financement de certains acteurs, notamment des jeunes créateurs d'entreprise, et dans le but de démocratiser l'accès au crédit, des actions de mobilisation de l'épargne locale et solidaire s'organisent. L'objectif est à la fois d'accompagner la création d'entreprises, souvent celles qui ont objectif social ou écologique, mais également de permettre aux exclus du système bancaire traditionnel d'emprunter. Les organismes de la finance solidaire peuvent prendre différentes formes : clubs d'investisseurs solidaires (EX : Club d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et

[110] https://permaculturepriciples.com/fr/fr_flower.php
[111] http://www.permaculture-sans-frontieres.org/fr/synthese-definitions-permaculture
[112] https://permaculturepriciples.com/fr/fr_ethics.php
[113] Source : Article 18 de la Loi n° 87-571 du 23 juillet 1987.

Locale de l'Épargne Solidaire (CIGALES)), de sociétés financières solidaires (EX : France active), de structures associatives du micro-crédit (EX : l'Adié) et il existe des sociétés de garantie solidaire.

2.1. Organismes (CIGALES, France Active, Nef, Adié…)

- Les Club d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Épargne Solidaire

Un CIGALES est une structure de capital risque solidaire mobilisant l'épargne de ses membres (5 à 20 personnes) au service de la création et du développement de petites entreprises locales et collectives (SCOP, SCIC, *etc*.). Ses membres mettent une épargne en commun et se réunissent plusieurs fois par an pour recevoir les créateurs, décider de leurs placements et affecter leur épargne collective au capital des entreprises.

VOIR le film : https://www.youtube.com/watch?v=5B5SVcy-NXk

- France Active

France Active est un réseau national de financeurs solidaires au service de l'emploi créé en 1988. France Active a développé un réseau d'une quarantaine d'associations locales qui lui sont affiliées sous l'appellation Fonds territoriaux France Active. France Active accompagne et finance des créateurs de petites entreprises qui créent leur propre emploi et dont le besoin de financement va de 5 000 à 100 000 euros.

France active propose de l'expertise financière, du financement et de l'accompagnement bancaire et du suivi. En Savoie, l'association locale s'appellait Adises Active. Elle a changé de nom pour s'appeler France Active Savoie Mont-Blanc. Chaque association locale est organisée en fonction de son territoire.

France Active Savoie-Mont Blanc
6, rue de l'Annexion
74000 - ANNECY
France Active Savoie-Mont Blanc
Parc d'Activité Côte Rousse - 180, rue du Genevois
73000 - CHAMBERY

- La Nef

La Nef[114] est une coopérative financière qui offre des solutions d'épargne et de crédit orientées vers des projets ayant une utilité sociale, écologique et/ou culturelle. Créée en 1988, elle représente plus de 36 000 sociétaires.

VOIR le film : http://www.vendomois.tv/La-Nef-une-vraie-banque-fraternelle_v154.html

- L'Association pour le droit à l'initiative économique (Adié)

L'Adié est une association reconnue d'utilité publique qui aide des personnes éloignées du marché du travail et du système bancaire à créer leur entreprise et ainsi, leur propre emploi grâce, au microcrédit (cf. encadré n°1). Cette association reconnue d'utilité publique a été créée par Maria Nowak qui a adapté à la France le principe du microcrédit. Ce mécanisme financier est inspiré de la Grameen Bank créée au Bangladesh par Muhammad Yunus, Prix Nobel de la Paix 2006.[115]

Encadré 1 – Le microcrédit

[114] https://www.lanef.com/
[115] https://www.adie.org/decouvrir-ladie/25-ans-de-microcredit-en-france

Le microcrédit vise à l'inclusion financière mais il recouvre des réalités diverses. S'il est encensé par les uns, il est parfois décrié par les autres qui l'accusent d'accroître le niveau d'endettement de communautés déjà très pauvres.
Il convient alors de se poser les questions suivantes :

- Quelles institutions le proposent ?
- À quelles populations est-il destiné ? Les personnes qui empruntent sont-elles assez formées ou informées ?
- À quoi sert-il ? À investir ? À consommer ?
- Combien coûte-t-il ?

Le Tableau 1 ci-dessous présente une typologie de la finance solidaire en fonction de l'origine et de la destination des fonds et de la caractérisation de la relation de financement.

Tableau 1 – Typologie de la finance solidaire

	Destinataires des fonds	Origine des fonds prêtés	Caractérisation de la relation de financement	Exemples au national
Clubs d'investisseurs solidaires	Créateurs d'activités locales, entreprises solidaires	Particuliers et investisseurs	Relation directe	CIGALES
Sociétés financières solidaires	Créateurs d'activités locales, entreprises solidaires	Particuliers et investisseurs institutionnels, banques, collectivités territoriales, entreprises	Relation intermédiée	France active Nef
Structures associatives de micro-crédits	Personnes en situation d'insertion professionnelle, créateurs d'activité	État, banques, collectivités territoriales, entreprises	Pas de relation directe	Adié France Initiative Réseau (FIR).
Sociétés de garantie solidaires	Entreprises solidaires	Particuliers, investisseurs institutionnels, banques et entreprises	Pas de relation	Pour les créateurs et repreneurs d'entreprise, France Active peut se porter caution et faciliter l'obtention d'un prêt bancaire.

2.2. L'investissement solidaire et l'épargne solidaire

La finance solidaire relie les épargnants qui cherchent à donner du sens à leur épargne à des entreprises et associations à forte utilité sociale et environnementale : financement de logements écoresponsables, création d'emploi pour des personnes en situation d'exclusion, *etc*. L'épargne solidaire ajoute une dimension éthique aux placements traditionnels.
Une trentaine de produits d'investissement solidaire seraient actuellement disponibles, pesant près de 77 % dans l'épargne solidaire.

L'épargne de partage consiste, elle, pour un épargnant, à faire don de tout ou partie des revenus de son placement à une œuvre d'intérêt général ayant un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, culturel ou environnemental. L'épargne de partage est apparue en France dès 1983 avec la création, par le Crédit Coopératif, d'un Fonds commun de placement « Faim et développement ». Pour être solidaire, au moins 25% de l'intérêt généré doit être versé sous forme de dons à une association.

En outre, l'Association Finansol promeut un label Finansol.[116] Il permet au public de distinguer les produits d'épargne solidaire des autres produits d'épargne plus classiques.

Les banques traditionnelles offrent également des produits d'épargne solidaire. Ce sont, par exemple :

1) Des Sicav et Fonds Communs de Placement (FCP) solidaires : FCP Habitat et Humanisme de LCL, Sicav Libertés et Solidarités de La Banque Postale, FCP BNP Paribas Obli Etheis de

[116] https://www.finansol.org/pourquoi-un-label/

la BNP, FCP Ecureuil Bénéfices Emploi de la Caisse d'Epargne, Sicav Choix solidaire du Crédit Coopératif.

2) Des livrets bancaires : Livre d'Epargne Autrement de la MAIF, Livret Codevair de la Banque Populaire des Alpes, Livret d'épargne pour les autres du CIC, Livret Agir du Crédit Coopératif.

VOIR le film : http://www.finansol.org/la-finance-solidaire-en-2-minutes/

2.3. La finance participative

1) Le financement participatif

La finance participative (*crowdfundin*g), qui se développe fortement depuis quelques années en France, est un mode de financement qui permet à des porteurs de projets de rentrer en relation avec des internautes par l'intermédiaire de plateformes dédiées. Il s'agit de collecter des fonds *via* des plateformes, souvent de petits montants, afin de financer un projet qui peut être artistique, caritatif, mais aussi entrepreneurial. La finance participative peut recouvrir : 1) le don, 2) la récompense (préachat ou cadeau), 3) le prêt ou 4) l'investissement au capital des entreprises. Dans ce dernier cas, une personne physique ou morale accepte d'investir dans un projet à condition d'acquérir des parts dans l'entreprise financée.

Diverses plateformes spécialisées permettent la mise en relation directe entre les investisseurs potentiels et les créateurs d'entreprises ou de projets. Il existe différents types de plateformes de *crowfunding* (cf. Figure 1 ci-dessous). Elles peuvent aussi être spécialisées par secteur.

Figure 1 – Les différentes catégories de plateformes

Plateformes de dons sans contrepartie EX : Blue Bees	•Dons à des associations, des fondations •Dons à des particuliers •Cagnottes et tirelires
Paletformes de dons avec contrepartie EX : KissKissBankBank	•Financement par secteur •Financement d'entreprises •Financement de tous types de projets
Plareformes de partage de profits	•Coédition de livres •Coproduction de films, de musique •EX : My Major Company
Plateformes de prêts	•Prêts entre particuliers •EX : Younited Credit (France) • EX : Lending Club (Etats-Unis) •Prêts à des entreprises avec ou sans intérêt •EX : Unilend •Obligations •EX : InvestBook
Plateformes de souscription au capital EX : Raizers EX : Finance utile	•Investissements dans des start-up...

Réalisation personnelle.

L'avantage du financement participatif est qu'il permet à la fois une « étude de marché amont » du projet, puisque les contributeurs soutiennent un produit ou une entreprise à créer, et qu'il permet aux citoyens de soutenir un développement local en participant au financement d'activités sur leur territoire. Les consommateurs deviennent alors de véritables consommacteurs, notion qui recouvre, notamment, des aspects de responsabilité sociale du consommateur-citoyen capable, grâce à ses choix d'achat, de peser sur l'offre des producteurs et, donc, de devenir un véritable acteur du développement territorial.

En France, les montants mobilisés par les plateformes connaissent une croissance soutenue (cf. Figure 2).

Figure 2 – Montant des fonds collectés grâce au financement participatif.

Source : http://financeparticipative.org/le-crowdfunding-surement-pas-un-effet-de-mode/

EXEMPLE : Milémil est une entreprise drômoise fondée par Isabelle Dhume, une créatrice, et Christophe Pinet, un passionné de football. Milémil produit à Romans des chaussures de football en cuir pleine fleur et coton biologique et a financé le démarrage de son activité sur la plateforme de don Ulule[1]. Elle a ainsi collecté 11.206 euros grâce aux contributions de 115 personnes. Dans les commentaires apparents sur le site Ulule, il est clair que les investisseurs sont motivés par une fabrication française. Les quelques personnes qui se sont exprimées sur le site avancent des arguments tels que « Je souhaite à Isabelle et Christophe un grand succès dans ce challenge qu'ils viennent de lancer (Entreprendre et fabriquer en France, en particulier dans un milieu où il y a bien longtemps qu'on a oublié cela...) », « En tant que passionné de football et soucieux de l'impact social, environnemental et économique de mes achats, quelle (bonne) surprise que de découvrir Milémil ! Des crampons en cuir fabriqués en France pour un prix qui est inférieur aux modèles soit disant "haut de gamme" proposés par les multinationales, vous avez tout pour réussir ».

2) Choisir sa plateforme

Attention, l'activité des plateformes est encadrée par la loi.[117] Elles doivent avoir le statut d'Intermédiaire en Financement Participatif (IFP) pour être agréées par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Régulation (ACPR). Elles doivent aussi être enregistrées au Registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (ORIAS) et doivent souscrire un contrat d'assurance de responsabilité civile professionnelle. Ces plateformes sont régies et encadrées par l'ACPR et l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

TRAVAIL à faire (1 page)

a) Quels sont les éléments à prendre en compte avant de choisir une plateforme de financement participatif ?
b) Vous souhaitez monter une entreprise de boissons au thé bio infusé aux super-aliments, quelle plateforme allez-vous choisir et pourquoi ?

[117] https://acpr.banque-france.fr/autoriser/financement-participatif

Les circuits de financements de l'ÉSS peuvent, finalement, être schématisés comme ci-dessous (cf. Figure 3).

Figure 3 – Les circuits de financement de l'ÉSS

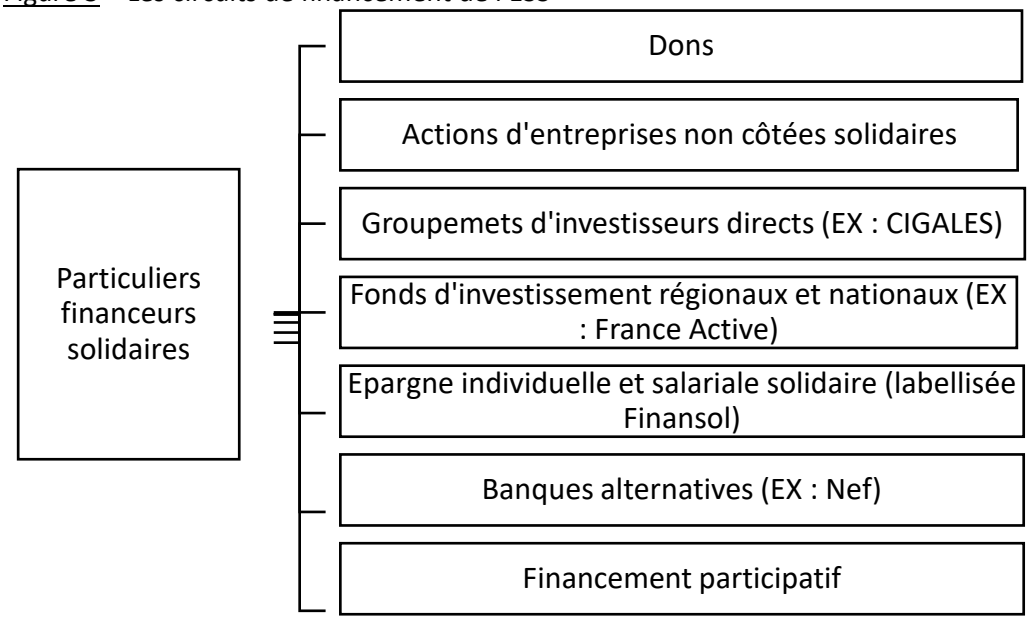

Réalisation personnelle.

Module 5 – Les systèmes d'échange locaux (SEL) et les monnaies locales complémentaires

Même en situation de pauvreté monétaire, il est possible d'échanger des biens ou des services grâce aux systèmes d'échange locaux qui fonctionnent grâce à une monnaie locale complémentaire basée sur le temps. Aujourd'hui, les monnaies locales complémentaires se multiplient. Leurs objectifs sont divers : relocalisation des consommations, défense de la culture, *etc.*

1. Les systèmes d'échange locaux

Les SEL reposent sur un principe simple : « Pour changer : échangeons ! ». Les SEL constituent des réseaux d'échange réciproques de services ou de savoirs et ont un statut d'association.[118] Ils ont été imaginés au Canada dans les années 70 – Local Exchange Trading System (LETS) ou Accorderies au Québec – avant d'essaimer en Australie et en Angleterre puis de conquérir le monde. En France, les premiers SEL ont été créé en 1994. Plus de 660 SEL sont aujourd'hui actifs, avec une moyenne d'une cinquantaine de membres par SEL.[119]

L'idée en elle-même est simple. Il s'agit de mettre en relation des personnes qui manquent de moyens financiers mais qui disposent de temps, de compétences inexploitées pour la communauté ou de produits qu'elles ne peuvent échanger sur le marché.

Les membres d'un SEL échangent des services entre eux, sans avoir recours à la monnaie (EX : 1 heure de cours de guitare contre 1 heure de jardinage), grâce à une unité de compte locale et compensable entre les membres du SEL. En effet, pour comptabiliser les échanges, le SEL crée sa propre monnaie, appelée unité d'échange, le plus souvent basée sur le temps. Il s'agit finalement d'une monnaie locale basée sur le temps.

VOIR le film : https://www.youtube.com/watch?v=Nk2rri7kN0o

2. Les monnaies locales complémentaires

Les monnaies locales sont des monnaies « ascendantes » créées par une association. Les monnaies locales n'ont pas de cours légal, ce sont les membres de l'association – citoyens et entreprises adhérents à l'association – qui l'utilisent. Tous les commerçants ne sont donc pas obligés de les accepter comme moyen de paiement et les particuliers ne sont pas obligés de les utiliser. Pour le moment, aucun système ne propose de crédit, mais certains projets sont à l'étude.

Le principe est simple :

1) Les particuliers membres de l'association qui émet la monnaie locale viennent échanger des euros contre des unités de monnaie locale.

1€ = 1 unité de monnaie locale

2) Les euros convertis en monnaie locale constituent un fonds de garantie placé dans une banque éthique comme la Nef ou le Crédit coopératif pour soutenir des projets s'inscrivant dans l'esprit de la charte de l'association.

3) Les commerçants adhérents à la monnaie locale acceptent d'être réglés en monnaie locale.

Ainsi, l'économie locale est dynamisée, les liens sociaux retissés.

[118] http://seldefrance.communityforge.net/node/445
[119] https://annuairedessel.org/

Le Tableau 1 ci-dessous présente quelques monnaies locales.

Tableau 1 – Quelques monnaies locales

Association porteuse	**Bassin de vie**	**Nom de la monnaie locale**	**Date de mise en circulation**
La Cigogne [(1)]	Sud Alsace	1 Cigogne = 1 Euro	fin 2016
La Monnaie Autrement [(2)]	Savoie	1 Elef = 1 Euro	22 novembre 2014
Euskal Moneta [(3)]	Pays Basque Français	1 Eusko = 1 Euro	Janvier 2013

[(1)] But du projet : Faciliter les échanges de proximité par la réappropriation citoyenne des mécanismes monétaires, revenir à l'utilité originelle de la monnaie, pour soutenir les producteurs et entrepreneurs locaux, pour limiter les impacts sur l'environnement et pour relier les acteurs du territoire à travers différents projets solidaires.

[(2)] : But du projet : Réappropriation citoyenne de la monnaie

[(3)] But du projet : Relocalisation de l'économie, favoriser l'usage public de la langue basque, favoriser les pratiques écologiques et solidaires

Source des données : monnaie-locale-complementaire-citoyenne.net

Quel est l'intérêt des monnaies locales ? Les monnaies locales servent notamment à :

1) Intensifier les échanges locaux ;
2) Faire vivre les commerces locaux ;
3) Créer du lien social ;
4) Soutenir des projets locaux et/ou écoresponsables ;
5) Elles ont parfois un rôle identitaire comme l'Eusko au Pays Basque ;
6) Elles peuvent aider les citoyens en cas de crise comme cela a été le cas en Grèce avec la création de la monnaie locale TEM (Topiki Enalactiki Monada).

LIRE le texte : http://monnaie-locale-complementaire-citoyenne.net/courte-histoire-mlc-france/

De plus, ces monnaies ne sont pas spéculatives et, pour éviter que les détenteurs les conservent trop longtemps, elles peuvent être fondantes. Ainsi, après les avoir retirées auprès du guichet de l'association, les détenteurs doivent les utiliser dans les mois qui suivent, sous peine de voir leurs billets perdre de la valeur.

EXEMPLE : la monnaie locale MIEL lancé en janvier 2013 en Gironde.

« L'argent perd deux centimes tous les six mois, explique Philippe Labansat, bénévole de l'association chargée du MIEL. *L'objectif, grâce à ce système de fonte, est de faciliter la circulation de la monnaie, de créer de l'activité et de ne pas mettre l'argent dans un tiroir ».*

Source : http://www.lemonde.fr/economie/article/2015/05/22/en-complement-de-l-euro-les-monnaies-locales-seduisent-de-plus-en-plus_4639088_3234.html

Il existe également des monnaies locales 2.0. Dans ce cas, les achats ne se font pas en billets ou en coupons mais avec une carte numérique, par SMS ou Internet. C'est le cas de la ville de Nantes avec sa monnaie SoNantes. À l'avenir, il est possible que les citoyens puissent même régler des services publics en Sonantes.

VOIR le film : https://www.youtube.com/watch?v=mpE8UMMZa9w

TRAVAIL à faire

Choisir un exemple de monnaie locale et le décrire le plus précisément possible :

- Association porteuse
- Nom de la monnaie
- Année de mise en circulation
- Bassin de vie
- Objectifs
- Nombre d'utilisateurs
- Est-elle fondante ? 2.0 ?
- *Etc.*

Un premier bilan de sa création peut-il être tiré ?

.

Module 6 – Communs, communautés et identité(s)

Existe-t-il un espace social permettant un usage collectif des ressources qui ne relève pas exclusivement de l'action publique ou du seul marché capitaliste et qui permette tout à la fois la gestion de l'organisation mais aussi le rappel des objectifs (et des moyens) collectifs poursuivis, tout en préservant la lisibilité et la légitimité des intérêts de chacun (leurs intérêts personnels, privés) ?
L'observation montre que la réponse peut être originale, combinant propriété privée et gestion collective d'une « ressource commune »[120] telle que l'a établi Elinor Ostrom concernant les « questions relatives à la meilleure manière de gérer les ressources naturelles utilisées en commun par plusieurs individus […] ».[121]

1. Les communs

Depuis quelques années, le thème des communs – ressources partagées, gérées et entretenues par une communauté – est monté en puissance dans le débat d'idées et dans le champ politique. Mais avant tout, revenons à la notion de bien commun.

1.1. Les biens communs

La notion de bien commun peut être appréhendée grâce à 2 critères : la rivalité et l'exclusivité. Un bien dit rival ne peut être utilisé par plusieurs personnes en même temps (par exemple je mange une pomme, elle n'est plus consommable pour autrui). Un bien dit exclusif suppose que l'accès à ce bien est limité à certaines personnes (par exemple les membres d'un Club). Selon la définition de Paul Samuelson reprise par Elinor Ostrom, un bien commun est non exclusif et rival (cf. Tableau 1).

Tableau 1 - Une typologie des biens selon les critères de rivalité et d'exclusivité.

BIEN	**RIVAL**	**NON RIVAL**
EXCLUSIF	**Biens privés** EX : ma voiture individuelle	**Biens de Club** EX : une chaîne de télé cryptée
NON EXCLUSIF	**Biens communs** EX : les poissons dans la mer qui n'appartiennent à personne mais que tout le monde peut pêcher… et qui de ce fait peuvent s'épuiser.	**Biens publics** EX : des logiciels libres

Le problème des biens communs c'est qu'ils risquent de s'épuiser. Garrett Hardin estimait ainsi que chacun, étant guidé par son avidité, va essayer de bénéficier au mieux des communs, sans prendre en charge leur renouvellement (cf. Encadré 1 ci-dessous). Il en conclut que la gestion optimale des biens communs passe soit par la privatisation du bien considéré, soit par la nationalisation… et qu'il vaut mieux créer des inégalités que de conduire à la ruine de tous.[122]

[120] Cela renvoie à la distinction entre « ressource en propriété commune » et un « pool de ressources communes » (Hess et Ostrom, 2011, 5 ; Hess et Ostrom, 2007), ces dernières pouvant être gérées en tant que biens publics (sans exclusion de bénéficiaires) ou privés (la consommation de l'un réduit le stock disponible pour les autres).
[121] Ostrom, 2010, 13.
[122] Source : « Elinor Ostrom ou la réinvention des biens communs », Hervé le Crosnier, 15/06/2012, Blogs du *Monde Diplomatique*.

Encadré 1 – La Tragédie des communs

« *The Tragedy of the Commons* » (1968) Garret Hardin

L'expression « Tragédie des communs » signifie la **surexploitation collective** d'une ressource commune qui se produit dans une situation de compétition pour l'accès à une ressource limitée. Une stratégie rationnelle individuelle aboutit à un résultat perdant-perdant.

EX :

Un champ de fourrage est commun à un village et chacun des éleveurs du village peut venir y faire paître son propre troupeau de vaches.

Pour Hardin :

- L'utilité de chaque éleveur à ajouter une vache de plus à son troupeau dans le champ commun = la valeur de la vache.
- Le coût encouru par l'éleveur est seulement celui de la vache divisé par le nombre d'éleveurs ayant accès au champ.

Individuellement, chaque éleveur a donc intérêt d'accaparer le plus de ressources communes possible car cela dépasse toujours le prix à payer pour l'utilisation de ces ressources. Chaque éleveur emmène alors autant de vaches que possible paître dans le champ commun pour empêcher, autant que faire se peut, les autres éleveurs de prendre un avantage sur lui en utilisant les ressources communes. Le pré est alors dégradé, plus rien n'y pousse et tout le monde est perdant. C'est la tragédie des communs.

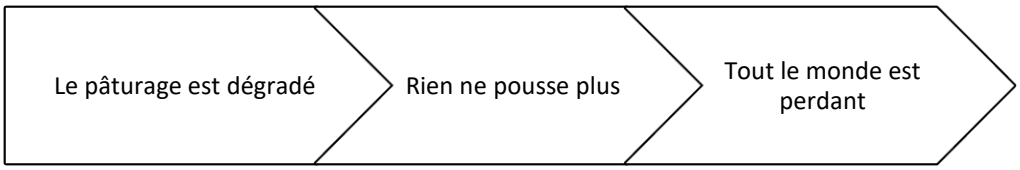

De nombreux éléments de la vie courante peuvent faire l'objet d'une logique de partage définissant ainsi un espace qui échappe aux logiques de la propriété exclusive. Ces ressources partagées sont organisées et régulées par des communautés de tailles diverses, localisées – comme dans le cas des jardins partagés – ou géographiquement dispersées – dans le cas de Wikipédia.

Certains communs sont qualifiés d'universels – comme par exemple l'eau ou l'air – et peuvent être l'objet d'une défense par les citoyens contre ce que certains nomment les formes nouvelles d'enclosure. Le terme d'enclosure fait référence au mouvement de démembrement des communs commencé à la fin du Moyen-Âge et qui a permis de les partager en surfaces individualisées.

1.2. Les solutions envisageables pour protéger les biens communs

Quelles solutions sont alors envisageables ? La création de droits de propriété individuels transférables est parfois envisagée, comme dans le cas des ressources halieutiques.

Les droits individuels transférables représentent l'une des multiples formes de gestion fondée sur les droits de pêche. Ils peuvent prendre la forme de[123] :

1) Quotas individuels (QI) généralement accordés sur la base des antécédents de pêche.
2) Parts de capture (PC) grâce à laquelle les pêcheurs se voient accorder sur le long terme une part exclusive des possibilités de pêche disponibles. La plupart des États membres de l'Union Européenne disposent actuellement de systèmes de ce type.
3) Quotas communautaires (QC) attribués à un groupe de pêcheurs (à une association de pêcheurs par exemple). Il appartient à ce groupe d'assurer la répartition des quotas, l'utilisation de ces quotas par les membres du groupe ainsi que le respect du tonnage de capture.

[123] http://lifeplatform.eu/wp-content/uploads/2017/01/LIFE-Statement-on-ITQs_Abridged_FR.pdf

4) Quotas individuels d'effort de pêche (QIE) par lesquels des pêcheurs reçoivent individuellement une part d'effort de pêche sur le long terme (qui peut être exprimée sous la forme d'unités de filets ou de lignes, de jours de mer ou être un mélange de ces différents éléments).
5) Droits d'usage territoriaux pour la pêche (DUTP) attribués ou réclamés par un groupe d'usagers (une communauté de pêche, une société, une organisation, un groupe de propriétaires de navires, etc.).
6) Concession limitée de licences (CLL) qui limite le nombre de navires dans la pêcherie.
7) Quotas individuels transférables (QIT). Le concept de QIT est né dans les années 70, de réflexions d'économistes. Les QIT sont utilisés pour internaliser les conséquences collectives des actions individuelles dans le cas de ressources rares, renouvelables, communes et soustractives. Le principe est le suivant :
   a) Le gouvernement définit le montant total maximum de poisson à prélever par an : le quota.
   b) Il divise ce quota et le distribue aux entreprises de pêche : le quota individuel.
   c) Il autorise la cession de ces quotas entre les acteurs : le quota individuel transférable.

1.3. La gestion des communs selon Elinor Ostrom

Bien loin de la « tragédie des biens communs » décrite par Garrett Hardin en 1968, l'auto-organisation pour la gestion des communs par des communautés diverses montre que pour assurer la permanence des biens communs – comme par exemple un pâturage commun à des villageois – les communautés ont plus d'imagination et de créativité que les économistes et les théoriciens ne veulent bien l'entendre.

D'observations concrètes de communautés diverses, Elinor Ostrom a tiré des principes d'agencement qui assurent la protection des communs dont ces communautés d'acteurs ont l'usage (par exemple des villageois qui veulent préserver leur pâturage collectif). Ces principes sont les suivants :

1) Des communautés aux frontières clairement définies (EX : Quels sont les villageois ayant accès au pâturage ?).
2) Des règles régissant l'usage des biens collectifs qui répondent aux spécificités et besoins locaux(EX : À quelle saison peut-on faire pâturer ses vaches ?).
3) La capacité des individus concernés à les modifier (EX : Peut-on ensemencer le pâturage ? Peut-on y couper de l'herbe pour faire du foin ou juste laisser brouter les vaches ?)
4) Le contrôle du respect des règles par la communauté qui dispose d'un système de sanctions graduées(EX : la communauté a rédigé un règlement d'usage du pâturage qui offre des possibilités de sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion de la communauté d'usagers du pâturage).
5) Le respect de ces règles par les autorités extérieures (EX : le maire du village doit veiller au respect des règles).
6) Le contrôle du respect des règles par la communauté qui dispose d'un système de sanctions graduées (EX : la communauté a rédigé un règlement d'usage du pâturage)
7) L'accès à des mécanismes de résolution des conflits peu coûteux (EX : en cas de non-respect de l'usage du pâturage prévu dans le règlement collectif par un villageois, on se réunit pour en discuter).
8) La résolution des conflits et activités de gouvernance organisées en strates imbriquées (EX : un chef élu par la communauté permet de modérer les rencontres en cas de litige).

TRAVAIL à faire (1 page)

Résumer ses idées principales du film suivant :
https://www.youtube.com/watch?v=bs2P0wRod8U

EXEMPLE : la gestion des communs dans les villages kabyles.
LIRE : https://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=ROR_072_0069

Perret C, Paranque B, 2015, « L'organisation sociopolitique des villages kabyles : une gestion spécifique des ressources naturelles », *ROR – Revue de l'Organisation Responsable*, N° 2 • VOL. 7, 69-82.

2. Les communautés

Mais qu'est-ce qu'une communauté ? Le terme de communauté à plusieurs acceptions.[124]

La « communauté » peut être prise au sens de partage d'un même territoire conçu comme espace d'un « vivre ensemble », comme lieu d'appartenance sociale où des réseaux se forment et s'entrecroisent. Ce type de « communauté » a plusieurs dimensions :

1) Une dimension démographique et géographique ;
2) Une dimension psychosociale ou socioculturelle, soit le sentiment d'appartenance à un lieu donné et à un espace commun partagé ;
3) Une dimension institutionnelle : par exemple un réseau d'organisations qui ont un objectif commun, par exemple la participation de la population à l'amélioration de sa qualité de vie comme dans le cas des Journées citoyennes en Alsace, *etc.*

La « communauté » peut aussi prendre un deuxième sens. Au sein d'une population locale, il existe des groupes sociaux qui partagent une condition socio-économique commune et un statut social qui correspond, par exemple, aux riverains d'un milieu menacé par une pollution envahissante, aux ménages en difficulté, *etc.*

Enfin, la « communauté » peut également posséder une autre signification : celle d'un groupe social partageant la même appartenance culturelle ou une identité de groupe. Cette communauté sert à notre identification personnelle, à nous déifnir.

EXEMPLE : les communautés de pratique
Une communauté de pratique (CP) peut-être définie comme « un groupe auto-organisé, d'individus partageant le même centre d'intérêt et qui, par des interactions régulières, développent des pratiques et des expertises partagées générant ainsi une identité commune ».[125]
La théorie des communautés de pratique a été formalisée par Êtienne Wenger qui étudie le processus d'apprentissage qui en résulte.
Une CP se structure autour de 3 éléments[126] :

1) Le domaine : enjeux ou sujet sur lesquels la communauté se focalise et raison d'être de la communauté qui définit, ainsi, son identité.
2) La communauté : ensemble de personnes à l'origine du domaine.
3) La pratique partagée qui s'entend comme un processus d'apprentissage.

Dans les entreprises, les CP se sont développées dans les années 2000. Au départ, il s'agissait de petits groupes informels, constitués en parallèle au développement de la structure par projet. Les membres des CP étaient constituées de pairs, s'engageant pour des activités de résolution de problème et de partage de connaissances en fonction d'intérêts communs et de valeurs communes.[127]

[124] http://demarchesterritorialesdedeveloppementdurable.org/
[125] Dameron et Josserand, 2007.
[126] http://benhur.teluq.uquebec.ca/SPIP/inf9013/IMG/pdf/M2_ComWenger.pdf
[127] https://www.mindforest.com/communautes-de-pratique-et-rse-quels-benefices-en-attendre/

Une communauté soudée autour de la défense de son identité culturelle peut participer à un développement plus respectueux de l'environnement. Le chef indien Almir Narayamoga, à la tête d'une communauté soudée, prône ainsi une révolution verte qui mêlerait sagesse de la tribu et management high-tech.[128]

3. Identité(s)

La troisième acception de la communauté renvoie à la notion d'identité, que nous allons maintenant préciser.

3.*1. L'identité individuelle et l'identité collective*

D'entrée de jeu, mentionnons que l'identité est partie intégrante de l'individu : « une représentation de soi-même […], le fait d'un individu et de sa subjectivité »[129]. Une multiplicité d'identités contribue à cette représentation de soi et celle des autres sur soi : sexuelle, familiale, par groupe d'âge, professionnelle, culturelle, *etc.* Toutefois, ce qui nous intéresse ici c'est l'identité comme « phénomène social, presque toujours pluriel » ; les identités, individuelles ou collectives, se déclinant « selon un *continuum* : du sujet humain aux territoires […] ».[130] Celle-ci ne serait pas innée, mais partie d'un construit social, pouvant même mener à des revendications de genre, de classe sociale, religieuses, *etc*.

C'est dans les années 60-70, aux États-Unis, qu'un renouveau dans les recherches sur le concept d'identité est opéré : l'identité d'abord conçue dans une continuité temporelle « par le haut », soit par l'État ou par héritage, passe à une acception plus mouvante, plus dynamique. Selon Amin Maalouf, dans son essai *Les identités meurtrières*, chaque individu serait dépositaire de deux héritages : le premier vertical venant des ancêtres, des traditions, *etc*. et le second horizontal, venant de nos groupes d'appartenance ou de référence, héritage de plus en plus déterminant.

Ainsi, l'identité deviendrait de l'œuvre d'acteurs sociaux compétents, dotés de réflexivité et de la capacité de produire du sens[131]. C'est donc le sujet lui-même qui se construit ou se définit en multipliant ses appartenances objectives à des groupes, à des lieux, à des territoires.[132] Il y a « ce que nous sommes dans la réalité, et ce que nous devenons sous l'effet de la mondialisation culturelle, à savoir des êtres tissés de fils de toutes couleurs »[133]. Bien que cette construction sociale puisse correspondre à une certaine réalité, elle reste aussi très incertaine. En effet, dans un monde en pleine ébullition, soumis à de nombreux changements rapides et bouleversants - comme l'illustre la récente actualité de l'immigration de réfugiés en Europe, l'identité fragmentée et multiple risque de se modifier de façon significative, sous l'effet d'une carte géopolitique mondiale redessinée.

[128] « Ce chef indien qui veut sauver l'Amazonie », par Philippe Chevilley, LesEchos.fr.
[129] Staszak, 2004 cité par Di Méo, 2007
[130] Di Méo, 2007, 1.
[131] Giddens, 1994.
[132] Di Méo, 2007.
[133] Maalouf, 2014, 119.

TRAVAIL à faire (1 page)

Lire cette interview du sociologue Ronan Le Coadic et présenter les causes et enjeux de la résurgence d'une « identité bretonne » :
https://www.bretagne.com/fr/la-bretagne/son-histoire/identite-bretonne-la-fin-des-tabous

3.1. Identité du territoire et identité par le territoire

L'identité du territoire met en évidence les données concrètes d'un espace géographique, son site, son patrimoine, les caractéristiques culturelles partagées de ses habitants.[134] Certains territoires véhiculeraient une identité plus forte que d'autres.[135]
L'identité par le territoire évoque la contribution d'un lieu à la formation d'une identité personnelle. Cependant, le fait de partager un territoire ne suffit pas à générer une seule et même identité.[136]

L'identification à un territoire semble apparaître comme une alternative au citoyen planétaire : elle serait en quelque sorte secrétée par la crainte de l'uniformisation.[137] Pour autant, les identités sont évolutives et dépendent du contexte. La multiplication des référentiels identitaires ne déracine pas un individu ou un groupe : elle inviterait au contraire à rechercher une cohérence sociale et spatiale autour de son histoire, de sa culture et de la construction de sa propre territorialité.[138]

La relation homme\espace est aussi une relation immatérielle qui donne du sens, à travers des traditions orales, écrites et artistiques En effet, comme le soulignent plusieurs auteurs, « Les lieux ne sont jamais de simples points géographiques, mais ils ont un rôle identitaire majeur […] ».[139]

> « Les peuples savent qui ils sont grâce aux récits qu'ils racontent à leur propre sujet et au sujet d'autrui. Phénomènes en constante évolution, les identités sont elles-mêmes des récits en formation, des éléments successifs dans le temps et l'espace qui se développent, évoluent et changent radicalement. Les récits, qu'ils soient oraux, visuels ou écrits, fictifs ou référentiels, imaginaires ou historiques, constituent les principaux documents de l'expression culturelle [traduction] ».[140]

Ces récits sont associés à des lieux qui s'imprègnent d'un sens culturel produit par l'histoire : ils créent « l'esprit du lieu ».[141] Si les lieux participent aux identités, en retour, les identités contribuent activement à toutes les constructions sociales situées spatialement. « Les formes spatiales des identités, les dimensions identitaires des espaces s'interpénètrent selon une dialectique subtile ».[142]

[134] Guérin-Pace et Guermont, 2006, 289.
[135] Guérin-Pace et Filippova, 2008.
[136] Guérin-Pace et Filippova, 2008.
[137] Guérin-Pace et Guermont, 2006
[138] Di Méo, 2007.
[139] Casey, 1993 cité par Clarac et Bergadaà, 2008.
[140] Friedman, 1998, 8-9 cité par Osborne, 2001.
[141] Osborne, 2001.
[142] Di Méo, 2007, 1.

Module 7 – Innovation sociale et créativité

Ce module présente la notion d'innovation sociale. Il est accompagné d'une étude de cas sur le Pôle Sud Archer, pôle territorial de coopération économique (PTCE) de Romans-sur-Isère.

Les Pôles Territoriaux de Coopération Économique (PTCE) sont un ensemble d'acteurs de terrain (entreprises, associations, collectivités, etc.) associés autour d'un projet économique commun pour favoriser le développement d'un territoire. Leurs domaines d'activité sont divers. Les PTCE permettent de recréer des filières, des emplois et de revitaliser des territoires sinistrés socialement et économiquement. Ils privilégient des actions de coopération et de mutualisation.

L'innovation n'est pas seulement technologique, elle peut aussi être sociale. Le Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire propose la définition suivante :

> « L'innovation sociale consiste à élaborer des réponses nouvelles à des besoins sociaux nouveaux ou mal satisfaits dans les conditions actuelles du marché et des politiques sociales, en impliquant la participation et la coopération des acteurs concernés, notamment des utilisateurs et usagers. Ces innovations concernent aussi bien le produit ou service, que le mode d'organisation, de distribution, dans des domaines comme le vieillissement, la petite enfance, le logement, la santé, la lutte contre la pauvreté, l'exclusion, les discriminations ».

Les innovations sociales, qui prennent souvent racine dans des contextes de crise socio-environnementales où le cadre institutionnel existant s'avère insuffisant pour trouver des réponses aux difficultés des populations, participent au développement territorial.

1. Qu'est-ce que l'innovation sociale ?

L'innovation sociale peut être envisagé selon trois approches[143] :

> 1) La première est véhiculée par les organisations internationales et certains gouvernements nationaux ; elle envisage l'innovation sociale comme le fondement de la rénovation des politiques sociales… mais elle est parfois le prétexte à un désengagement de l'État.
> 2) La seconde met en avant l'innovation sociale comme produit d'une activité entrepreneuriale ; il est alors question d'entreprise sociale ou d'entrepreneur social.
> 3) La troisième approche est portée par des chercheurs et des acteurs de l'économie sociale et solidaire qui considèrent que l'innovation sociale se définit comme une initiative locale, ascendante, non gouvernementale, ancrée territorialement et qui vise la satisfaction des besoins humains ou à des aspirations au changement. En principe, cette initiative serait « susceptible de porter les germes d'une transformation sociale soutenable centrée sur la participation de parties prenantes multiples et sur la démocratie dans les territoires ».

Qu'elles soient ou non porteuses d'un projet de transformation sociale, les différentes conceptions de l'innovation sociale ont un point commun : elles permettent d'élargir la conception de l'innovation à des dimensions non uniquement technologiques et d'appréhender l'innovation sociale comme une réponse créative à des besoins sociaux non satisfaits.[144]

L'innovation sociale suppose donc de nouvelles formes d'organisation des acteurs qui doivent faire preuve d'une certaine créativité et d'ouverture aux autres pour imaginer de nouvelles mises en relation et collaborations.

[143] Richez-Battesti, Petrella, Vallade, 2012.
[144] Richez-Battesti et al., 2012.

1.1. Une nouvelle forme d'organisation des acteurs

Au niveau des entreprises, les innovations sociales font référence aux nouvelles formes d'organisation du travail – réorganisation du travail ou nouvelles formes d'organisation améliorant la qualité de vie au travail.[145] La première perspective est intéressante car elle considère l'innovation sociale comme un nouvel arrangement social qui favorise la création de connaissances et l'innovation technique. Dans cette lignée, Richard Gordon[146], qui adopte une approche de l'innovation technologique indissociable de l'innovation sociale, c'est-à-dire de la capacité d'inventer et d'adopter de nouveaux modes de coopération, met l'accent sur la formation d'alliances stratégiques qui transcendent les frontières de l'entreprise. Il souligne également l'importance de la diversité des partenaires et de leurs réseaux ; les réseaux apprenants. Ainsi l'innovation technologique serait le résultat des interactions cohérentes entre les réseaux interentreprises.

Les innovations sociales, dites « orientées vers le milieu »[147], ou innovations territoriales, visent à développer un territoire donné où elles prennent forme et donnent une cohésion sociale, voire une identité au territoire. En France, en 2016, un appel à projets de laboratoires d'innovation territoriale a même été lancé dans le cadre d'un programme d'investissements d'avenir (PIA)[148]. Les objectifs varient d'un projet à l'autre, mais tous adoptent de nouvelles méthodes de travail. Par exemple, à la demande d'un collectif d'acteurs locaux qui avaient envie d'essayer de nouvelles idées, le Lab Zéro, initiative associant des acteurs publics et privés en Provence-Alpes-Côte d'Azur, s'est emparé du sujet des sans-abris et du non recours aux aides sociales.[149] En Auvergne, le Living Lab agricole ambitionne, lui, de faire de son territoire une zone d'excellence en grandes cultures pionnière en Europe. Le Living Lab conçoit, évalue et diffuse des solutions innovantes pour et avec les agriculteurs, et en lien avec les autres acteurs du territoire.[150] Ses thématiques prioritaires sont (cf. Figure 1) :

1) Optimiser les conditions de travail des agriculteurs ;
2) Améliorer la gestion de la qualité des sols ;
3) Optimiser la gestion du foncier ;
4) Adapter l'utilisation des produits phytosanitaires et des fertilisants ;
5) Optimiser la gestion de la ressource en eau et la qualité de l'air ;
6) Développer de nouvelles filières ;
7) Réduire les dépenses énergétiques.

[145] Cloutier, 2003.
[146] Gordon, 1989.
[147] Cloutier, 2013.
[148] Le Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) est piloté par le commissariat général à l'Investissement. Il a été mis en place par l'Etat pour financer des investissements innovants et prometteurs sur un territoire, avec un principe de co-financement pour chaque projet.
[149] https://www.lelabzero.fr/
[150] https://www.lit-gca.com/living-lab/

Figure 1 – Les thématiques prioritaires du Living Lab

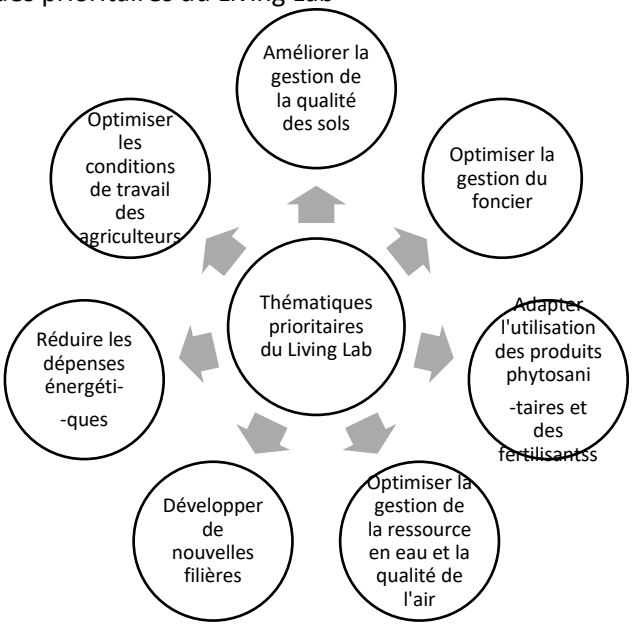

Les mouvements sociaux, considérés à la fois comme une force démocratique porteuse de solutions novatrices, sont au cœur du processus d'innovation sociale.[151] Le pouvoir de ces mouvements, sous-tendus par la diversification de leurs réseaux et capables d'exercer des pressions sur les gouvernements, est souvent informel, imprévisible et peu anticipé par les élites.[152] Aussi, ils peuvent arriver à faire modifier des politiques et des programmes, voire des modes de gouvernance et, conséquemment, créer du territoire au sens d'un espace vécu et approprié.

1.2. Institutionnalisation de l'innovation sociale

L'adoption et la diffusion des innovations sociales par un grand nombre d'acteurs diversifiés peut permettre leur institutionnalisation, voire leur reconnaissance sociale et ainsi leur continuité dans le temps.[153] L'ampleur de cette diffusion dépend, notamment de plusieurs facteurs :

1) De la capacité de l'innovateur social à convaincre ses réseaux et la sphère politique.

2) De la dynamique et de l'imbrication des acteurs dans l'environnement institutionnel dans lequel l'organisation innovante est insérée.[154]

3) De la capacité de l'organisation à éliminer les freins sociaux et culturels à sa diffusion… et, ajouterions-nous, de la capacité du territoire à générer un processus d'identité générateur de cohésion sociale.

Analysant le cas Québécois, certains auteurs[155] soulignent que l'influence des mouvements sociaux sur les politiques publiques provient, d'une part, de l'institutionnalisation des expérimentations réalisées par les organisations de la société civile et, d'autre part, du type de partenariat entre acteurs publics et acteurs sociaux. Selon les auteurs, ce serait surtout dans la coconstruction que réside l'innovation institutionnelle, capable d'ancrer les innovations expérimentées dans les organisations et les collectivités locales[156], et donc dans le territoire. À ce titre, l'innovation sociale aurait la capacité à

[151] Henderson, 1993.
[152] Henderson, 1993.
[153] Klein et Harrisson, 2007.
[154] Fontan, Klein et Tremblay, 2004 et 2008.
[155] Klein, Fontan, Harrisson et Lévesque, 2010.
[156] Lévesque, Malo et Thiry, 2001

« modifier le cadre d'action dans la société ».[157]. L'innovateur social, pour y parvenir, doit aussi être stratège et s'appuyer sur les réseaux qui lui sont favorables.

Un double mouvement d'appropriation des innovations sociales a donc lieu : une appropriation par les acteurs territoriaux et une appropriation par les institutions qui peuvent les accompagner ou soutenir leur diffusion.

LIRE l'étude de cas du PTCE de Romans-sur-Isère :
https://www.researchgate.net/publication/322011442_Le_cerveau_droit_au_service_de_l%27innovation_sociale_et_de_la_dynamique_territoriale_le_cas_du_pole_territorial_de_cooperation_economique_de_Romans-sur-Isere_France

1.3. Innovation sociale et changement social

Les innovations sociales (IS) visent à la transformation sociale. Cette transformation sociale a, selon Luc Audebrand, 4 objectifs[158] :

1) Un objectif socioéconomique, soit une volonté d'assurer une qualité de vie décente aux individus, notamment en les sortant de la pauvreté ou du chômage et en leur offrant un revenu adéquat. On peut distinguer 3 volets à cet objectif[159] : a) l'accessibilité, soit l'idée que la propriété individuelle ne doit pas être nécessaire pour utiliser un objet ou réaliser une activité, b) l'inclusion, chacun devant pouvoir avoir la possibilité de mettre en œuvre ses projets indépendamment de son niveau de richesse financière et c) les modes d'échanges économiques alternatifs qui permettent à chacun, « indépendamment de son statut, de sa condition et de ses opinions, d'expérimenter de nouvelles formes de relations sociales au sein d'une économie non monétaire reposant, pour l'essentiel, sur la circulation et l'échange de biens symboliques »[160].

2) Un objectif socioterritorial, soit redonner aux citoyens la maîtrise du territoire sur lequel ils vivent, à permettre à ses habitants d'y travailler et de s'y épanouir. Cet objectif passe la consolidation du lien social, la réappropriation et la préservation de l'environnement par les acteurs territoriaux. Christiane Gagnon définit la maîtrise territoriale comme le « pouvoir revenant aux communautés locales forgé dans un rapport de négociation partenariale entre les organisations privées et/ou publiques et les communautés concernant l'aménagement du territoire, la qualité de l'environnement, le cadre de vie et la gestion des ressources naturelles »[161].

3) Un objectif sociotechnique, soit diminuer l'écart entre les experts et les non-experts dans l'usage d'une technique, d'une technologie, d'un savoir ou d'un savoir-faire. Il passe par :

1) Un accès universel au savoir (EX : Wikipédia) ;
2) Un développement personnalisé des savoirs (EX : Fab Labs) ;
Et, enfin, 3) une dé-hiérarchisation des savoirs comme dans les réseaux d'échanges de savoirs (EX : FORESCO, le Mouvement des Réseaux d'Échanges Réciproques de Savoirs).

[157] Fontan, Klein et Tremblay, 2004.
[158] Audebrand, 2018, 120-127.
[159] Audebrand, 2018, 121-122.
[160] Laacher, 2002, 83.
[161] Gagnon, C., 2002, Modèle de suivi des incidences sociales, évaluation environnementale et développement régional viable, Université du Québec à Chicoutimi, Saguenay, 163 p.

Et, enfin 4), un objectif sociopolitique ou de gouvernance, soit remettre le pouvoir politique réel et concret entre les mains des citoyens, en favorisant leur participation aux décisions qui les concernent. Selon Luc Audebrand[162], il existe au moins trois volets à l'objectif socio-politique : a) L'intercoopération qui assure la pérennité des IS en favorisant l'émergence de regroupements stratégiques et de lieux de rassemblement concrets (nous pouvons ici penser aux Pôles Territoriaux de Coopération Économique), b) la démocratie participative (nous en avons des exemples au sein du mouvement coopératif) et c) l'initiative populaire qui redonne le pouvoir aux citoyens.

Les différentes formes d'entreprises que nous avons étudiées peuvent répondre à certains de des objectifs de la transformation sociale (cf. Figure 2).

[162] Audebrand, 2018 : 125-126.

Figure 2 – Les objectifs de la transformation sociale

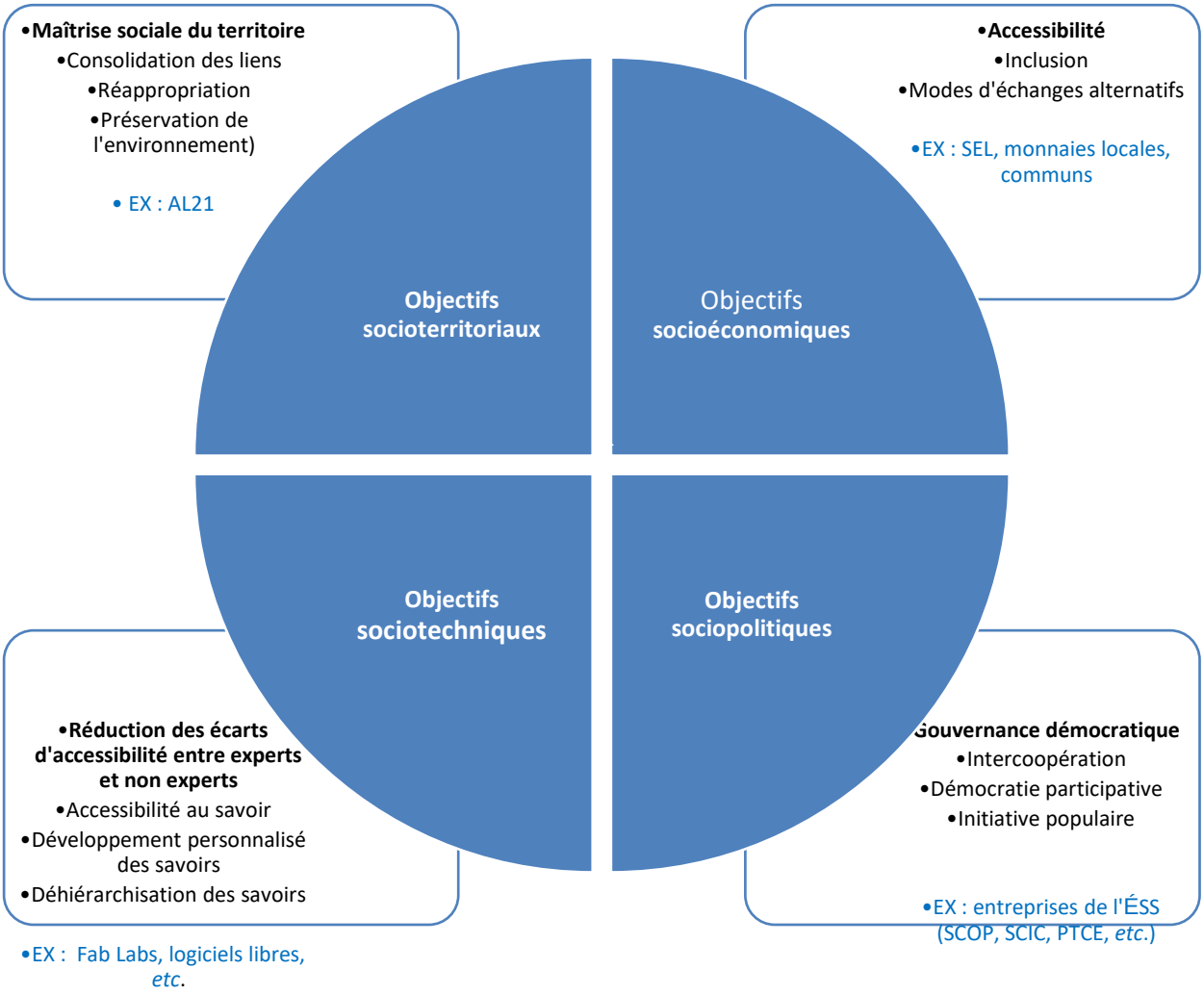

Réalisation personnelle à partir de Audebrand, 2018.

TRAVAIL à faire (1 page)

Vous irez chercher des exemples d'organisations considérées comme socialement innovantes. Vous choisirez une organisation socialement innovante et vous la décrirez :
Année de création ?
Statut juridique ?
Parties prenantes ? (fournisseurs, clients, associés, communautés, collectivités)
Produits ou services proposés ? *Etc.*
Vous indiquerez en quoi elle vous paraît innovante.

2. La créativité

Nous avons vu que la créativité est au cœur de l'innovation sociale. D'entrée de jeu, la créativité peut être définie comme la capacité d'un individu à imaginer et produire quelque chose de nouveau. Cette capacité peut être individuelle ou mise en œuvre collectivement et elle est d'autant plus importante, selon Daniel Pink, auteur de l'essai intitulé « *L'homme aux deux cerveaux. Apprendre à penser différemment dans un monde nouveau* », que nous sommes dans une période de transition entre « l'âge de l'information », qui a vu la valorisation des qualités analytiques attribuées au cerveau gauche, et « l'ère conceptuelle » caractérisée par les qualités attribuées au cerveau droit ; à savoir les qualités artistiques et empathiques, la capacité à interpréter le monde de manière holistique.

Des capacités autrefois dédaignées, tels que l'empathie, la joie et le sens, seront alors, selon lui, de plus en plus déterminantes pour départager qui prospère et s'enrichit.

Le sens qu'une personne donne à son travail dépend du sentiment d'accomplissement qu'elle en retire. L'idéal du travail qui donne du sens à la vie est représenté par le terme japonais « *ikigaï* », soit « la raison d'être d'une personne ou, autrement dit, la raison pour laquelle elle se lève le matin »[163]. Notre *ikigaï* dépend de ce que nous aimons, de ce pour quoi nous sommes doués, de ce dont nous avons besoin et de ce pour quoi nous sommes rétribués.

Source : http://www.psychologies.com/Therapies/Developpement-personnel/Methodes/Articles-et-Dossiers/3-exercices-pour-trouver-son-ikigai

En parallèle à cela, la logique compétitive au sein des entreprises a évolué. Traditionnellement, elles rivalisaient sur le prix et la qualité, voire la combinaison des deux. Mais aujourd'hui, les entreprises rivalisent aussi sur des qualités moins palpables, notamment la quête de sens ; les consommateurs devenant des consommacteurs.

[163] Audebrand, 2018, 18.

2.1. La créativité au niveau individuel

L'intérêt des chercheurs en gestion pour la notion de créativité est relativement récent. Elle peut être définie de la façon suivante : « la créativité est la capacité à générer une idée, une solution ou une production qui soit à la fois nouvelle et adaptée à la situation et, dans certains cas, considérée comme ayant une certaine utilité ou valeur ».[164]

La créativité peut également être conçue comme :

1) Un processus, soit une pratique permanente d'évolution et de transformation de son quotidien professionnel et personnel,
2) Une pratique individuelle ou collective pour résoudre des problèmes, améliorer l'existant, imaginer des projets nouveaux
3) Innover, libérer l'esprit d'initiative et transformer ses rêves ou ses visions en action, ce qui nécessite de « sortir des sentiers battus ».

La notion de créativité est donc à relier à la notion d'imagination ; l'imagination étant un processus cognitif au cœur de notre vie psychique qui nous sert à explorer le monde mentalement et à faire des expériences de pensée nécessaires pour faire des choix et résoudre des problèmes.[165]

Selon Daniel Pink, dans l'ère actuelle de la créativité, il s'agirait de stimuler l'ensemble de 6 sens correspondant à l'hémisphère droit du cerveau :

1) Le « sens du design », soit cultiver la beauté du monde.
2) Le « sens de l'histoire », c'est-à-dire savoir, par un récit bien choisi, imaginer de nouvelles perspectives, créer de l'émotion par une mise en contexte des événements,
3) Le « sens de la symphonie » soit savoir saisir les liens et donner une cohérence à l'ensemble.
4) Le « sens de l'empathie » pour comprendre ce que l'autre ressent et prendre soin de lui.
5) Le « sens du jeu » en vue de collaborer malgré la complexité.
6) Le « sens du sens », soit trouver sa raison de vivre et donner un sens à sa vie.

[164] Bonnardel, 2002.
[165] Dortier, 2010.

Petits conseils pour *booster* sa créativité

Voir les choses sous un autre angle
- Se mettre à la place de l'autre pour faire évoluer son point de vue
- Changer de place (dans un bureau, dans l'amphi…) pour « voir autrement »
- Sortir des routines
  - EX : réunions en marchant de Steeve Jobs

Sortir des sentiers battus
- Être curieux
- Oser poser des questions
- Discuter, échanger
- S'informer, faire de la veille
- Lire

Créer de nouveaux liens
- Aller voir ailleurs (voyages, *etc.*) ou avant
- Et les anciens, comment faisaient-ils ?

Oser l'originalité
- Ne pas avoir peur du ridicule
- Lâcher prise

Croire en ses rêves
- Ne pas se fixer de barrières a priori
- Ne pas avoir peur de l'échec

Quels rapports est-il possible d'établir entre la valorisation des sens décrits par Daniel Pink et le rôle de la création ou de l'innovation dans l'activation du rôle des acteurs et leur emprise sur la dynamique territoriale ? Un retour sur la notion de créativité organisationnelle nous en donne l'occasion.

2.2. La créativité organisationnelle

La créativité organisationnelle, véritable précurseur de l'innovation[166], c'est la capacité de l'organisation, donc d'un collectif d'individus, à se transformer pour accueillir et accepter la nouveauté. C'est, une aptitude particulière d'un collectif organisé à se « re-designer » lui-même et qui peut lui donner un avantage compétitif sur ses concurrents.[167]

Cette capacité se construit autour de cinq objets : 1) l'organisation de la circulation et l'évolution des idées, 2) l'ouverture du processus de création et des frontières de l'organisation, 3) l'équipement de l'organisation en méthodes, outils et autres dispositifs pour réaliser des actes créatifs, 4) la marge laissée dans la gestion des ressources afin de permettre à la créativité de se déployer et 5) l'aménagement d'espaces d'échanges.[168]

2.3. Les territoires créatifs

Quand sommes-nous en présence d'un territoire créatif ? Les territoires dits créatifs sont ceux qui savent articuler le processus d'innovation à celui de la coordination des forces vives du territoire à travers des animations, des coopérations autour de projets collectifs ou des montages de projets qui favorisent l'expression maîtrisée de la dynamique territoriale.[169] Ils s'appuient sur des collaborations

[166] Styhre et Sundgren, 2005 cité par Simon, 2009.
[167] Durand, 2006.
[168] Parmentier et Szostak, 2015.
[169] Guesnier et Lemaignan, 2004.

inter-organisationnelles.[170] Les acteurs des territoires créatifs seraient susceptibles de générer un milieu favorisant l'inventivité, les nouvelles combinaisons et leurs mises en relation. Trois éléments constitutifs de la créativité organisationnelle d'un territoire doivent être examinés : 1) l'engagement des individus créatifs, 2) le contexte et 3) la capacité de renouvellement de l'organisation.[171]

2.4. La créativité pour un « monde nouveau »

Un rapport du Conseil d'Analyse Économique publié en 2010 et intitulé *Créativité et innovation dans les territoires* montre que face au monde nouveau qui se prépare (émergence de pays comme la Chine, Inde ou le Brésil), le vieillissement d'autres pays comme l'Allemagne ou le Japon, il va falloir changer non seulement nos comportements mais aussi nos organisations et relocaliser les productions que la mondialisation avait fait fuir dans sa course à la recherche de pays à bas coûts de production.[172] Les nouvelles conditions du marché, la nouvelle donne du développement durable prôné ces dernières années mais également la responsabilité sociétale des entreprises vont dans le sens de cette production de proximité rendue possible grâce aux nouvelles technologies de l'information et de la communication.

[170] Dechamp et Szostak, 2012.
[171] Dechamp et Szostak, 2012, 1.
[172] Godet, Durance et Mousli, 2010, 11-12.

EXERCICE 1

Choisissez 1 mot au hasard. Trouvez en 10 autres qui présentent un lien avec celui-ci.
Ce type de réflexion est très utile en *brainstorming.*

EXERCICE 2

À vos crayons de couleur ! Vous allez maintenant dessiner ! (si si… laissez libre cours à votre imagination).

a) Prenez 30 secondes et complétez ce dessin

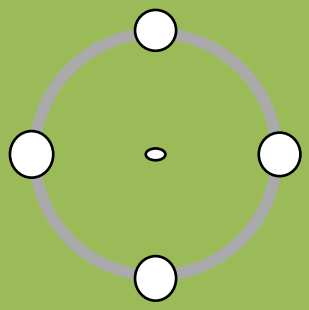

a) Prenez 5 minutes et complétez à nouveau ce dessin

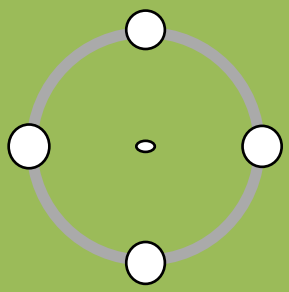

b) Qu'en concluez-vous ?

Indiquer ci-dessous 3 conclusions que vous tirez de cet exercice ?

- Conclusion 1 :
- Conclusion 2 :
- Conclusion 3 :

c) Comment peut-on améliorer sa créativité au niveau individuel ?

EXERCICE 3 (5 minutes)

Prenez un livre.
Choisissez deux mots au hasard/
De ces deux mots, vous allez chercher à trouver une idée innovante.
Expliquez ensuite en quoi cette innovation peut générer des bénéfices commerciaux et sociaux.

Par exemple :
Les 2 mots sont pâtisserie et pompiste.
On peut imaginer un service de pâtisserie dans des stations-service où les automobilistes pourraient avoir une pâtisserie gratuite pour un plein d'essence.
Les pâtisseries seraient réalisées par des personnes en situation précaire.
Les bénéfices supplémentaires engendrés par le pompiste seraient partagés avec les pâtissiers.

Module 8 – Altruisme et confiance en économie

« Pourquoi aider les plus fragiles ? Par devoir ? Par conviction religieuse ? Par bonté, par empathie, par générosité ? Les motivations abondent, les contre motivations également. Elles se nomment : égoïsme, individualisme, négligence, refus de l'idée d'un devoir ».[173]

1. L'altruisme

1.1. Les modalités de l'altruisme

Si la bienveillance peut être définie comme une pensée envers autrui, la compassion et l'empathie sont des émotions tandis que l'altruisme est une forme de motivation qui s'exprime sous la forme d'un comportement ; la bonté étant, elle, un peu les trois à la fois.[174]

L'altruisme possède plusieurs modalités[175] :

1) La bonté, qui se traduit spontanément en actes dès que les circonstances le permettent.
2) La bienveillance, qui est une disposition favorable envers autrui accompagnée d'une volonté de passer à l'acte.
3) La sollicitude, soit le souci durable du sort de l'autre,
4) Le dévouement, qui consiste à se mettre avec abnégation au service de l'autre ou d'une cause.
5) La gentillesse, qui est une douce prévenance qui se manifeste dans notre manière de nous comporter.
6) La fraternité, qui procède du sentiment d'appartenir à la grande famille humaine.
7) L'altruité **–** concept élaboré par Philippe Kourilsky **–** qui est un engagement délibéré à agir pour la liberté de l'autre.

Le sentiment de solidarité avec un groupe naît, lui, lorsque l'on doit affronter ensemble des défis et des obstacles communs. L'altruisme possède deux composantes essentielles : accorder de la valeur à l'autre et être concerné par sa situation ; sans pour autant que cela exige un sacrifice.[176]

L'altruisme est-il un état mental momentané ou une disposition durable ? Le socio-psychologue américain Daniel Batson préfère « parler d'altruisme que d'altruistes, puisque, à tout moment, une personne peut abriter en elle un mélange de motivations altruistes envers certaines personnes et égoïstes envers d'autres »[177]

En fonction de l'intention, il peut être qualifié de :

1) Altruisme impur : on agit pour le bien d'autrui tout en retirant un bénéfice de notre action[178] ;
2) Altruisme pur dans le cas contraire.

Un débat existe cependant sur l'existence de l'altruisme pur. Il s'est surtout centré sur les travaux de Daniel Batson, selon lequel il existe de nombreux cas où des personnes en aident d'autres sous l'effet d'une motivation réellement altruiste, et de Robert Cialdini qui considère que la détresse d'autrui produit un sentiment de mal-être chez l'observateur, qu'il va chercher à éliminer.[179] Pour Batson,

[173] Kourilsky, 2012,124.
[174] Leconte, 2012, 14.
[175] Ricard, 2013, 26.
[176] Ricard, 2013, 30.
[177] Ricard, 2007, 34.
[178] Le fait d'éprouver de la joie pour autrui, ou d'en retirer des bienfaits pour soi-même ne rend pas un acte égoïste ; l'altruisme authentique n'exige pas que l'on souffre en aidant l'autre (Ricard, 2013, 30).
[179] Leconte, 2014, 30.

quand des actes altruistes sont fondés sur l'empathie, il s'agit d'un pur altruisme ne reposant pas sur des mobiles égoïstes cachés.[180]

Enfin, l'altruisme peut se cultiver, car nous avons, par le raisonnement et l'entrainement mental, la capacité d'inclure dans la sphère de l'altruisme « ceux qui nous traitent mal » en comprenant que la compassion et la bienveillance peuvent favoriser le bonheur et remédier à certaines souffrances.[181]

2.2. L'altruisme en sociologie économique

Le terme altruisme vient du mot latin *alter*, l'autre. C'est Auguste Comte qui, le premier, l'emploiera dans son *Catéchisme positiviste* (1852), qu'il qualifie lui-même de véritable *Religion de l'Humanité*. L'altruisme est, selon lui, « l'élimination des désirs égoïstes et de l'égocentrisme, ainsi que l'accomplissement d'une vie consacrée au bien d'autrui ».[182]

Attitude d'attachement, de bonté, voire de vénération envers les autres, l'altruisme est au centre de la morale positiviste. En sociologie, ce concept sera notamment exploité par Herbert Spencer et Émile Durkheim.

Herbert Spencer se rattache, par son enseignement moral, à l'école des utilitaristes. Comme eux, il place la genèse des sentiments moraux dans l'amour de soi et mesure la valeur des actions à leur utilité, i.e. leur aptitude à produire le bonheur. La vie ne vaut que par les jouissances qu'elle nous procure et l'être humain veut un bonheur personnel. L'égoïsme, amour de soi, constitue le fond de son être.[183] Si, comme Jeremy Bentham, Spencer place l'humain sous l'emprise de la peine et du plaisir, il cherche à le faire sortir de la sphère égoïste. Si Bentham veut que l'homme soit juste et bienveillant c'est simplement par intérêt : respectons le bien d'autrui pour qu'il respecte le nôtre.[184] Il s'agit là d'un égoïsme dissimulé. Pour Spencer, comme pour John Stuart Mill, le progrès moral consiste dans le développement de l'instinct social. Si l'amour de soi est un sentiment nécessaire et légitime, loin d'exclure les autres, il faut qu'il y conduise. Spencer, pour les besoins de sa démonstration aura recours à la biologie et à la cosmologie : le progrès moral découle de la loi générale de l'évolution.[185] L'amour de soi doit se subordonner à l'amour de l'humanité, le développement des instincts de sociabilité donnant la mesure du progrès social.[186]

Dans son *Éducation morale* publiée en 1924, Durkheim considère l'altruisme comme le fondement de l'attachement aux groupes et il en fait un des leviers de l'éducation morale de l'enfant. Selon lui, tout enfant est potentiellement altruiste et l'altruisme est une habitude acquise ; ce qui manifeste en cela l'influence du groupe sur l'individu. L'altruisme est un comportement qui s'apprend par l'habitude et l'entraide. Égoïsme et altruisme sont de même nature chez l'enfant : « Ce qui différencie l'altruisme de l'égoïsme [...], c'est la direction différente que suit cette activité dans les deux cas. Égoïste, elle ne sort pas du sujet d'où elle émane, elle est centripète ; altruiste elle se répand hors du sujet ».

[180] Leconte, 2014, 31.
[181] Ricard, 2007, 36.
[182] Ricard, 2013, 25.
[183] Halleux, 1904, 30-31.
[184] Halleux, 1904, 31.
[185] Halleux, 1904, 33.
[186] Halleux, 1904, 34.

2.3. L'altruisme et bonheur en philosophie

Les philosophes grecs se donnaient pour tâche d'élaborer une philosophie permettant d'accéder au bonheur mais un profond désaccord existait entre l'approche hédoniste pour lesquels le plaisir est le bien suprême et l'approche eudémoniste d'Aristote, Socrate ou Platon.[187]

Étymologiquement eudonisme vient de *eu* = bon et *daimon* = la puissance divine qui s'incarne dans la personne au point de faire partie d'elle-même ; ce que l'on pourrait traduire aujourd'hui par caractère ou conscience morale.[188] Des philosophes contemporains traduisent le terme *eudaimonia* par « vie réussie »[189] Pour Aristote, le plaisir est une conséquence du bien et de l'eudémonisme. L'individu eudémoniste accomplit son existence en utilisant ses capacités de raisonnement et en agissant moralement (justice, tempérance, générosité…). Le bonheur ne peut se concevoir individuellement, il n'a de sens que par le bonheur des autres.[190] Aristote affirme que l'amour d'amitié, qu'il nomme *philia* pour le distinguer d'*éros*, constitue, avec la contemplation divine, la plus noble activité de l'homme, celle qui permet d'être véritablement heureux.[191]

Dans le *Gorgias*, lorsque Polos lui demande en quoi consiste le bonheur, Socrate répond : « […] je prétends que quiconque est honnête, homme ou femme, est heureux, et quiconque est injuste et méchant, malheureux ». « Le plus heureux est […] celui qui n'a point de vice dans l'âme ; au second rang vient celui qu'on délivre du vice [par la sanction de la justice], et le plus malheureux est celui qui garde son injustice au lieu de s'en débarrasser, ce qui est le cas du tyran chargé de crimes qui est au-dessus de la punition ».

L'approche hédoniste sera plus tard reprise par des économistes tels que Jeremy Bentham ou John Stuart Mill. Pour Bentham, « C'est au travers des tentatives des individus à maximiser le plaisir et leur intérêt personnel que se construit la bonne société ».[192]

2. De l'*homo smithianus* à l'*homo œconomicus*

« Sur quelles présuppositions anthropologiques, quelles conceptions implicites ou explicites de la nature et de l'évolution humaine reposent à leur origine les grandes théorisations économiques dont nous sommes toujours les héritiers plus ou moins consentants ? ».[193]) La pensée économique de Smith est caractérisée par sa théorie du manque et son approche anthropologique du progrès humain [dans la *Richesse des nations* publiée en 1776], et la théorie de la sympathie [*Théorie des sentiments moraux* publiée en 1759], « principe inné qui porte tout être humain à s'identifier à ses semblables **»**[194]

La théorie du manque de Smith est la suivante. Toute société humaine est passée ou passera par quatre stades successifs de développement, chacun défini par un mode spécifique de subsistance[195] :

- 1) Chasse et ramassage, soit le mode de subsistance originellement commun à tous les peuples de l'humanité, qui est réduit à une condition de pénurie absolue ;
- 2) Pastoralisme ;
- 3) Agriculture ;

[187] Leconte, 2007, 20.
[188] Leconte, 2007, 20
[189] Leconte, 2007, 21.
[190] Leconte, 2007, 21
[191] Lenoir, 2009, 270.
[192] Leconte, 2007, 20.
[193] Marouby, 2005, 18.
[194] Marouby, 2005, 22.
[195] Marouby, 2005, 19-20.

- 4) Et, enfin, le stade « commercial », qui correspondra bientôt au mode de production industriel et à l'économie capitaliste de marché.

Chaque nouveau stade de développement est un progrès, parce qu'il réduit la précarité. Le dernier stade permet, grâce à la division du travail, d'accéder, enfin, à la "*richesse des nations*". L'aiguillon du manque, en poussant à passer d'un stade au suivant, donne naissance à une production croissante. [196]

Cette théorie du manque influencera largement la fiction moderne de l'*homo œconomicus*. Sa théorie de la sympathie ne connaitra malheureusement pas le même destin. Elle suppose pourtant une conception radicalement intersubjective de la personnalité humaine où « le désir de chacun est inextricablement lié au désir de l'autre, la motivation principale de l'être humain ne résidant pas dans le besoin objectif de choses, mais dans le besoin subjectif plus fondamental de la reconnaissance et de l'approbation d'autrui »[197].

Selon Smith, c'est au stade de l'économie de marché que la sympathie devient la motivation principale du désir de richesses, « une fois l'humanité délivrée de la tyrannie originelle des besoins ».[198] L'*homo sympatheticus* de la théorie smithienne possède donc toute « la multi-dimensionnalité de l'être socio-symbolique », il est pris dans les rapports qu'il entretient avec ses semblables et dans les multiples réseaux de solidarité et d'appartenance en dehors desquels il ne peut exister.[199] Il y a donc méprise : si Smith et les physiocrates semblent prôner l'individualisme et le désir d'enrichissement personnel c'est plus parce qu'ils percevaient l'emprise des solidarités sociales et des obligations traditionnelles dont ils voulaient justement « libérer » l'initiative individuelle dans l'intérêt de l'essor économique que par égoïsme.[200]

Le paradigme dominant de la science économique, qui est aussi au cœur de l'approche libérale de l'économie, est ainsi fondé sur une notion abstraite appauvrie, celle de l'*homo œconomicus*, et sur le principe de rationalité économique qui le caractérise. « L'économie théorique a bâti un monde abstrait qu'elle pose comme un idéal, c'est-à-dire comme une vision essentielle, donc plus vraie que celle à laquelle peut aboutir l'observation d'un réel entaché d'imperfections ».[201]

L'altruisme en économie n'est pas « bon » en soi, il est neutre du point de vue de la morale.[202] Il est l'internalisation positive du bien-être d'autrui dans une fonction d'utilité de l'individu. Un agent économique égoïste intègre l'autre dans un calcul économique à la rationalité étendue. Il est finalement « une complication » du calcul égoïste sans qu'il soit possible pour un individu d'en préciser *a priori* les externalités ou les modalités (bienveillance/malveillance, *etc*.). La valeur morale (le bien ou le mal) et la valeur économique (production d'utilité) dépendent de la configuration de l'interaction sociale.[203] Cet altruisme peut être qualifié de pur si le bien être d'autrui constitue un objectif central et d'impur s'il représente un moyen d'atteindre en dernier ressort un objectif égoïste.[204]

[196] Source : « L'économie de la nature par Christian Marouby », Daniel Cardot, *Alternatives Economiques,* n° 225 - mai 2004.
[197] Marouby, 2005, 22.
[198] Marouby, 2005, 23.
[199] Marouby, 2005, 23-24.
[200] Marouby, 2005, 24,
[201] « De l'homo oeconomicus à l'homo ethicus. », *Finance & Bien Commun* 2/2005 (N° 22), p. 3-7. URL : www.cairn.info/revue-finance-et-bien-commun-2005-2-page-3.htm. DOI : 10.3917/fbc.022.0003.
[202] Mahieu, 1998.
[203] Mahieu, 1998.
[204] Analyse bibliographique du livre de François-Régis Mahieu et Hilel Rapoport (Ed.), *Altruisme, Analyses économiques*, Paris, Economica, 1988, in *Revue Tiers Monde*,t. XL, n° 158, avril juin 1999.

La prise en compte de l'altruisme permettra un renouveau 1) de l'analyse macro-économique par le biais des anticipations rationnelles dans une approche néoclassique et par celui de l'information asymétrique[205] dans une approche néokeynésienne[206] et 2) de l'analyse microéconomique par la réintroduction des anticipations sociales qui remettent en cause les règles de la Pareto-optimalité (cf. Encadré). [207]

Encadré 1 – L'optimum de Pareto

L'optimum au sens de Pareto est un concept d'économie et de théorie des jeux qui décrit des situations où les intérêts de différents acteurs sont en jeux. On dit qu'une situation est Pareto optimale s'il est impossible d'améliorer le résultat d'un acteur sans détériorer celui d'un autre acteur.
Une fontaine à bière à 2 robinets est en libre-service dans une discothèque.
Entre deux danses, Mathieu, vient à la fontaine pour remplir son verre. Son copain, Nicolas, lui aussi assoiffé et déjà un peu pompette, le rejoint aussitôt pour remplir le sien en même temps. Nicolas a le choix entre deux stratégies : actionner le deuxième robinet pour remplir son verre en même temps que Mathieu, ou attendre – non sans tituber–que Mathieu ait fini de remplir le sien.
Les verres se remplissent en 15 secondes si un seul robinet est actionné. Si les 2 robinets sont actionnés en même temps, il faut 30 secondes pour remplir chaque verre. Cela nous donne la matrice suivante.

	Nicolas se sert en même temps que Mathieu	**Nicolas attend que Mathieu ait terminé**
Mathieu	30 secondes	15 secondes
Nicolas	30 secondes	30 secondes (15 secondes pour que Mathieu remplisse son verre et 15 secondes pour que Nicolas remplisse le sien)

Si Nicolas n'était pas pompette, il se rendrait bien compte qu'il ne gagne rien à se précipiter sur le deuxième robinet car Mathieu perdrait 15 précieuses secondes avant de repartir se déchaîner sur la piste de danse. La meilleure solution globale serait donc que Nicolas attende : une solution Pareto optimale.

3. Vers une remise en cause de l'*homo œconomicus*

3.1. L'homo sociabilis

Les êtres humains, de par leur langage, leur capacité d'empathie et leur registre émotionnel sont doués d'une profonde sociabilité. Pourtant, ces caractéristiques intrinsèques de l'être humain ne sont que peu prises en compte par les économistes.[208] Cette reconnaissance est primordiale car elle peut influencer notre manière de penser et d'agir. Martin Luther King disait à ce sujet : « C'est à chaque

[205] On parle d'asymétrie de l'information lorsque, sur un marché, tous les agents économiques ne disposent pas de la même information en même temps.
[206] Pour les néo-keynésien, les politiques économiques-– monétaire, budgétaire, fiscale –sont des facteurs de stabilisation de l'économie. L'objectif des néo-keynésiens est de réduire les risques et de préserver la confiance.
[207] Mahieu, 1998.
[208] Ricard, 2013, 664.

homme de décider s'il marchera dans la lumière de l'altruisme créatif ou dans les ténèbres de l'égoïsme destructeur ».[209]

« L'homme est certainement *sociabilis* avant d'être *economicus* » comme l'écrit Hervé Le Crosnier dans sa préface du livre de David Bollier[210], *La renaissance des communs*, car, « contrairement aux mythes néoclassiques, les gens se parlent, s'organisent, font émerger des règles et se donnent les moyens de les faire respecter ». Dans *La Grande Transformation*, Polanyi observe que durant des millénaires les gens ont été liés entre eux par la communauté [tribus, villages…], la religion, les liens de parenté et d'autres types de liens sociaux ou moraux et que tous les systèmes économiques étaient fondés sur des systèmes de réciprocité, de redistribution ou d'économie domestique. Mais, à mesure que les enclosures se propageaient, de la période médiévale au 19ème siècle, la production et le profit devinrent les principes fondamentaux d'organisation de nos sociétés.[211] Au lieu d'être destinée principalement à un usage domestique dans un cadre social stable, la production se trouva alors réorientée en vue du gain privé et de l'accumulation ; sapant les traditions et les identités. Les enclosures ont finalement converti un système de gestion collective et de mutualité sociale en ordre de marché qui privilégie « la propriété privée, les prix, les rapports mercantiles et le consumérisme » ; transformant les personnes appartenant à une communauté en individus consommateurs.[212]

La vision qui ressort des recherches actuelles sur la bonté humaine est plus proche de celle de la vision africaine de l'*ubuntu* que celle de l'*homo oeconomicus* désincarné. *Unbuntu* signifie bonté naturelle, sentiment de la communauté d'une humanité, générosité, bonté, grandeur d'âme.[213] Nelson Mandela définissait ainsi le terme :

> « Le sentiment profond que nous sommes humains qu'à travers l'humanité des autres ; que s'il est donné d'accomplir quelque chose en ce monde, le mérite en reviendra à parts égales au travail et à l'efficacité d'autrui ».[214] *«* Respect, serviabilité, partage, communauté, générosité, confiance désintéressement. Un mot peut avoir tant de significations. C'est tout cela l'esprit d'ubuntu ! *».*[215]

Cette vision a été au cœur de la démarche de réconciliation initiée par Nelson Mandela en Afrique du Sud. [216]

Finalement, pour reprendre les termes d'Hervé Delfalvard, « à partir du milieu du XXème siècle, le néolibéralisme repeint l'individu en le modelant avec la science. Ayant perdu toute attache à Dieu, l'individu est doté d'anticipations rationnelles ; c'est lui maintenant qui devine l'avenir. Le néolibéralisme va aller jusqu'à inventer l'agent représentatif qui se substitue à la société tout entière. L'éthique, qui peut être religieuse mais aussi laïque, est hors sujet pour le néolibéralisme et son monde « du chacun étranger à tous » ».[217] Une véritable « théologie du « marché libre » incapable de tenir ses promesses »[218] aurait-elle balayé toutes les autres ?

[209] Cité par Ricard, 2013, 187.
[210] Bollier, 2014, 10.
[211] Bollier, 2014 , 52.
[212] Bollier, 2014, 52.
[213] Leconte, 2013, 13.
[214] Cité par Leconte, 2013, 13.
[215] « Êtes-vous ubuntu un peu, beaucoup, passionnément ? », par Abdourahman Waberi, *Le Monde*, 3/08/2015.
[216] Leconte, 2014, 3.
[217] « Hervé Defalvard : «L'économie sociale et solidaire est l'alternative au néolibéralisme» », entretien réalisé par Par Vittorio De Filippis, 2 novembre 2015, *Libération*.
[218] Bollier, 2014, 19.

3.2. Et si l'altruisme venait au secours de l'économie ?

Notre époque ne semble pas arriver à concilier les impératifs de l'économie, de la recherche du bonheur et du respect de l'environnement. Ces impératifs correspondent, selon Mathieu Ricard[219], à trois échelles de temps bien distinctes : le court terme de l'économie, le moyen terme de la qualité de vie, et le long terme de l'environnement auxquelles se superposent trois types d'intérêt - les nôtres, ceux de nos proches et ceux de tous les êtres humains.

L'économie sociale et solidaire permet-elle de réconcilier ces trois termes et ces trois types d'intérêt ?

4. Les relations sociales, la confiance et le développement économique

4.1. Vers un comportement vertueux

Pour Kenneth Arrow[220], si l'étude des liens sociaux est intéressante, le terme de capital social, lui, est sujet à controverse. Le terme de capital suppose la durée dans le temps, des sacrifices délibérés au présent pour des bénéfices futurs et l'aliénabilité. Or, l'essence des relations sociales est qu'elles sont construites pour d'autres raisons que leur valeur économique ce qui met en doute la deuxième condition.

Robert Solow[221] adopte la même position en écrivant que le capital social est « un ensemble d'éléments comme la confiance, la volonté et la capacité à coopérer et se coordonner, l'habitude de contribuer à l'effort commun même si personne ne regarde ».

Plus que de capital social, c'est plutôt de modèle de comportement (*behavior pattern*) qu'il faut, selon Robert Solow, discuter. Partha Dasgupta[222] va dans le même sens en écrivant que c'est le développement de la confiance entre les personnes qui conditionne le développement économique. Le capital social, qu'il définit comme les « réseaux entre les personnes », peut établir et maintenir la confiance. Mais s'il est mal dirigé ou s'il opère dans un mauvais milieu, il peut entraver le développement économique voire faire régresser l'économie.

4.2. La confiance

La difficulté à bien cerner le terme de confiance est qu'il recouvre différentes acceptions : la confiance de base (*familiarity*) qui est un état plus ou moins inconscient (cela a toujours été ainsi), la confiance au sens large (*confidence*) qui se manifeste sur un arrière-fond de confiance de base (on n'est pas sûr de l'issue mais on s'attend à un résultat positif) et la confiance au sens vrai du terme (*goodwill trust*) qui commence où la calculabilité et le contrôle s'arrêtent.[223]

> « La question de la confiance se pose différemment si l'on part de l'hypothèse que l'homme est plutôt égoïste, rationnel ou de l'hypothèse admettant qu'il est un être guidé par des considérations morales dans un système de normes et de conventions ».[224]

[219] Bollier, 2014, 16.
[220] Arrow, 1999, 4.
[221] Solow, 1999, 7.
[222] Dasgupta, 2010.
[223] Schuller, 2004, 9.
[224] Schuller, 2004, 15.

Une distinction pourrait alors être faite en une confiance de nature instrumentale (« j'ai besoin de l'autre ») et une confiance de nature éthique (« je me préoccupe de l'autre »). La confiance peut être étudiée à plusieurs niveaux :

1) Au sein de la famille, elle réside dans le fait que chacun est concerné par le bien-être de l'autre (éthique, normes, *etc*.).
2) Dans des relations de proximité, c'est la réputation qui permet son maintien.
3) Enfin, dans le cadre de relations impersonnelles, elle est essentiellement maintenue par des règles de droit. Dans ce dernier cas, la confiance est déplacée au niveau de celui qui détient le pouvoir de coercition, au niveau des institutions. Pour Partha Dasgupta[225], dans le cas où l'institution (État) n'a pas été jugée digne de confiance par le passé, il devient difficile et long de renverser les croyances. Les échanges vont alors se développer au niveau personnel.

La confiance peut se construire selon diverses modalités - familiarité, habitude, calcul et culture- et compter divers degrés : on peut avoir totalement confiance ou pas du tout confiance. Éloi Laurent[226] distingue :

- Deux cas de « vraie confiance » : entre les personnes et envers les institutions ;
- Deux cas de « fausse confiance » : la confiance en l'avenir, qui est de l'optimisme, et la confiance en soi qui est de l'estime de soi ;
- Et la « vraie-fausse » confiance qui est la confiance généralisée.

Dans quels environnements sociaux la confiance peut-elle se développer ? Selon Partha Dasgupta[227], au moins dans les cas d'affection mutuelle et dans le cas de disposition pro-sociale, par exemple une culture commune qui modèle les préférences, les attentes et les comportements.

Dans un essai intitulé *La société de défiance*. *Comment le modèle social français s'autodétruit*, Yann Algan et Pierre Cahuc soulignent que les effets pervers du manque de confiance affectent principalement l'efficacité du marché, la qualité du dialogue social et le civisme. À noter que dans les sociétés de tradition orale, la notion de confiance prend une acuité particulière car elle conditionne certaines transactions réalisées sans contrat formel.

[225] Dasgupta, 2010.
[226] Laurent, 2012.
[227] Dasgupta, 2010, 53-54.

Module 9 – Vers une symbiose territoriale

Plusieurs approches de l'écologie industrielle (EI) sont envisageables[228] :

1) Une approche technique où « l'accent est porté sur le transfert et le bouclage des flux au sein de systèmes industriels [pilier d'une symbiose industrielle] tendant vers un recentrage sur eux-mêmes et une déconnexion de leur support biologique et physique »[229] et la « décarbonisation » de l'énergie.
2) Une approche humaine exploratoire qui met en évidence le rôle de la coopération, de la confiance[230] et de la coordination des acteurs en réseaux
3) Une approche territoriale, dans laquelle nous nous inscrivons, et qui « suppose de mettre en évidence la dynamique de co-construction entre territoire et écologie industrielle ».

Tendre vers une symbiose non plus industrielle et localisée dans un écoparc mais une symbiose territoriale au niveau d'un périmètre plus large, nécessite que les acteurs territoriaux multiplient les synergies. Les synergies renvoient aux intentions et intérêts des acteurs ou aux valeurs qui les animent, soit leur capital social cognitif. Le capital social cognitif peut aussi concerner le rapport des acteurs à leur territoire[231] et les processus de confiance et/ou de conflits dans lesquels les acteurs s'engagent à travers des flux[232].

Nous avons vu que la nature des interactions entre les acteurs, leurs représentations et la gouvernance territoriale sont des facteurs du développement territorial viable voire d'une symbiose territoriale systémique.

Nous discutons, grâce à la Figure 1 présentée ci-dessous, des interactions possibles entre les formes de capital social et le capital environnemental qui sont des facteurs de d'une symbiose territoriale systémique (STS). Pour réaliser ce découpage, nous reprenons la distinction mise en lumière par Norman Uphoff en 2000 entre :

1) Le capital social civil ;
2) Le capital social gouvernemental ;
3) Le capital social structurel ;
4) Le capital social cognitif.

[228] Cerceau, 2013.
[229] Bey, 2005 *in* Cerceau, 2013, 27
[230] Ehrenfeld, 2004
[231] Perret et Gagnon, 2014.
[232] Beaurain, Maillefert et Lenoir Varlet, 2017

Figure 1 – Les facteurs d'une symbiose territoriale systémique (STS)

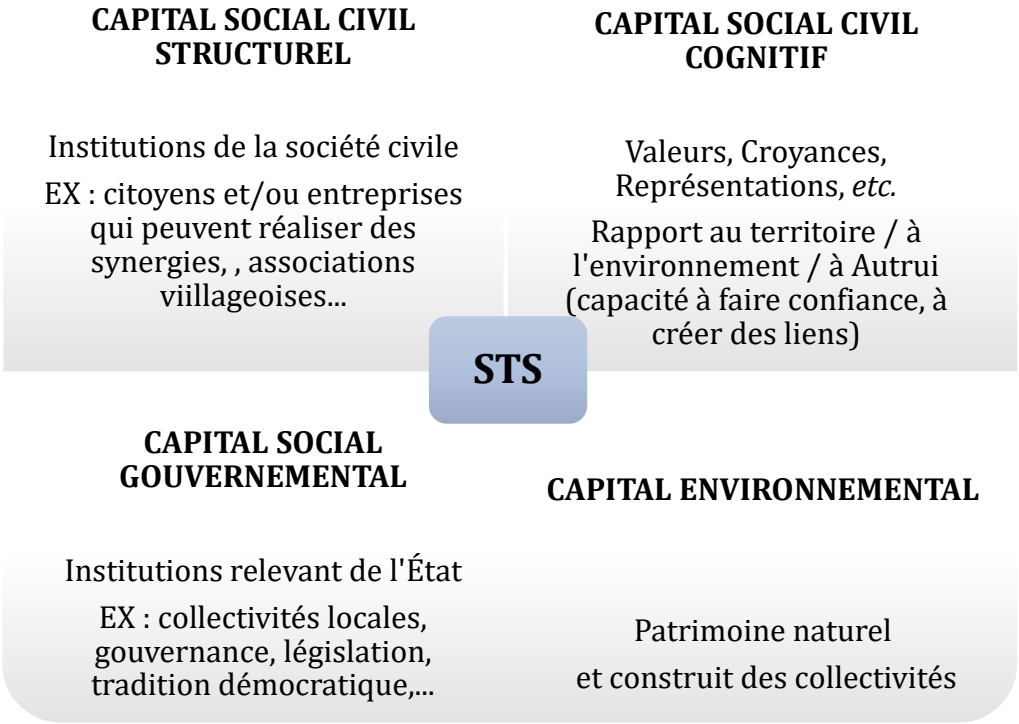

Réalisation personnelle.

Le lien capital social civil cognitif / capital social civil structurel

Les aspects structurels découlent des comportements cognitifs et forment un cadre dans lequel les comportements cognitifs se perpétuent ou évoluent, impliquant en retour une évolution de ce cadre. Ainsi, Cécile Perret et Christiane Gagnon montrent qu'en Kabylie, des croyances ou des valeurs profondément ancrées dans la culture villageoise expliquent l'intensité des liens sociaux intracommunautaires et l'organisation des citoyens dans les comités de villages, survivances de la tradition qui pourraient disparaître si les valeurs qui sous-tendent ces organisations s'étiolent.[233]

Le lien capital social civil cognitif / capital environnemental

Les croyances de certaines communautés en « la Terre Mère » ou une vision du monde moins anthropocentriste peuvent inciter les membres de la communauté à respecter leur environnement naturel.

EXEMPLE en Nouvelle-Calédonie

« La présence successive du chaud (mâle) et de l'humide (femelle) provoque l'enfantement de la terre. Pour un Néo-calédonien, la substance vivante qui anime l'homme et celle qui anime les cultures vivrières sont identiques. Dès lors, de même que l'union du sec (mâle) et de la femelle (humide) suscite la vie, de même la présence du chaud et de l'humide dans la terre détermine son enfantement ».[234]

Pour les Kanaks, la terre fait corps avec l'être, elle le définit et constitue sa personnalité, le positionne dans la société, le nourrit et le protège.[235]

En retour, vivre dans un environnement naturel exceptionnel peut inciter les acteurs du territoire à s'identifier aux lieux (cf. Module 6).

[233] Perret et Gagnon, 2014.
[234] Métais, 1956, 127.
[235] http://www.coutume-kanak.com/monde-kanak/etre-kanak/#

Le lien capital social structurel gouvernemental /capital environnemental

Le capital environnemental est impacté par les choix politiques. À titre d'illustration, l'Équateur en 2008 ou la Bolivie en 2009 ont reconnu constitutionnellement des droits légaux à la nature et ses éléments, choix inspirés des croyances en la Pacha Mama.[236] Terre Mère et divinité des Incas qui « punit ceux qui ne la nourrissent pas »[237]. D'objet de droit, la nature est devenue sujet de droit et la protection de la Pacha Mama est conciliée au développement économique.[238] Ainsi, tout Équatorien peut agir en justice pour le compte de la Pacha Mama.[239]

Sans aller jusque-là, en 2018, la Colombie et le Pérou ont amplifiée la protection de régions amazoniennes. Le Parc national de Chiribiquete, un territoire isolé au cœur de la Colombie, est passé de 2,7 à 4,3 millions d'hectares et a été inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco pour faire face à une déforestation destructrice de la biodiversité. Accédant à une demande des communautés indiennes riveraines, le gouvernement péruvien vient, lui, de créer le parc national de Yaguas, qui rend inviolables près de 900 000 hectares de forêts.[240]

Le lien capital social civil structurel / capital structurel gouvernemental

Les organisations de la société civile et l'État peuvent être complémentaires ou substituables.[241]

LIRE le texte : https://www.cairn.info/revue-mondes-en-developpement-2014-2-page-131.htm

Le lien capital social civil cognitif / capital social gouvernemental

Pour que le développement d'un territoire soit viable, il est nécessaire que les collectivités proposent une vision stratégique du développement et que cette dernière soit capable de redonner confiance en l'avenir aux habitants, tout en respectant les attentes et les valeurs de la communauté. Si cette dernière condition n'est pas respectée, la dynamique du système peut être impactée, voire bloquée par des tensions/conflits.[242]

Le lien capital social structurel civil / capital environnemental

Les Associations de protection de l'environnement ont un impact sur lui. En retour, la qualité de l'environnement peut inciter les acteurs de la société civile à s'organiser pour le préserver.

Le World Cleanup Day

Le World Clean Up Day[243] est né en 2008 en Estonie d'un mouvement appelé « Let's Do It ». Ce mouvement, qui a réuni 4% de la population estonienne pour nettoyer en quelques heures 10 000 tonnes de déchets, s'est ensuite répandu dans de nombreux pays dans le monde.

« Let's Do It » est, par la suite devenu la « Let's Do It Foundation » afin d'initier un mouvement mondial pour nettoyer la planète : le Worl Cleanup Day, qui a lieu tous les 15 septembre.

Pour paraphraser Suren Erkman[244], aller en direction d'une symbiose territoriale systémique qui permette une association durable entre les Hommes et la Biosphère, nécessite une « restructuration écologique » du système économique et social et de son rapport à l'environnement naturel :

[236] David, 2012.
[237] Bouysse-Cassagne citée par Monjean-Decaudin, 2010, 2.
[238] Monjean-Decaudin, 2010, 2.
[239] Monjean-Decaudin, 2010, 7.
[240] Courrier international, « Amazonie. Le laboratoire du futur », n° 1455 du 20 au 26 septembre 2018.
[241] Collier, 1998 : Perret et Abrika, 2016.
[242] Perret et Gagnon, 2014.
[243] https://worldcleanupday.fr/histoire/
[244] Erkman, 2004, 100.

1) Une valorisation des déchets comme ressources ;
2) Le bouclage des cycles de matières et la minimisation des émissions polluantes ;
3) Le développement des énergies « plus propres » et de leur stockage ;
4) L'utilisation des nouvelles technologies dites intelligentes susceptibles d'engendrer des économies d'énergie ;
5) Le développement de l'économie de la fonctionnalité et d'une innovation frugale ;
6) Mais aussi, pour que le développement territorial soit viable, une prise en compte des identités et une réflexion sur les valeurs pouvant transformer les citoyens en communauté d'éco-acteurs responsables.

Conclusion

Les territoires, riches de leurs ressources spécifiques, peuvent devenir le lieu d'expérimentation du développement territorial viable de demain. Ce développement territorial viable, responsable tant au plan social qu'au plan environnemental, peut aussi être économiquement profitable. Pensons seulement au potentiel de l'activation des ressources en terme de biodiversité et savoir-faire ancestraux que recèlent certains territoires…

Les innovations sociales, créatrices de liens entre des acteurs territoriaux divers et sous-tendues par des valeurs consensuelles, pourraient permettent d'activer ces ressources territoriales spécifiques. L'infinie créativité des citoyens pouvant permettre aux territoires de retrouver une dynamique, facteur de paix sociale.

La finance solidaire permet aujourd'hui aux citoyens de se réapproprier le développement de leur territoire, en réalisant des choix d'investissement responsables et/ou de proximité. L'innovation sociale et les nouvelles formes d'organisation et de gouvernance qu'elle fait naître, l'économie sociale et solidaire et l'émergence de nouveaux espaces (Fab Labs, monnaies locales, communs, *etc*.) de plus en plus nombreux, et où les usages priment sur l'échange marchand, font émerger la possibilité de la fin du règne de la valeur d'échange – celle qui favorise l'accumulation du capital pour accroitre la valeur de ce capital en tant que tel. Pour autant, ces nouveaux espaces ne sont-ils pas, parfois, un ré-enracinement dans la tradition ?

Au niveau sociétal, faire face aux bouleversements du monde et aux ruptures de la cohésion sociale ne pourra faire l'économie d'un questionnement sur les valeurs partagées ou que nous souhaitons partager. En France, cette réflexion peut se faire au niveau infranational. Les territoires sont, en effet, porteurs de certaines valeurs activables pour un développement territorial harmonieux. Ils sont, aussi, dans une période parfois qualifiée de porteuse d'insécurité culturelle, un moyen de réaffirmation de son attachement à certaines valeurs portées par le territoire.

Pour autant, il ne s'agit pas de s'enfermer dans une communauté ou un territoire d'appartenance. Une époque caractérisée par de multiples crises est, en effet, propice à la montée de toutes les formes d'extrémisme et à la séparation des communautés. Au contraire, puiser dans les ressources, valeurs et/ou pratiques territoriales peut permettre une ouverture au monde grâce à leur valorisation et leur diffusion.

Pour qu'un monde plus respectueux soit envisageable, encore faut-il finalement faire preuve de congruence pour aller au-delà des imprécations ou des vœux pieux. Rien ne sert de déclarer qu'il faut défendre l'environnement et plus de justice sociale si l'on ne trie pas ses propres poubelles ou que l'on ne regarde pas la provenance et la composition de ses vêtements. Il ne sert pas à grand-chose non plus de déclarer que l'on se soucie de l'environnement et de médiatiser une jolie charte de développement durable, si l'on vend des pâtes à dentifrice présentées avec un suremballage inutile ou des vêtements ou chaussures produits au bout du monde ou dans des ateliers clandestins aux conditions de travail indignes[245]. Dans les organisations, adopter et imaginer des outils de gestion permettant de valoriser autre chose que des performances financières semble alors nécessaire. Au niveau national, ceci devra également se traduire par la mise en valeur d'autres critères que le PIB. Les exemples cités et thèmes développés tout au long de ce manuel nous montrent qu'effectivement la richesse ne se limite pas au capital financier mais que les notions de bonheur ou de paix sociale sont fondamentales.

[245] http://www.leparisien.fr/paris/les-ateliers-clandestins-alimentaient-les-marques-celebres-15-10-2002-2003487707.php

La notion de confiance est aussi primordiale. Pour que les citoyens aient confiance en leurs hommes politiques et en leur avenir, il faut à la fois que ceux-ci adoptent un « comportement vertueux » mais qu'ils soient capables de proposer un projet supporté par des valeurs consensuelles. Cependant, même en l'absence d'un comportement toujours vertueux des hommes politiques, les innovations sociales qui se multiplient montrent que les citoyens sont créatifs et capables d'imagination pour se « saisir » du développement territorial ; recréant des liens et de la confiance tout en montrant une capacité certaine à l'altruisme.

La période que prépare l'incompatibilité actuelle de nos modes de production et de consommation au regard de la croissance de la population mondiale laisse présager de nombreuses bouleversements. L'émergence des *smart grids* et des énergies décarbonées également. Cependant, si les évolutions technologiques verront mourir d'anciens métiers, elles en feront naître de nouveaux. La transition ne se fera pas sans que certaines personnes ne se retrouvent momentanément exclues de l'économie monétaire. L'accès libre à la connaissance et à de nouveaux espaces de socialisation dans lesquels les échanges ne se réduisent pas à un échange monétaire **–** systèmes d'échange locaux, *etc*. **–** est alors fondamental.

Bibliographie indicative

Adli Y., 2010, *Les efforts de préservation de la pensée kabyle aux XVIIIe et XIXe siècles, Tome 2,* L'Odysée édition.

Adoue C., et Georgeault L., 2014, « Écologie industrielle, économie de la fonctionnalité, positionnements et perspectives communes », *Développement durable et territoires* [En ligne], Vol. 5, n°1 | Février 2014, mis en ligne le 04 février 2014, consulté le 20 juin 2018. URL : http://journals.openedition.org/developpementdurable/10219 ; DOI : 10.4000/developpementdurable.10219.

Allenby B., 1992, « Design for environnement: implementing industrial ecology », thèse de doctorat en écologie industrielle, University of New Jersey, New Brunswick.

AngeonV., Caron P, et Lardon S., 2006, Des liens sociaux à la construction d'un développement territorial durable : quel rôle de la proximité dans ce processus ? *, Développement durable et territoire*, Dossier 7 Proximité et environnement, p.1-21 (http://developpementdurable.revues.org/).

Audebrand, L. K., 2018, *Le management responsable - Une approche axiologique***,** Hermann éditions.

Arrow R., 1999, "Observation on social capital", i*n* Dasgupta P. et Serageldin I., 1999, *Social capital. A multifaceted perspective*, The World Bank, Washington.

Aydalot, P. (dir.). 1986. « Trajectoires technologiques et milieux innovateurs ». *Milieux innovateurs en Europe*, Paris, GREMI, 347-361.

Banque Mondiale, 2000, *Combattre la pauvreté. Rapport sur le développement dans le monde*, Washington.

Bassand, M. 1982. *Maldéveloppement régional et identité : pour un développement endogène.* Lausanne. Presses polytechniques et universitaires romandes.

Beaurain C., Rouaud R. et Arnould P., 2017, « Le capital environnemental : esquisse d'une notion pour la compréhension des dynamiques socio-environnementales », *Développement durable et territoires* [En ligne], Vol. 8, n°3 | Novembre 2017. URL : http://journals.openedition.org/developpementdurable/11947.

Beaurain, C. Maillefert M., et Lenoir Varlet.D., 2017, « La proximité au cœur des synergies éco-industrielles dunkerquoises », *Flux*, 2017/3 (N° 109-110), 23-35.

Beaurain C., Brullot S., 2011, « L'écologie industrielle comme processus de développement territorial : une lecture par la proximité », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 2011/2 (avril), p. 313-340. DOI : 10.3917/reru.112.0313. URL : https://www.cairn.info/revue-d-economie-regionale-et-urbaine-2011-2-page-313.htm

Beaurain, C., Varlet, D., 2015, « Régulation des interactions au sein d'un réseau territorialisé d'entreprises dans le cadre de l'écologie industrielle », *Revue d'Economie Industrielle*, 2015/4, n° 152.

Becattini, G. 1992. « Le district industriel: milieu créatif ». *Espaces et sociétés***,** 1992/1, n°66, 147-164.

Bollier D., 2014, « *La Renaissance des communs. Pour une société de coopération et de partage »,* Traduit de l'américain par Olivier Petitjean, Editions Charles Léopold Mayer, 90 p.

Bourdieu P., 1958, réédition 2012, *Sociologie de l'Algérie*, PUF, 140 p.

Bourdieu P., 1980, « Le capital social. Notes provisoires », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 31, janvier, 2-3.

Brullot S., 2009, L'écologie industrielle et territoriale. Enjeux, contexte et outils, ANGD – Quelle place pour la chimie dans une société durable ? 19-24 octobre 2009, Cargèse.

Caňada J.-S., 2009, Les appellations d'origine protégée d'huile d'olive en Espagne : systèmes agroalimentaires localisés, gouvernance et externalités territoriales, Potions méditerranéennes, A n°89- Les produits du terroir, les indications géographiques et le développement local durable des pays méditerranéens, 237-254.

Caňada J.-S. et Macias Vasquez A. (2008) Appellations d'origine protégé et innovations : la filière « huile d'olive » à Sierra Mágina (Andalousie), *Cahiers Agricultures*, Volume 17, Numéro 6, 524-6.

Caňada J.-S. et Muchnik J., 2011, Introduction : Ancrage et identité territoriale des systèmes agroalimentaires localisés », *Économie rurale*, 322 | 2011, 4-10.

Cerceau, J., 2013, L'écologie industrielle comme processus de construction territoriale : application aux espaces portuaires. Thèse présentée par Juliette Cerceau pour obtenir le grade de Docteur de l'École Nationale Supérieure des Mines de Saint-Étienne. Spécialité : Sciences et Génie de l'Environnement. Soutenue à Alès, le 12 décembre 2013, 357 p.

Cloutier J., 2003, « Qu'est-ce que l'innovation sociale ? », *Cahier du CRISES,* Collection Études théoriques – no ET0314, 60 p.

Colletis G., Pecqueur B., 1993, Intégration des espaces et quasi intégration des firmes : vers de nouvelles rencontres productives ?, *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n° 3.

Colletis G. et Pecqueur B., 1994, « Les facteurs de la concurrence spatiale et la construction des territoires », *Organization of production and territory : local models of development,* Ginni Luculano Editore, Pavie, 1994.

Collier, P. 1998. « Social capital and poverty », *Social Capital Initiative Working Paper*, World Bank, Social Development Department, Washington, D.C.

Coleman J. S. (1988) Social capital in the creation of human capital, *The American Journal of Sociology*, 94, S95-S120.

Crevoisier O., 2001, « L'approche par les milieux innovateurs : état des lieux et perspectives », *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n°1, 153-166.

Dameron, S. et Josserand E. 2007, « Le développement d'une communauté de pratique. Une analyse relationnelle », *Revue française de gestion*, vol. 174, no. 5, 131-148.

Darchen S, Tremblay D-G, 2008, « Les milieux innovateurs et la classe créative : revue des écrits et analyse de leur application en milieu urbain », Note de Recherche de la Chaire de Recherche du Canada sur les enjeux socio-organisationnels de l'économie du savoir.

Dasgupta P., 2010, « Une question de confiance : capital social et développement économique », *Revue d'économie du développement***,** 2010/4, vol. 24, 47-96.

David, V., 2012, La lente consécration de la nature, sujet de droit. Le monde est-il enfin Stone ?, *Revue juridique de l'environnement*, vol. volume 37, no. 3, 2012, 469-485.

Decouzon, C., Maillefert, M., « Évaluer des projets d'écologie industrielle sur des parcs d'activité : des synergies au territoire », *Géographie, Economie, Société* 2012/4 (Vol .14), 411-434.

Di Méo G., 2007, « Identités et territoires : des rapports accentués en milieu urbain ? », *Métropoles* [En ligne], 1 | 2007, mis en ligne le 12 février 2007, consulté le 16 décembre 2014. URL : http://metropoles.revues.org/80.

Di Méo G. et Buléon P. (dir.), 2005, *L'espace social. Lecture géographique des sociétés*, Paris : Armand Colin, 304 p.

Diemer A., 2012, « La technologie au coeur du développement durable : mythe ou réalité ? », *Innovations* 2012/1 (n°37), p. 73-94.

Ehrenfeld, J.R., 2004, Industrial Ecology: a new field or only a metaphor ?, *Journal of Cleaner Production*, vol. 12, 825-831.

Eme B., Laville J-L., 2004, L'économie solidaire ou l'économie comme écologie sociale, Presses de Sciences Po | *Écologie & politique*, 2004/1 - N°28, 13-25.

Fontan, J-M., J-L. Klein et D-G. Tremblay. 2004. « Innovation et société : pour élargir l'analyse des effets territoriaux de l'innovation ». *Géographie, économie et société*, 2004/2 Vol. 6, 115-128.

Fontan, J-M., J-L. Klein et D.G. Tremblay. 2008. "Social Innovation at the Territorial Level: From Path Dependency to Path Building". Drewe, P., J-L. Klein & E. Hulsbergen (dir.) *The Challenge of Social Innovation in Urban Revitalization*, Amsterdam : Techne Press, 17-27.

Fortin, M-J., 2005, *«* Paysage industriel, lieu de médiation sociale et enjeu de développement durable et de justice environnementale : les cas des complexes d'Alcan (Alma, Québec) et de Pechiney (Dunkerque, France »), thèse de doctorat, Université du Québec à Chicoutimi, 541 p.

Frosch, R., 1995, L'écologie industrielle du XXe siècle, *Pour la science*, 217, 148-151.

Frosch, Robert A., Gallopoulos, Nicholas E., 1989, « Strategies for Manufacturing », Scientific American, Sept 89, (Vol. 261) , p. 144.

Gagnon, C. 1994, « Développement local viable : approches, stratégies et défis pour les communautés », *Coopératives et développement*, vol. 26, n°2, 1994-1995, 61-82.

Gagnon, C. (direction), 2012, *Territoires durables en devenir*, Québec, Presses de *l'*Université du Québec/Numérique, 255 p.

Gagnon, C., J Simard J.G., Tellier L-N et Gagnon S., 2008, « Développement territorial viable, capital social et capital environnemental : quels liens ? », *VertigO – la revue électronique en sciences de l'environnement*, vol 8, Numéro 2, octobre, 12 p.

Gordon, R. 1989. « Les entrepreneurs, l'entreprise et les fondements sociaux de l'innovation ». *Sociologie du travail*, vol.31, n°1, 107-124.

Henderson, H. 1993. "Social innovation and citizen movements". *Futures*, vol.25, no.3, 17-33.

Guérin-Pace France et Yves Guermond (2006). « Identité et rapport au territoire », *L'espace géographique*, 289-290.

Guérin-Pace France et Elena Filippova (2008). *Ces lieux qui nous habitent. Identités des territoires, territoires des identités*, INED, L'aube, 276 p.

Halleux J., 1904, « La philosophie d'Herbert Spencer », *Revue néo-scolastique*, Année 1904 Volume 11, Numéro 41, 18-34.

Harrisson, D. et J-L. Klein 2006. « Introduction » dans Klein J-L. et Harrisson D. (dir.), *L'innovation sociale. Émergence et effets sur la transformation des sociétés*, PUQ, 1-14.

Kahn R., 2007, Une approche pluridisciplinaire de la dimension culturelle du développement territorial, *in Les dynamiques territoriales débats et enjeux entre les différentes approches pluridisciplinaire*, XLIIIème colloque de l'ASRDLF, Grenoble-Chambéry, 11-13 juillet 2007.

Klein, J-L., J-M. Fontan, D. Harrison D et B. Lévesque 2009. « L'innovation sociale au Québec : un système d'innovation fondé sur la concertation ». *Cahier du Crises*, collection Études théoriques, No ET0907.

Klein, J-L., J-M. Fontan, D. Harrisson et B. Lévesque B 2010. « L'innovation sociale dans le contexte du « modèle québécois : acteurs, composantes et principaux défis ». *The Philanthropist* 2010 / volume 23 3, 235-246.

Klein, J-L. et D. Harrison D (dir.) 2007. *L'innovation sociale. Émergence et effets sur la transformation des sociétés.* Presses de l'Université du Québec.

Klein, J.-L, J-L. Laville et F. Moulaert 2014. *L'innovation sociale*. Eres, Collection Sociologie Économique.

Kourilsky P., 2009, Le Temps de l'altruisme. Odile Jacob, Paris.

Kourilsky P., 2012, « L'altruité : clé de la lutte contre la pauvreté », *Field Actions Science Reports* [Online], Special Issue 4 | 2012, Online since 31 January 2012, connection on 16 February 2016. URL : http://factsreports.revues.org/1257.

Lamara H., 2009, Les deux piliers de la construction territoriale : coordination des acteurs et ressources territoriales, *Développement durable et territoires* [En ligne], Varia, mis en ligne le 07 juillet 2009, consulté le 28 juin 2014. URL : http://developpementdurable.revues.org/8208 ; DOI : 10.4000/developpementdurable.8208.

Laperche, B., Merlin-Brogniart, C. « Ecologie industrielle et développement territorial durable le rôle des services », *Marché et organisations* 2016/1 (n° 25), 87-118.

Giddens, Anthony, 1994, *Les conséquences de la modernité*, L'Harmattan, Paris,186 p.

Lavoué J., Jézéquiel M., Janvier R., 2010, La ressource des organisations de l'économie sociale et solidaire face à la crise du lien social, *Crise du collectif et intervention*, Erès, n°94/2010-2.

Le Roux, S. 2007. « La mise en œuvre d'une approche collaborative comme facteur d'innovation dans les PME-PMI ». *Marché et organisations* 2/2007, n° 4, 189-208.

Leconte J., 2007, *Donner un sens à sa vie*, Odile Jacob.

Leconte J., 2012, *La Bonté humaine. Altruisme, empathie, générosité*, Odile Jacob.

Leconte J., 2014, « L'altruisme est-il de l'égoïsme caché ?», *L'Essentiel* n° 18 / mai - juillet 2014, 29-34.

Le Roux, S. 2007. « La mise en œuvre d'une approche collaborative comme facteur d'innovation dans les PME-PMI ». *Marché et organisations* 2/2007, n° 4, 189-208.

Lorek, M. « Éco-industrie et reconversion du territoire industriel et portuaire : le cas de Gdansk », Marché et organisations 2012/2 (N° 16), 129-152.

Maalouf A., 2014 (édition 18, première édition en 2001), *Les identités meurtrières*, Le livre de poche, Grasset, 189 p.

Mahieu F-R, 1998, « Altruisme et ingérence. Modalités de l'altruisme dans l'analyse économique », *Altruisme. Analyses économiques.* Economica (programme ReLIRE), 113-137.

Martens S., 2003, « Problématique de participation de la « société civile » aux stratégies de réduction de la pauvreté au Rwanda », dans Marysse S. et Reyntjens F. (Direction), L'Afrique des grands lacs 2002-2003, 109-131.

Marouby C., 2005, « Pour une économie de la sympathie. Propos sur la double anthropologie d'Adam Smith », *Finance & Bien Commun,* 2005/2 (N° 22).

Métais, P., 1956*, Mariage et équilibre social dans les sociétés primitives,* Paris, Institut d'Ethnologie.

Monjean-Decaudin S., 2010, Constitution et équatorianité : la Pacha Mama proclamée sujet de droit, *Histoire(s) de l'Amérique Latine*,l2010, vol. 4, article nº3, 14 p. URI: http://www.hisal.org/revue/article/Monjean-Decaudin2010-1

Naves M.-C., 2003, « Démocratie, libéralisme et capital social. Une lecture de *Trust* de Francis Fukuyama », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 10, 477-488.

Osborne Brian S. (2001). « Paysages, mémoire, monuments et commémoration. L'identité à sa place », Déclaration de principe commandée par le ministère du Patrimoine canadien pour le séminaire d'identité et de diversité ethnoculturelles, raciales, religieuses et linguistiques, Halifax (Nouvelle-Écosse),1-2 novembre.

Ostrom E., 2010, *Gouvernance des biens communs,* De Boeck, Bruxelle.

Parmentier G. et Szostak B., 2015, « La créativité organisationnelle vue comme sous l'angle du management stratégique : proposition du concept de capacité créative d'une organisation », Communication AIMS, XXIV^{ème} Conférence Internationale de Management Stratégique, Paris.

Parodi M., 2005, « Économie sociale et solidaire et développement local », Revue Internationale de l'Économie Sociale, n°296.

Pecqueur B., 2005, « Les territoires créateurs de nouvelles ressources productives : le cas de l'agglomération grenobloise », *Revue Economie, Géographie, Société*, Volume 7 2005/3, 255 à 268.

Pecqueur B., 2007, L'économie territoriale : une autre analyse de la globalisation, *L'Économie politique* 1/ 2007 (n^{o} 33), 41-52.

Perret C., Abrika B., 2016 « Capital social, confiance et développement territorial. Une étude appliquée en Kabylie », *Développement durable et territoires* [En ligne], Vol. 7, n°2 | Juillet 2016, mis en ligne le 28 juillet 2016, consulté le 21 juin 2018. URL : http://journals.openedition.org/developpementdurable/11340 ; DOI : 10.4000/developpementdurable.11340

Perret C., Gagnon C., 2014, « Identité(s), gouvernance villageoise et développement territorial viable en Kabylie : enquête auprès de la diaspora », *Économie et Solidarités*, Volume 44, Numéro 1–2, 2014, 134–151.

Perret C., Gagnon C., 2016, « Le pôle territorial de coopération économique de Romans-sur-Isère dans la Drôme (France) : une organisation au service de la relance de la dynamique territoriale », *Organisations et territoires*, Volume 25, n° 2 décembre, 29-36.

Perret C. et Gagnon C., 2018, « Innovation sociale et territoire. Le cas du Pôle territorial de coopération économique de Romans-sur-Isère (France) » en révision, *Revue Canadienne des Sciences Régionales.*

Perret C, Paranque B, 2015, « L'organisation sociopolitique des villages kabyles : une gestion spécifique des ressources naturelles », *ROR – Revue de l'Organisation Responsable*, N° 2 • VOL. 7, 69-82.

Peyrache-Gadeau V., Perron L., Janin, C., 2010, Les temporalités de la ressource territoriale. Enseignements à partir d'expériences en Rhône-Alpes (version provisoire), colloque Association de Science Régionale De Langue Française, 20-22 septembre, 25 p (http://www.psdr-ra.fr/documents/Ressources/Ressources_PSDR3/Ressterr/temporalite-de-la-ressource-territoriale-%20Version-provisoire-%20V-Peyrache-Gadeau.pdf [consulté le 26 juin 2014]).

Pink D. (2007). *L'homme aux deux cerveaux. Apprendre à penser différemment dans un monde nouveau*, Réponses, Bernard Laffont, 277 p.

Putnam R., 1995, "Bowling alone : America's declining social capital", *Journal of Democracy*, 6(1), p. 65-78.

Putnam R., 1996, « La société civile en déclin : pourquoi ? et après ? », Centre canadien de gestion, Ottawa, mimeo.

Putnam R., 2000, *Bowling alone: The collapse and revival of american community*. New York, NY : Simon and Schuster.

Putnam R., Leonari R. et Nanetti R.,1993, *Making democracy work: civic institutions in modern Italy*, Princeton: Princeton University Press.

Ricard M.,2013, *Plaidoyer pour l'altruisme. La force de la bienveillance*, Pocket, 1022 p.

Richez-Battesti N., Petrella F., Vallade D., 2012, « L'innovation sociale, une notion aux usages pluriels : Quels enjeux et défis pour l'analyse ? », *Innovations* 2/2012 n°38, 15-36.

Roux E., Vollet D. et Pecqueur B., 2006, Coordinations d'acteurs et valorisation des ressources territoriales. Les cas de l'Aubrac et des Baronnies, *Économie rurale*, 293 | 2006, 20-37.

Simon F., 2009, La légitimation des idées créatives dans l'entreprise innovante : une approche en termes de réseaux sociaux. XVIII^{ème} conference AIMS, 28 au 31 mai 2009, Grenoble, 28 p.

Sirven N., 2000, « Capital social et développement : quelques éléments *d'analyse »*, Centre d'Économie du Développement, Document de travail n°57, Bordeaux, 26 p.

Sirven N., 2004, L'endogénéisation du rôle des institutions dans la croissance et la (re)découverte du capital social, Le Capital social, Actes du colloque organisé par le GRIS, Université de Rouen, 6 février 2003 avec la collaboration de CRIDA-LSCI, GEODE, CIRTAI, Cellule GRIS n°10, mars, pp. 161-148.

Solow R, 1999, Notes on social capital and economic performance, *in* DASGUPTA P. et Serageldin I., 1999, *Social capital. A multifaceted perspective*, The World Bank, Washington, 424 p.

Styhre A. et Sundgren M., 2005, *Managing creativity in organizations : critique and practices*, Palgrave MacMillan, 2005, 256 p.

Torre, A., Rallet, A., 2005. Proximity and localization, *Regional Studies*, 39, 1, 47-60.

Uphoff N., 2000, "Understanding Social Capital: Learning from the Analysis and Experience of Participation" *in* Dasgupta, Partha and Ismail Sergeldin (editors), *Social Capital: A Multifaceted Perspective*, Washington, D.C. The World Bank, 215-252.